

# RECHERCHE MÉDECINS

(DÉSÈSPÉRÉMENT)

## LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°32 - MARS 2024

### **DOSSIER SPÉCIAL** ACCÈS AUX SOINS

DÉCOUVREZ LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

**53% DES  
FRANÇAIS  
CONSIDÈRENT  
QUE LA SANTÉ  
EST LE SUJET  
LE PLUS  
PRÉOCCUPANT**





# Signal & Moi

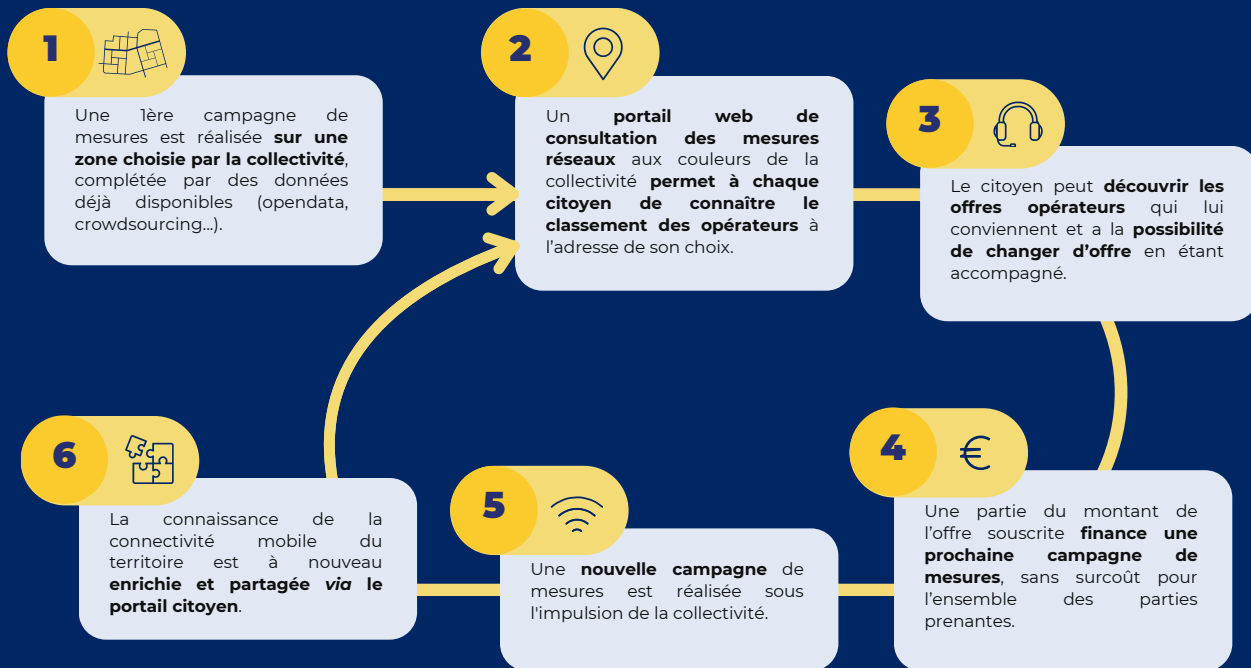
**Améliorer la connaissance de la couverture mobile**  
grâce à des mesures réalisées par les facteurs

**Autofinancer des campagnes de mesure du réseau**  
sur l'ensemble du département

**Rendre le citoyen acteur de la connectivité du territoire**



## Un cercle vertueux au service de la connectivité mobile du territoire



Geoptis, filiale du groupe La Poste et fournisseur de solution de datavisualisation, QoSï, expert en mesure de la qualité de service, et BemoVe, comparateur de services du groupe Le Figaro, ont mis leurs forces en commun pour créer Signal&Moi, une plateforme destinée aux collectivités territoriales souhaitant réaliser des mesures sur leur territoire, informer leurs citoyens sur la qualité des réseaux et les aider à choisir les forfaits les plus adaptés à leurs usages.



En partenariat avec  QoSï  BemoVe

geoptis.com - jinnove@signaletmoi.com



# ÉDITO

## DE LA PROXIMITÉ.

Principal enseignement du baromètre 2024 de la confiance politique (enquête du CEVIPOF) : une méfiance envers les institutions et la politique plus prononcée en France que dans les deux autres pays étudiés : 70 % des Français déclarent ne pas se fier à la politique - cette proportion concerne 55 % des Italiens et 45 % des Polonais.

Défiance envers les partis politiques (20% de confiance), les réseaux sociaux (16% de confiance) en passant par les médias (28 % de confiance).

74 % des Français parlent de "dégoût", de "défiance" ou "d'ennui" pour caractériser leur rapport à la politique.

Mais cette méfiance diminue avec la proximité. Elle augmente à mesure qu'on s'approche du gouvernement : 28 % des sondés estiment pouvoir faire confiance au gouvernement alors qu'ils sont 75% pour le hôpitaux, 70% dans la police.

Les personnes interrogées font plus confiance (à 93 %) à la famille (+ 1 point), à 60 % aux maires (+ 3 points) et à 51% au Conseil départemental.

Ce baromètre paraît le meilleur plaidoyer pour une nouvelle étape de décentralisation issu du rapport attendu d'Éric Woerth.



## DÉCENTRALISATION... SUITE ?

Éric Woerth, chargé d'une mission sur la décentralisation et la clarification des compétences des collectivités, base d'un projet de loi annoncé, a écouté attentivement les associations d'élus, et nous a confié ses premières pistes de réflexions.

Il semble établi qu'il n'y aura pas de grand soir de la décentralisation, pas de suppression de niveaux de collectivité, comme cela avait été évoqué.

L'idée du retour à un impôt territorialisé ne semble pas faire son chemin car "remettre une contribution ne serait pas accepté" et serait contradictoire avec la volonté affichée par le gouvernement de vouloir baisser les impôts.

Concernant les Départements, il concède que « les compensations prévues ne sont pas les compensations réelles » et souhaite que les Départements et l'État

se coordonnent pour plus d'efficacité au bénéfice des citoyens. Cela reste flou, très flou à un moment où les Conseils départementaux peinent à boucler leurs budgets avec une baisse des recettes et une augmentation importante des dépenses.

Il plaide pour une clarification des compétences avec un encadrement de chaque collectivité dans ses compétences obligatoires : « que les collectivités fassent ce qu'elles doivent faire et pas plus [...]. L'argent qui est mis dans des compétences facultatives ne l'est pas sur les compétences obligatoires. »

Cela signifierait donc que les Départements se dégageraient notamment des politiques de santé. Voilà qui alimentera certainement les Assises nationales de l'accès aux soins organisées par le Journal des Départements le 13 juin prochain à Vendôme en Loir-et-Cher.



## LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS LE 13 JUIN À VENDÔME

Car nos territoires sont confrontés à des défis criants en matière d'accès aux soins. Une baisse du nombre de généralistes sur l'ensemble du territoire, entraînant une augmentation du nombre de patients sans médecin traitant.

Entre 2017 et 2021, le taux de patients de plus de 17 ans sans médecin traitant est passé de 9,8 % à 11 %, touchant ainsi près de 6 millions de Français, dont une partie souffrant d'affections chroniques. Quasi disparition de certaines spécialités médicales, comme la pédopsychiatrie, dans de nombreux départements, compromettant sérieusement la santé mentale des enfants et des adolescents.

Pénurie médicale qui affecte aussi les établissements médico-sociaux, tels que les EHPAD, qui peinent à recruter des professionnels qualifiés pour assurer le suivi des résidents.

Absence d'une action nationale concertée dans le domaine de la pédiatrie avec des conséquences graves, telles que des déprogrammations de soins, des transferts de patients et une augmentation de la mortalité infantile en France.

Pour répondre à ces défis pressants, les Assises nationales de l'accès aux soins permettront de présenter les expériences qui ont réussi.

Élus, institutionnels, professionnels de la santé, entreprises débattront, avec la volonté de proposer des solutions pratiques que l'on retrouvera aussi dans le « village des solutions ».

Ateliers et tables rondes permettront de présenter les formules qui fonctionnent ailleurs, mais aussi les difficultés à les mettre en place.

Le Journal des Départements, le Conseil départemental de Loir-et-Cher et Territoire Vendômois organisent cette journée à Vendôme (à 42 minutes de Paris en TGV).

Parce qu'il s'agit d'une des principales préoccupations de nos concitoyens, nous vous attendons nombreux pour échanger et vous informer.

*Olivier de Brabois*

[o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr](mailto:o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr)

**LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS**

►► **ÉVÈNEMENT** ◀◀

**LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS**  
TERRITOIRES DE SOLUTIONS

**Date :**  
Jeudi 13 juin

**Lieu :** Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

**GROUPES PARTENAIRES :** GROUPE DELBO PRESSE, LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS, LOIR-ET-CHER, VENDÔME, MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



# Sommaire

## MARS 2024

### Santé

Dossier sur l'accès aux soins : **SOS MÉDECIN** 6

### Interview

Philippe Gouet 10

Président du Conseil départemental du Loir-et-cher



Marie-Agnès Petit 12

Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire



### Politique

Actualités Citoyenneté 15

Tribune 17

Communiqué de Presse 19

La Chronique de 22  
Jean-Luc Gleyze

### Finance

TURGOT : Chronique des finances publiques 23

Stéphane Sautarel



Actualités Finances 25

Actualités Mobilité 29

Actualités Environnement et Écologie 32

### Solidarité

Actualités Démographie médicale 35

L'aide sociale des départements 36

Actualités Solidarités 38

Billet d'humeur 45  
Claude Roméo



### Juridique

En censurant l'ARCOM, le Conseil d'État ne va-t-il pas trop loin ? 50

Bernard de Froment

Actualités Juridiques 52

Mathilde Haas

Enjeux et conséquences de la probité à l'aune de la responsabilité pénale 55

Juliette Chapelle

### Management / Ressources humaines

Conduire les grandes transitions sur les territoires 56

Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Réinventer l'accueil : Laurent Clementz 61

« Questionner pour mieux écouter ! » 63

Jean-Pierre Boisoteau

Nomination 64

L'Oeil de l'expert 67

Marc Thébault

Actualités Collèges, Jeunesse 68

Communication 71

Cécile Delozier



### Histoire contemporaine

Chronique 72

Stéphane Sautarel

### Cultures

Actualités culture, sport et tourisme 74

Les choix littéraires 77

de Simon Houdebert

**Le Journal des Départements**  
est une Marque du Groupe Delbo Presse SAS au capital de 40000,00€

**SIÈGE SOCIAL**  
331 rue d'Alsace,  
45160 Olivet  
France

**Président du Groupe**  
Jean-Philippe Delbonnel

**Rédacteur en chef**  
Olivier de Brabois

**RÉDACTION - Orléans**  
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet  
info@delbopresse.com  
T 02 46 91 50 61

**RÉDACTION - Paris**  
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris  
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

### PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : « Publicité LJD ».

**MENTIONS LÉGALES**  
IRCS Orléans 900953415  
Siret : 90095341500016  
Code APE 5814Z .

### PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536  
Dépôt Légal 01-2024

### CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Haute-Loir, Département de Loir-et-Cher, Mairie de Vendôme.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

### Ont notamment participé à ce numéro

Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thébault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Bernard de Froment, William Chancerelle, Laurent Clementz, Juliette Chapelle, Jean-Luc Gleyze, Marie-Agnès Petit, Philippe Gouet.

### IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction  
41 rue du Bréteil  
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.



# SOS Accès aux soins

**Sans surprise, cette année encore, la santé occupe la première marche du classement des préoccupations des Français. La santé, ou plus précisément l'accès aux soins qui, avec 81 % des suffrages, se place loin devant les autres sujets. Ce chiffre recouvre, selon les territoires, des réalités diverses pour un même constat : les Français ne savent plus à quels saints se vouer pour se faire soigner ! Pas faute, côté collectivités, de faire preuve de trésors d'inventivité pour attirer des professionnels de santé... Les raisons de cette pénurie sont nombreuses, et les réponses pas toujours convaincantes. Face à ce sujet de société majeur, le Journal des Départements se mobilise en convoquant, le 13 juin prochain à Vendôme, les Assises nationales de l'accès aux soins. Dans la perspective de ce grand rendez-vous, tour d'horizon d'une situation d'urgence et de quelques solutions locales. L'heure n'est plus au constat stérile, mais à la recherche de solutions concrètes et efficaces. Premier tour d'horizon des solutions locales.**



## Un constat et des raisons

Le long des routes de France, les panneaux se multiplient : « Commune recherche médecin » « Allo docteur ? – Facilités d'installation », « Locaux aménagés disponibles ». Ces panneaux, on les trouve aux quatre coins du pays, et pas forcément là où l'on imaginerait une pénurie d'offre de soins. Il faut dire que la question de la démographie médicale n'est plus l'apanage des seuls territoires ruraux isolés. Capitales régionales, comme villages de bords de mer peinent à trouver des généralistes ou à remplir leur maison de santé pluridisciplinaires...

Au 1er janvier 2022, la France comptait 229 000 médecins, généralistes et spécialistes, soit une densité de 340 médecins pour 100 000 habitants. Concernant les généralistes, ce chiffre s'établit à 121 médecins en moyenne pour 100 000 habitants (141 en

2010). Des moyennes qui traduisent une réalité nationale où certains territoires vivent une situation réellement dramatique avec, dans certains cas, des densités d'une cinquantaine de médecins pour 100 000 habitants. C'est par exemple le cas de la Seine-Saint-Denis (59,3 médecins pour 100 000 habitants), de l'Eure-et-Loir (58,8) ou de la Guyane (44,9). La traduction concrète de cette désertification, c'est qu'à ce jour, 11 % des Français n'ont pas de médecin traitant.

La pandémie de 2020 a assez montré la crise sanitaire majeure que traverse notre pays, aussi bien sur le plan hospitalier, qu'en matière d'accès à un professionnel de santé.

Le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), indique que 99 457 médecins généralistes étaient en exercice en France au 1er janvier 2023, un chiffre en baisse constante depuis l'année 2012.

Résultat d'années de *numerus clausus* qui a vu se réduire comme peau de chagrin la capacité de la profession à se renouveler et à remplacer la génération des baby-boomers. Malgré la récente réforme du *numerus apertus*, cette baisse devrait se poursuivre dans les dix prochaines années, notamment en raison du départ en retraite de près d'un quart des effectifs. Le CNOM estime, qu'en 2025, les généralistes qui exercent de façon régulière ne seront plus que 81 912. Plus d'un quart d'entre eux ont plus de 60 ans, ce qui risque d'accentuer la diminution de leur nombre dans les années à venir.

Cette diminution crée des délais d'attente qui deviennent, pour certaines spécialités, particulièrement préoccupants. Ainsi, les délais moyens d'attente sont de 52 jours pour obtenir un rendez-vous avec un ophtalmologiste et peuvent aller au-delà de 112 jours dans près d'un quart des cas. Ces délais moyens sont de 45 jours pour la dermatologie, de 50 jours pour la cardiologie 50 jours, de 28 jours pour un rendez-vous chez un chirurgien-dentiste.

Par ailleurs, les médecins d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. La recherche d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle est désormais un critère primordial pour les jeunes médecins. Cela a notamment entraîné le basculement d'un mode d'exercice libéral de la médecine vers un autre, salarié ou mixte (libéral et salarié). Depuis 2021, les chiffres ne trompent pas : 56,2 % des médecins généralistes exercent en libéral uniquement ; 37,4 % sont salariés ; 6,4 % sont en exercice mixte. Quant à ceux qui choisissent l'exercice libéral, ils sont plus des deux tiers à être remplaçants.

## Des inégalités territoriales et infra-départementales

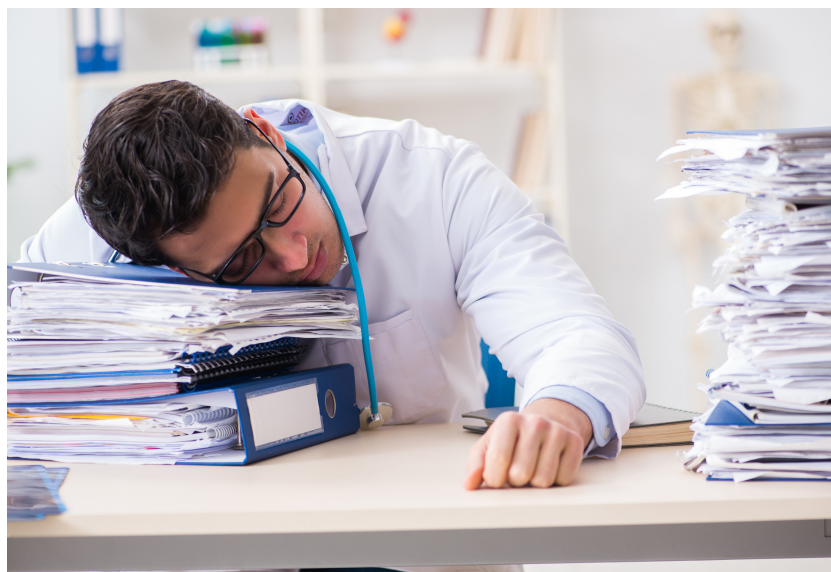
### Des disparités géographiques très fortes

Densité la plus importante dans les Hautes-Alpes (139,3), Bouches-du-Rhône (125,8), Alpes-Maritimes (124,1)

Densité la plus faible, outre Mayotte, l'Eure, la Seine-et-Marne, l'Eure-et-Loir, le Cher et le Val-d'Oise pour les généralistes et Mayotte et Eure pour les spécialistes

La densité des médecins généralistes baisse (-8 %) au niveau national avec des évolutions très contrastées selon les départements. Celle des spécialistes est en revanche en hausse avec cependant certaines baisses importantes: Ariège (-17 %), l'Ain (-12 %), la Creuse (-7 %) et la Meuse (-7 %).

En métropole, les écarts de densité en médecine générale entre les départements les plus défavorisés et les départements les mieux dotés sont de l'ordre de 1 à 2.



Malgré des disparités territoriales fortes, le sujet touche toute la France. Si l'on s'en tient aux critères établis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), notamment concernant l'accessibilité potentielle localisée, pas moins de 87% du territoire français peut être qualifié de désert médical ! C'est dire l'ampleur du phénomène, une ampleur que ne doit pas cacher quelques territoires préservés.

Si les disparités s'avèrent très fortes selon les zones géographiques (cf. encart ci-dessus), il faut souligner que les inégalités sont avant tout infra-départementales, représentant un défi d'équilibre territorial majeur pour les élus départementaux. Les zones les moins dotées restent, sans surprise, les zones rurales en périphérie des villes, ou celles, proches de grandes villes mais qui échappent à leur "rayonnement" économique. Une situation d'autant plus problématique qu'elle suit les contours des inégalités sociales et vient les accentuer...

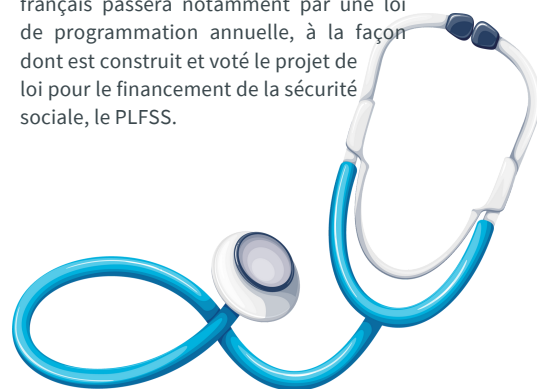
En tant que collectivités de la solidarité par essence, les départements se montrent particulièrement investis sur la question de l'accès aux soins et de la démographie médicale. Le défi est immense et les réponses ne peuvent qu'être sur-mesure. En dix ans, on est passé du constat à l'action et de solutions « toutes-faites » à du cousu-main.

Exemple caractéristique de cette évolution des approches : les Maisons de Santé pluridisciplinaires, les fameuses « MSP ». Présentées et perçues un temps comme une solution miracle à toutes les pénuries, ces MSP ont fleuri un peu partout, notamment dans les communes rurales, force aides d'État et subventions locales. Oui mais voilà, une MSP sans médecins, ça fait mauvais genre... et c'est précisément ce qu'ont vécu nombre de communes et d'intercommunalités qui pensaient avoir trouvé la martingale.

Parce que le sujet des déserts médicaux est dans toutes les têtes, les habitants interpellent les élus et techniciens qui se sentent désemparés, souvent dépassés, et cherchent des solutions adaptées. Certains territoires misent ainsi sur le recours aux médecins étrangers, d'autres signent des Contrats d'engagement de service public (CESP), un système de bourse en contrepartie de l'engagement à exercer dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles. On a vu se développer, çà et là, l'embauche d'assistants médicaux en échange d'un engagement pour une augmentation de patientèle ou la réduction des délais de rendez-vous, le recours à des médecins retraités, le salariat de médecins. Des aides de plus en plus attractives et conséquentes à l'installation de médecins... Plus récemment, sont apparues les solutions de télémédecine et de téléconsultations.

« Toutes ces solutions sont vertueuses dans certains territoires, et peuvent s'avérer inefficaces, dans d'autres cas » résume Arnaud Robinet, président de la Fédération hospitalière de France (FHF). « En réalité, c'est la complémentarité des solutions qui fonctionne et la dimension collective des réponses apportées. Un système de santé plus efficace passe nécessairement par une meilleure coordination et une mise en réseau de l'ensemble des acteurs locaux, à l'image de la démarche de « responsabilité populationnelle » mise en place à Reims, qui permet d'impliquer tous les acteurs, dont le CCAS et les représentants d'usagers. L'objectif est triple : anticipation, prise en charge rapide, coordination ».

Les spécialistes s'accordent sur un point : une grande réforme du système de santé français passera notamment par une loi de programmation annuelle, à la façon dont est construit et voté le projet de loi pour le financement de la sécurité sociale, le PLFSS.







## Urgence terrain : des solutions locales, plutôt que des théories nationales



Cependant, avant le grand chambardement du système de santé - dont on peut douter de l'imminence -, il y a urgence sur le terrain ! Les élus et agents territoriaux le savent et n'attendent pas pour agir. Aux quatre coins du pays, des solutions émergent. N'attendant plus les grands plans santé ou les ARS pour entrer dans le concret, les communes, intercommunalités, départements et régions bâtissent des stratégies, souvent, et lancent des projets, presque partout. Ces solutions, qui sont le fruit de l'urgence et de la nécessité, se nourrissent de l'expérience de terrain, de la connaissance des singularités locales, des manques et des réalités des habitants. Cette plasticité des réponses apportées est sans doute le point de départ d'une réponse efficace.

La mise en réseau systématique et la plus large possible, c'est notamment le choix qu'a fait le département du Tarn. À travers la démarche « Agir ensemble pour l'attractivité médicale du Tarn », le département a mis en place les bases d'une coordination renforcée entre sept partenaires institutionnels majeurs, mais aussi acteurs clés de l'offre de soins, comme les Maîtres de Stage Universitaire du département, l'Association régionale des internes de médecine générale, le Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse, les Centres hospitaliers du département, ou encore le SDIS. Cette démarche de mise en réseau, est sans doute une condition sine qua non

pour garantir l'implication du plus grand nombre et travailler la question fondamentale du maillage territorial.

Pour le dynamique président de Saône-et-Loire, la stratégie serait plutôt « Aide-toi et le ciel t'aidera » ! Voilà pourquoi, André Accary n'a pas attendu que l'Etat lui donne la permission de créer le premier centre départemental de santé de France en 2018 et de salarier les médecins. Une première qui a fait depuis des émules et a permis de déverrouiller le système. Il faut dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes : **depuis la création du centre de santé départemental, 35 000 Saône-et-Loiriens ont retrouvé un médecin traitant et plus de 520 000 consultations ont été effectuées en six ans.** La mise en réseau, André Accary en fait aussi son credo et le point de départ de toute stratégie de santé territoriale : « *J'ai toujours insisté sur la nécessité de complémentarité d'exercice entre le libéral, le salariat et l'hospitalier, et sur l'importance de diversifier les actions.* »

Complémentarité rime avec attractivité. Des départements comme le Loir-et-Cher ou la Creuse en sont convaincus. C'est pourquoi ils ont adossé leur projet d'offre de soins avec une politique offensive d'attractivité de leur territoire et de ses atouts. La Creuse a ainsi lancé son plan santé "Dites...23 !" qui regroupe un nombre conséquent d'aides à l'accueil et à l'installation des jeunes médecins.

De son côté, pour porter son dispositif "Le 41 en bonne santé !", le Loir-et-Cher s'est appuyé sur son agence d'attractivité « Be LC » pour proposer une stratégie

d'attractivité à 360° mettant en valeur la richesse patrimoniale, culturelle, la qualité de vie du département et son dynamisme économique pour attirer à la fois habitants et professionnels de santé. Une stratégie qui porte ses fruits avec l'installation d'une cinquantaine de médecins et professionnels de santé depuis le lancement de l'agence.

Face à la pénurie de médecins, certains départements choisissent une stratégie sur l'innovation et notamment l'avènement du numérique dans l'offre de soins. **C'est le cas de la Meuse qui, avec son programme « E-Meuse Santé » a été pionnière dans la démarche d'expérimentation, d'innovations numériques pour favoriser l'usage de l'e-santé.** Co-construit avec des patients et des professionnels de santé, le projet « E-Meuse Santé » expérimente les solutions et les impacts du numérique dans l'amélioration du parcours de soins pour les patients. L'un des objectifs affichés est de rééquilibrer le maillage territorial et d'atténuer les disparités d'accès aux soins au sein du département. Dans une approche à la fois empirique et innovante "E-Meuse Santé" ne cherche pas à opposer santé « physique » et « numérique » mais à créer la complémentarité et à optimiser chaque pratique au bénéfice des patients. L'autre particularité d' "E-Meuse Santé" est de regrouper aujourd'hui trois départements : la Haute-Marne, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Là où certains territoires craignent la concurrence et ont tendance à jouer cavalier seul, "E-Meuse Santé" cherche à montrer que la réponse collective est sans doute la plus efficace et la plus rationnelle, notamment en matière de maîtrise des coûts.

**En matière d'accès aux soins, le Département du Loiret entend donner la parole à ses habitants et la porter au niveau national.** Le Conseil départemental lance ainsi des cahiers de témoignages pour permettre aux Loirétains de témoigner de leurs besoins et de leurs difficultés quotidiennes. Disponibles durant le mois de mars dans toutes les mairies du Loiret et en ligne sur « [notresante.loiret.fr](http://notresante.loiret.fr) », ces cahiers de témoignages seront ensuite remis en mains propres par Marc Gaudet, Président du Loiret, à Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Deux questionnaires sont mis à disposition, l'un à destination du grand public et l'autre à destination des professionnels de la santé, disponible sur « [notresantepro.loiret.fr](http://notresantepro.loiret.fr) ». « *En nous appuyant sur les situations concrètes vécues et rapportées par les Loirétains, nous serons plus forts pour obtenir une prise en compte nationale de nos difficultés et demander des solutions immédiates car il est temps d'agir... Portons notre voix, ensemble, au niveau national !* », précise Marc Gaudet.

## La complémentarité des acteurs, une condition sine qua non

La France, championne du mille-feuilles administratif, l'est également en matière de santé où les acteurs, nombreux, peinent à trouver des points de convergence et de complémentarité. En la matière, les départements semblent pouvoir jouer un rôle clé, afin de favoriser le dialogue et les actions communes. Pas un projet départemental qui ne soit un processus collectif de mise en réseau des acteurs nationaux et locaux. Ce volontarisme des départements et cette capacité à faire dialoguer les acteurs risquent cependant de se heurter rapidement à un cruel manque de moyens.

Collectivités des solidarités, les départements semblent avoir toute légitimité à être pilotes sur des dispositifs locaux. Encore faut-il que l'État, au premier chef, leur en donne les moyens et l'autonomie. Un premier signal fort, au-delà d'indispensables dotations pour soutenir les départements qui se mobilisent, pourrait être l'autonomisation des ARS départementales afin de favoriser les expérimentations et d'encourager la

souplesse et la réactivité indispensables à l'échelle locale.

La complémentarité des acteurs passe également par une meilleure organisation des professionnels de santé afin de répartir au plus juste les rôles de chacun. Bruno Veilloux, Doyen de la faculté de médecine de la Sorbonne le souligne « *Il manque d'échelon intermédiaire. A-t-on besoin d'un médecin pour tous les actes ? La réponse est non* ». En effet, même si la création des Infirmières en Pratique Avancée (IPA) a permis d'améliorer l'accès aux soins et la qualité du parcours des patients, les salaires encore trop bas et le champ trop réduit de spécialisations décourage les candidats.

À quarante-deux minutes de Paris en TGV, Vendôme est l'une des deux sous-préfectures de Loir-et-Cher. Malgré la présence d'infrastructures médicales, la question de l'accès aux soins est ici primordiale, comme dans la plupart des communes françaises.

### Les Assises nationales de l'accès aux soins : des solutions concrètes par et pour les territoires

Si les solutions existent bel et bien, il est fondamental de créer le dialogue entre acteurs publics et privés et de favoriser les points de convergence. Aucune solution miracle n'existe, mais les complémentarités entre bons projets et stratégies bien bâties peuvent donner des résultats spectaculaires. C'est dans cet esprit que le Journal des départements, en partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme a initié les premières Assises nationales de l'Accès aux soins le 13 juin prochain à Vendôme.

Durant cette journée axée autour des solutions locales et des initiatives territoriales, le Journal des départements veut ouvrir le dialogue et permettre la rencontre des idées et des solutions. Quelle est la place de la télésanté dans l'offre d'accès aux soins ? Comment fait-on sans médecin ? Comment garantir la santé de proximité ? Autant de questions qui seront abordées autour de tables rondes, d'ateliers pratiques et d'un salon des solutions réunissant acteurs publics et privés de la santé, et élus locaux autour de solutions et d'innovations. Une journée pour partager ses expériences et les bonnes pratiques des collectivités pour pallier le manque de médecins ou en attirer sur leur territoire.



**Laurent Brillard,  
maire de Vendôme**

Laurent Brillard, maire de Vendôme et orthophoniste témoigne : « *Notre ville est dotée d'un hôpital et d'une clinique qui se réuniront bientôt sur un site unique. Nous pouvons également nous appuyer sur un service d'urgences particulièrement efficace et reconnu. Malgré cette offre dense, la question de la pénurie de médecins est criante, ici comme dans la plupart des communes du territoire ne bénéficiant pas des aides allouées aux Zones de Revitalisation Rurales. Nos médecins de famille sont partis à la retraite, et la concurrence pour attirer les jeunes médecins est rude. La cadre de vie de Vendôme et sa proximité de Paris constituent des atouts certains, mais ce ne sont plus des conditions suffisantes pour attirer.*

*Aujourd'hui, les réponses se trouvent dans des stratégies de complémentarité et d'union, d'où le choix de rapprocher notre clinique privée et notre hôpital qui nous a permis en outre, de préserver notre maternité. Nous devons unir nos forces et concentrer nos moyens. C'est un combat de chaque jour qui nous engage tous ».*

### Pratique

**Assises nationales de l'accès aux soins  
Jeudi 13 juin de 9 heures à 20 heures  
Le Minotaure à Vendôme (accès TGV  
depuis la Gare Montparnasse)  
Inscriptions obligatoires sur :  
[assisesnationales-acesauxsoins.fr](http://assisesnationales-acesauxsoins.fr)**



# Donnons aux acteurs locaux **les moyens et la liberté d'agir !**

**Le président du département, Philippe Guet revient pour nous sur les initiatives clés et les priorités de son territoire, pour un « 41 en bonne santé ! ».**



***Le département de Loir-et-Cher est à l'avant-garde de la lutte contre les déserts médicaux et pour l'amélioration de l'accès aux soins.***

**V**ous accueillez les **1ères Assises nationales de l'accès aux soins à Vendôme le 13 juin prochain. Pourquoi avoir voulu qu'elle se déroulent en Loir-et-Cher ?**

Parce que c'est l'un des plus beaux départements de France bien entendu ! Plus sérieusement, la position géographique de Vendôme, à 42 minutes de Paris, et la cartographie médicale de notre département le rendent très représentatif de la situation de l'accès aux soins en France. Notre département, comme la grande majorité des départements, souffre d'un manque criant d'offre de soins malgré les efforts intenses des acteurs locaux. Le constat à l'échelon national est sans appel. Près de 90 % de notre pays peut être considéré comme un désert médical. Les professionnels de santé font cruellement défaut et les réponses apportées restent largement

insuffisantes. En tant qu'ancien professionnel de santé et président de la commission santé de Départements de France, je suis particulièrement investi sur cette question de santé publique. La France qui occupait hier les premiers rangs en matière d'offre de santé est aujourd'hui reléguée bien loin derrière ses voisins européens. Il est urgent d'inverser la vapeur et de nous mobiliser.

**Quels sont, selon vous, les chantiers prioritaires en matière d'accès aux soins ?**

Difficile de répondre tant les urgences sont nombreuses ! Au risque de vous surprendre, je commencerai par la question de la prévention. À mes yeux, elle est un peu la mère des batailles, alors que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ne lui consacre que 2 % par an, contre 4 à 5 % chez nos voisins européens. Or,





## ***Je milite pour une plus grande autonomie des acteurs locaux qui connaissent leur territoire et ses besoins***

qui dit prévention, dit stratégie à long terme. Prévenir l'obésité des enfants, les troubles de la postures, mettre en place de bons comportements est une première garantie pour réduire le nombre de patients demain. Le second chantier concerne bien entendu la formation des professionnels de santé, notamment en levant les freins et en ouvrant largement l'accès aux pratiques à des professionnels formés et bien encadrés. La création des Infirmières en Pratiques Avancées est une bonne chose, mais il faut aller plus loin et plus vite afin de garantir une juste et efficace répartition des actes. Troisième chantier : le rééquilibrage entre pratiques libérales et hospitalières. Un rééquilibrage qui nécessite une meilleure valorisation salariale et une meilleure reconnaissance des métiers de la santé. Enfin, en tant que président de département, je milite pour une plus grande autonomie des acteurs locaux qui connaissent leur territoire et ses besoins. Cela, cependant, ne sera possible que si l'État y met les moyens nécessaires et cesse de transférer des

compétences sans contrepartie. La Santé a un coût et ne peut être l'objet d'une permanente recherche d'économies. Mon message est simple : donnez aux acteurs locaux les moyens et la liberté d'agir !

### **Votre département se montre particulièrement dynamique sur les questions de santé. Quelle est votre stratégie et les grands projets déployés ?**

L'objectif est affiché : « Le 41 en bonne santé ! », du nom de notre ambitieux programme départemental, et la stratégie est claire : attirer ! Or, attirer des professionnels de santé commence par attirer des habitants. Le Loir-et-Cher, premier département touristique de la région centre val de Loire, dispose d'atouts remarquables, il suffit de penser aux châteaux de la Loire comme Chambord ou Chaumont-sur-Loire ou au Zoo de Beauval qui attire chaque année 1,5 millions de visiteurs. Ces atouts, il nous faut les mettre en valeur, et surtout, montrer que la qualité de vie est un ensemble de facteurs. Pour cela, nous nous appuyons sur notre

agence d'attractivité qui fait un remarquable travail de prospection et de valorisation. A cela s'ajoutent des dispositifs bien concrets d'aides à l'installation, et en particulier à la primo-installation. Nous avons mis en place un système de bourses d'études, d'aides à la construction et à la rénovation... Je milite également pour la qualité des outils mis à disposition des professionnels et des patients. Nous avons ainsi mis en place un fonds pour l'investissement matériel, afin de proposer des plateaux techniques de haute qualité. Cette exigence concerne également la télé-médecine en plein essor mais qui doit être encadrée. La télé-médecine n'a de sens que sous la responsabilité d'un professionnel formé et en lien direct avec un médecin. En matière de santé, aucun détail ne doit être laissé au hasard, depuis la prévention et la formation, jusqu'au suivi post soin. C'est cette exigence qui garantira un accès aux soins plus équitable, et plus qualitatif.



# Haute-Loire : Stratégie Gagnante de Marie-Agnès Petit

Présidente du département de la Haute-Loire

**Au cœur de la Haute-Loire, Marie-Agnès Petit orchestre une symphonie d'initiatives visant à propulser ce territoire rural sur le devant de la scène nationale. Couronnée par le prestigieux "D d'Or du public" en 2023, sa présidence se distingue par une stratégie d'attractivité audacieuse et innovante, mêlant valorisation du patrimoine naturel et culturel, et dynamisation économique. Cette reconnaissance, loin d'être un point d'arrivée, symbolise la résonance d'une campagne collective où la fierté et l'identité attiligérienne se sont révélées être des moteurs puissants d'engagement et de visibilité.**

**Vous présidez un département de 230.000 habitants à forte composante rurale. Quelle est votre stratégie d'attractivité ?**

Depuis le début de mon mandat, j'ai eu à cœur de valoriser la Haute-Loire dans tout ce qu'elle a d'attractif et de promouvoir une ruralité dynamique, vivante et innovante. Il y a partout sur notre territoire, des gens de convictions qui font bouger les choses.

L'attractivité, sous toutes ses composantes, est au cœur de notre projet de mandat Cap 2030. Notre ambition, à travers ce plan, est de faire de la Haute-Loire un territoire où il fait particulièrement bon vivre, travailler et s'épanouir, et notre stratégie d'attractivité est un élément essentiel pour atteindre ces objectifs.

**Notre ambition, à travers ce plan [Cap 2030], est de faire de la Haute-Loire un territoire où il fait particulièrement bon vivre, travailler et s'épanouir**

Cette dernière repose sur une approche complète et concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle vise à renforcer les liens entre les habitants, les collectivités locales et les différents acteurs notamment économiques. Nous souhaitons mettre en avant la qualité de vie exceptionnelle offerte par notre département, en valorisant nos paysages préservés, notre patrimoine, nos savoir-faire et notre dynamisme économique. En collaboration étroite avec les différents acteurs locaux, nous cherchons à créer un environnement

propice à l'installation de nouveaux habitants et de nouveaux services, au développement des entreprises et à l'épanouissement de chacun. Pour relever les défis à venir et consolider les actions déjà engagées, nous allons créer une agence d'attractivité départementale, en 2024, qui fixera les priorités d'action pour les 15-20 années à venir.

**De quelles actions de valorisation du territoire êtes-vous particulièrement fière ?**

J'aimerais revenir sur deux actions qui sont assez représentatives de notre stratégie :

Notre marque territoriale « Attiligérien » est une vraie fierté pour moi, car outre le fait qu'elle ait totalement été créée,

conçue et développée en interne, elle nous a permis de réunir nos habitants sous une bannière identitaire commune pour valoriser, à travers nos ambassadeurs, notre territoire. Je suis heureuse d'avoir permis à nos habitants de pouvoir exprimer leur fierté d'appartenance et surtout leur attachement à notre territoire. Nous n'étions pas sur un positionnement « classique » de marketing territorial, mais bien sur la mise en avant de nos savoir-faire et de nos habitants.

"La Route des Savoir-Faire de Haute-Loire", notre dispositif le plus récent, va offrir une immersion inédite au cœur de nos savoir-faire et mettre en lumière l'artisanat, l'agriculture, la gastronomie et l'industrie de notre territoire. Cette initiative collaborative, qui regroupe 72 partenaires qu'ils soient industriels ou artisans, va offrir à nos habitants et aux touristes une variété d'expériences uniques, allant des visites d'entreprises aux dégustations de produits du terroir. Ils pourront ainsi explorer nos



« Ce titre de « **premier Département préféré des Français** », je trouve que c'est un peu une revanche des territoires ruraux comme le nôtre par rapport aux grandes destinations dont on parle toujours.

savoir-faire traditionnels et découvrir la richesse et la diversité de notre patrimoine artisanal. susciter l'envie pour nos jeunes de découvrir ces entreprises, leur permettant d'aiguiser leur curiosité, de parfaire leur orientation, et peut-être demain d'y travailler.....voire même de reprendre.

**Votre Département a gagné le premier D d'Or du public en 2023. Quels bénéfices en avez-vous tiré ?**

Ce titre de « premier Département préféré des Français », je trouve que c'est un peu une revanche des territoires ruraux comme le nôtre par rapport aux grandes destinations dont on parle toujours.

Nous avons fait le choix d'aller partager cette récompense avec nos habitants en allant à leur rencontre. Durant un mois, les élus et les agents du Département se sont rendus sur les principaux marchés afin de les remercier chaleureusement pour leur engagement massif. À travers ces événements, nous avons pu ressentir la



« Être élu "**Département Préféré des Français**" va bien au-delà d'une simple distinction, c'est une reconnaissance nationale qui renforce la fierté des habitants et met en lumière toute la Haute-Loire.

réelle fierté de nos habitants suite à cette distinction qui a permis de mettre en lumière leur qualité de vie et les atouts de notre territoire. Nous avons beaucoup optimisé ce titre tout au long de l'année 2023, jusqu'à notre cérémonie de vœux et notre carte de vœux qui ont été sous le label « département préféré des français ».

Être élu "Département Préféré des Français" va bien au-delà d'une simple distinction, c'est une reconnaissance nationale qui renforce la fierté des habitants et met en lumière toute la Haute-Loire.

**L'an dernier vous avez mis en place une campagne très efficace pour que les Altigériens soutiennent massivement leur Département. Pouvez-vous nous en dire plus, ne serait-ce que pour aider vos collègues.**

Cette campagne reposait sur deux piliers fondamentaux de notre action départementale : le Faire ensemble et le sentiment de fierté, et sentiment d'appartenance pour notre territoire.

Le Faire ensemble car nous nous sommes appuyés sur l'ensemble de nos

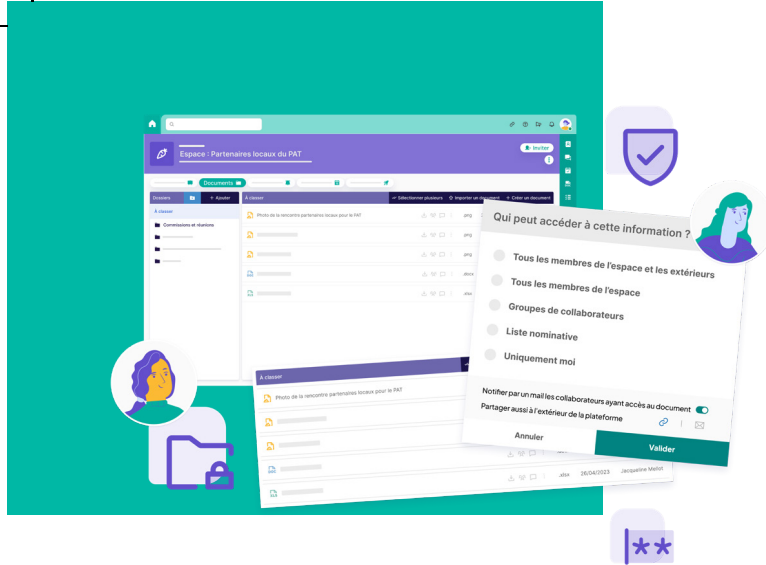
partenaires, dont notre Maison Départementale du Tourisme qui a joué un rôle déterminant, afin de mobiliser massivement nos habitants. La mise en place d'actions de communication communes et coordonnées nous a permis de maintenir une vraie dynamique et de faire la différence. Tous les acteurs locaux ont joué le jeu, même des clubs de foot ont relayé la campagne ! Nous avons nous mêmes été surpris de cet engouement.

Nous avons utilisé au maximum le relais des réseaux sociaux, qui ont l'avantage de permettre des campagnes de communication ciblées et peu onéreuses. Et nous avons beaucoup misé sur la fierté d'appartenance en activant notre réseau des ambassadeurs altigériens qui ont également bien joué le jeu.

Nous avions peut-être été trop discrets, trop modestes, trop humbles pendant de nombreuses années et sans prétention, je pense que cette campagne leur a donné envie de relever la tête et de partager leur fierté de vivre en Haute-Loire.







## La cybersécurité dans les Conseils Départementaux : protégez vos données grâce à une plateforme collaborative française et sécurisée !

**En 2023, le coût moyen d'une fuite de données s'élevait à 4,11 millions d'euros, une augmentation significative de 15 % en seulement trois ans. Selon des données alarmantes, environ 30 % des collectivités territoriales ont déjà été victimes d'un Rançongiciel, une forme courante de cyberattaque qui paralyse les systèmes informatiques jusqu'au paiement d'une rançon. Ces chiffres inquiétants soulignent l'ampleur du défi auquel sont confrontés les conseils départementaux et autres entités territoriales en matière de cybersécurité.**

Face à cette menace croissante, le Gouvernement français a décidé de renforcer la cybersécurité des services publics et des collectivités territoriales grâce au plan France Relance. En effet, une enveloppe de 136 millions d'euros a été allouée à l'ANSSI pour soutenir les initiatives visant à renforcer la résilience des infrastructures numériques publiques. Ces investissements soulignent l'importance cruciale accordée à la protection des données et à la sécurisation des systèmes informatiques au sein des institutions publiques françaises.

Ces attaques, souvent sophistiquées, visent à compromettre l'intégrité des systèmes et des informations sensibles, mettant ainsi en péril la confiance des citoyens dans les institutions publiques. Les conseils départementaux, en tant qu'acteurs clés de la gestion territoriale, sont de plus en plus confrontés à des tentatives d'intrusion et de piratage informatique. Il est

donc de leur devoir d'adopter une approche proactive en matière de cybersécurité incluant des investissements dans des technologies avancées mais aussi une sensibilisation accrue du personnel et une mise en place de protocoles de sécurité rigoureux... Un programme difficile et ardu sauf, quand on utilise une plateforme collaborative adaptée !

Interstis se positionne comme une alliée indispensable pour les conseils départementaux. Les agents peuvent y collaborer en toute sécurité et centraliser tous les outils nécessaires dans un seul et même endroit tout en bénéficiant de fonctionnalités avancées pour contrer les menaces de cyberattaques.

### SecNumCloud

Toutes les données des utilisateurs de la suite Interstis sont hébergées et redondées en France chez le partenaire Dassault System (3DS Outscale) qualifié SecNumCloud. Avec une surveillance 24/7 des services, la sécurité de vos données est assurée par le plus haut niveau d'exigence sur le marché.

### Conformité RGPD

L'utilisation d'Interstis est conforme au Règlement Général relatif à la Protection des Données. En effet, notre Délégué à la Protection des Données est garant de leur intégrité sur la plateforme. Respectueux de vos données, Interstis a été conçue pour vous en assurer la totale maîtrise : vous possédez un droit de propriété, d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité.

### Sécurité applicative

Un certificat SSL protège les transferts de données depuis votre poste jusqu'à la plateforme Interstis. D'autre part, les échanges d'informations sur la plateforme sont cryptés par un algorithme de chiffement avancé « AES 128 bits » dont la clé est différente pour chaque groupe de travail. Même en cas de défaillance applicative, vos données restent confidentielles et inviolables. Des protocoles de sécurité renforcée (Authentification multifacteurs, SEM, antivirus, ...) assurent un niveau de sécurité extrêmement élevé.

**En conclusion, la cybersécurité doit être une priorité pour les conseils départementaux. La suite collaborative française et sécurisée Interstis se positionne comme un partenaire de confiance dans cette lutte contre les menaces numériques. Ensemble, nous pouvons construire un environnement numérique sécurisé et résilient au service du bien-être de tous les citoyens : protéger leurs données, garantir la continuité de leurs services et renforcer leur confiance envers vous.**

Découvrez plus en détail les usages de notre suite collaborative pensée pour les conseils départementaux.



### Intégrer les usagers et les agents à la conception des bâtiments publics : le guide de la DITP pour passer à l'action, par Ariane Epstein



Impact environnemental, maîtrise des coûts d'exploitation, re-densification...

La conception des bâtiments publics est un exercice de plus en plus contraint et stratégique. Pour inscrire l'aménagement du

territoire dans une trajectoire de garantie de qualité de services publics, de qualité de vie au travail des agents et de transition écologique, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) dévoile un guide qui présente des solutions concrètes et des conseils pratiques illustrés par de nombreux témoignages, notamment ceux du Centre Pompidou de Paris, de l'EHPAD d'Aix-les-Bains, du Groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie et neurosciences, du département du Val d'Oise ou encore des CROUS.

## 17. Charente-Maritime

### Passeport civisme

Dans le cadre de son Plan Jeunesse dédié aux Charentais-Maritimes âgés de 9 à 29 ans, le Département de la Charente-Maritime a adhéré à l'Association du Passeport du Civisme afin de proposer aux écoliers de CM1 et CM2, une véritable implication dans un parcours citoyen.



## 33. Gironde

### Droit d'Interpellation Citoyen : une première en Gironde

« Les frelons asiatiques massacrent nos abeilles, (...) nous comptons sur vous pour les sauver ! ».

« Seuls nous ne pouvons rien et nous avons besoin d'aide » : un cri du cœur transmis par le compte Abeille33240 sur la plateforme numérique [jeparticipe.gironde.fr](http://jeparticipe.gironde.fr) dans le cadre du Droit d'Interpellation Local et Citoyen (DILC), mis en place par le Département de la Gironde en 2023.

Rapidement, cette première alerte citoyenne a su recueillir suffisamment de votes de citoyens pour déclencher une Médiation d'Initiative Citoyenne avec les agents départementaux et Hélène Richet, initiatrice de cette alerte,

pour mener un travail de dialogue et concrétiser un plein d'action avec les professionnels de l'apiculture et les associations de défense des abeilles : le Syndicat Apicole de la Gironde et le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Gironde.

Le Droit d'Interpellation Local et Citoyen, est une instance au sein de laquelle tout un chacun peut mettre « un sujet sur la table », proposer des envies, des pistes d'intérêts collectifs à développer ou pour tout simplement partager un désaccord, ou une opinion.

C'est là, l'une des propositions faites par Jean-Luc Gleyze, président du Département, faisant notamment écho aux attentes des Gilets Jaunes.

Le Département est par ailleurs le seul de France à financer une thèse menée par un doctorant sur l'analyse des 364 cahiers de doléances des Gilets Jaunes (+ 55 000 contributions versées aux Archives Départementales).

Une commission mixte garantit la conformité et la transparence des décisions à chaque étape du processus. Elle est composée de :

- 20 citoyennes et citoyens (+ 5 suppléantes ou suppléants)
- 10 agentes et agents (+ 3 suppléantes ou suppléants)
- 8 conseillères et conseillers départementaux (+ 2 suppléantes ou suppléants)

## 15. Cantal

### Mon Cantal Mes Idées : bilan et perspectives

Dès 2022, le Conseil départemental du Cantal a déployé une plateforme numérique de consultation citoyenne, dédiée en premier lieu aux jeunes Cantaliens afin qu'ils puissent s'exprimer sur les projets qui les concernent et contribuer à leur mise en œuvre.

Courant 2023, trois enquêtes ont été menées sur le Cantal Tour Sport, le PassCantal et « les jeunes et les activités de pleine nature dans le Cantal » qui ont permis, ou vont permettre, d'apporter des réponses à des besoins émergents.

Ainsi, après avoir sollicité l'avis des jeunes et des familles sur ces dispositifs, la plateforme [moncantalmesidees.cantal.fr](http://moncantalmesidees.cantal.fr) entre progressivement dans une logique plus

## Mon cantal mes idées

transversale et proposera des consultations sous forme de concertations et non plus seulement de questionnaires. Une boîte à idées sur le projet de renouvellement de l'offre d'hébergement au sein des collèges publics est en ligne

En 2024, le Conseil départemental souhaite mobiliser les jeunes investis dans la collectivité (services civiques d'Unis Cité, alternants, stagiaires ...) afin de leur permettre de participer aux enquêtes, proposer des sujets d'enquête autour des préoccupations de la jeunesse et participer à la promotion de la plateforme auprès de leurs pairs. Élections européennes, attractivité du territoire ou encore enseignement supérieur, tels sont les sujets qui pourraient être proposés par ces jeunes lors de manifestations.

## 19. Corrèze

### Renouvellement de l'Assemblée citoyenne

En 2022, le Conseil Départemental de la Corrèze mettait en place la première Assemblée Citoyenne. Constituée de 38 Corrèziens tirés au sort parmi les candidats représentatifs de la diversité de la population du Département (en termes d'âge, parité, équité territoriale et catégories socioprofessionnelles), son mandat de 2 ans est arrivé à son terme.

Organe consultatif placé aux côtés des Conseillers départementaux.

Les premières propositions de l'Assemblée Citoyenne ont été validées et intégrées au plan départemental "Corrèze Bouclier Énergétique", adopté en séance. À cette occasion, une estampille spécifique a été créée, qui est désormais apposée sur toutes les actions conçues avec les citoyens et adoptées par les Conseillers départementaux.



## 34. Hérault

Les choix de l'Hérault



La tournée « Les choix de l'Hérault » continue son itinérance sur le territoire, à la rencontre des citoyens, avec des agents du Département. Cette démarche va au plus près des Héraultais sur le territoire pour présenter tout l'accompagnement qui leur est proposé au quotidien par la collectivité, autour de 2 enjeux que sont la solidarité et l'environnement.

## 58. Nièvre

L'Observatoire des citoyens d'Imagine la Nièvre !



Créé en mars 2023, l'Observatoire des citoyens répond au premier des 30 engagements pris à l'issue de la première saison d'Imagine la Nièvre !. L'objectif est de donner la parole aux Nivernais pour imaginer l'avenir du département.

Issus des 444 propositions émises au printemps 2022, les 30 engagements qui forment le socle d'Imagine la

Nièvre ! pour les prochaines années sont mis en œuvre par les élus et les services du Conseil départemental, sous le regard attentif de l'Observatoire des citoyens. Celui-ci est composé de Nivernais de tous âges, milieux sociaux et ancrages géographiques ; 150 d'entre eux se sont portés volontaires pour participer aux travaux de cette instance unique en son genre.

## Actualités Politique



### Déclaration de politique générale de Gabriel Attal

Assez peu d'informations nouvelles dans la déclaration de Gabriel Attal en ce qui concerne les collectivités territoriales. Une affirmation au Sénat qui répond à la demande « Pour une compétence, il faut un responsable, un financement » et il a réaffirmé l'intention d'une loi, construite avec les associations d'élus avant la fin de l'année 2024, après la remise du rapport d'Eric Woerth.



Je m'engage à avancer à l'écoute de nos élus et de nos territoires. Derrière le cap fixé par le président de la République, c'est à leur contact que j'ai construit les constats et les solutions de ma déclaration de politique générale. C'est avec eux que je veux gouverner, décider.

Gabriel Attal, Premier ministre

## Calendrier des réformes à venir pour les collectivités

- 20 « Territoires engagés pour le logement » qui auront des procédures simplifiées pour y construire 30 000 logements en 3 ans ;
- Décrets pour supprimer une quarantaine de comités Théodules ;
- Projet de loi d'orientation agricole avec un volet de simplification ;
- En mars présentation d'un nouveau plan anti-stups tourné pour les villes moyennes pour lutter contre l'arrivée massive de cocaïne ;
- Printemps expérimentation de l'internat gratuit dans des départements "pour certains jeunes à la dérive, sur simple accord des parents" ;
- Avant l'été modification de la loi SRU avec intégration des logements intermédiaires dans le quota de 25 % de logements sociaux ;
- Présentation du projet de « loi Macron 2 » "pour libérer l'activité économique, la croissance, le développement industriel" ;
- Mise en place dans tous les départements d'un service d'accès aux soins (SAS), un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins visant à désengorger les services d'urgences. Possibilités d'obligations de gardes ;
- Fin de l'été : expérimentation du préremplissage des formulaires de demande du RSA pour lutter contre la fraude et le non-recours avec une généralisation d'ici à 2025. Généralisation des 15 heures d'activité obligatoires pour toucher le RSA dans tous les départements ;
- Fin 2024 Présentation du projet de loi de simplification de l'action publique locale lié à la mission Woerth Mise en place d'un statut de l' élu local avant le printemps 2024 ;
- Avant 2025. Révision de la loi électorale Paris, Lyon et Marseille.

## 971. Guadeloupe

### Plainte à l'encontre de Jean Dartron, le président de la Ligue de Guadeloupe et vice-président du conseil départemental du littoral

La confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) a l'origine de cette plainte lui reproche d'avoir voté, en tant que vice-président du Département de Guadeloupe, une subvention pour la Ligue qu'il préside. Le syndicat considère donc qu'il y a eu une prise illégale d'intérêt.



## Face aux difficultés agricoles, protégeons les revenus des agriculteurs et l'environnement

Texte signé par Maxence Clément, Matthieu Combaud, Jean Michel Linois-Linkovski, Elisabeth Pagnac-Farbiaz, Marc Pascal, Viviane Trèves, Lorana Vincent et des membres du groupe de travail "agriculture et alimentation" du Lierre impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires.



**De nombreux agriculteurs sont depuis des années victimes et dépendants d'un système intensif et libéralisé qui comprime leur revenu et les endette. Ces difficultés sont aggravées par les événements récents (conflits en Ukraine, hausse des prix des intrants, inflation, crises sanitaires dans les élevages...) et par la crise climatique dont les agriculteurs sont les premières victimes.** La frustration de certains agriculteurs d'être pointés du doigt pour des pratiques insuffisamment respectueuses de l'environnement et la santé doit donc être entendue.

**La réponse à cette détresse ne peut être le refus des progrès en faveur de l'environnement et de la santé. Cela traduirait une vision court-termiste occultant que les principales menaces pour l'agriculture sont le changement climatique, la perte de biodiversité et les pollutions.** Les jachères restaurent les sols pour produire dans la durée, la modération de l'irrigation garantit la disponibilité en eau face aux sécheresses, et la réduction d'usage des pesticides préserve les pollinisateurs indispensables à la production. L'intensification agricole accroît donc la vulnérabilité des systèmes agricoles, et menace la santé des écosystèmes et de tous les êtres vivants. Les agriculteurs sont d'ailleurs les premiers à souffrir de problèmes de santé liés aux intrants chimiques.

**Répondre à ces défis nécessite d'écouter le monde agri-alimentaire dans sa diversité,** et notamment les syndicats minoritaires qui totalisent plus de 40 % des voix aux élections

des chambres d'agriculture. Nombre d'agriculteurs ne s'opposent pas aux avancées environnementales et sanitaires en tant que telles, mais demandent à être correctement rémunérés et respectés.

**La priorité est donc que tous les agriculteurs vivent dignement de leur travail en mettant en œuvre les avancées environnementales et sanitaires permettant de nourrir sainement la population.**

**Nous identifions cinq priorités :**

- Garantir un partage de la valeur plus favorable aux agriculteurs. L'État doit réaliser des contrôles et sanctionner la non-application de la loi Egalim sur les négociations commerciales, mais pour que cela soit utile il doit aussi garantir un calcul juste du prix de revient pour les agriculteurs ;
- Donner aux consommateurs les moyens d'acheter les produits sains et durables, par un contrôle des marges et par des politiques de revenu ou de redistribution aux bénéficiaires des consommateurs modestes ;
- Rémunérer les agriculteurs via des financements publics pour les pratiques vertueuses, en réorientant la déclinaison française de la PAC dès 2025 pour garantir un financement suffisant des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des écorégimes plus pertinents, ainsi qu'en amplifiant les paiements pour services environnementaux ;
- Réfléchir à une annulation de dette sous conditions pour les agriculteurs s'engageant dans une transition agroécologique ambitieuse ;
- Protéger les agriculteurs contre la concurrence de denrées importées produites avec des standards plus faibles que ceux en vigueur en France. Au-delà du refus de l'accord UE-Mercosur, il est nécessaire d'adopter des mesures-miroirs générales dans le droit européen pour interdire l'entrée de tels produits sur le sol européen, quel que soit le pays d'origine. Il est aussi nécessaire d'éviter la concurrence intra-européenne en harmonisant par le haut les règles au sein de l'Union européenne. En complément, une évolution du droit de la commande publique permettrait aux collectivités territoriales de davantage sourcer localement leurs approvisionnements afin de soutenir les pratiques agricoles durables. Ces éléments faciliteront le développement de circuits alimentaires à l'échelle des territoires.

Les revendications agricoles sont aussi une sonnette d'alarme sur le fonctionnement de l'État. Le sentiment des agriculteurs d'éloignement entre instances de décisions et acteurs du terrain est partagé par les agents publics en charge de l'agriculture. Pour une présence de l'État adaptée aux besoins des agriculteurs, nous proposons de :

- **Mettre fin à la cogestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation avec la FNSEA.** Le système actuel est le fruit des politiques mises en place depuis des décennies en lien avec le syndicat majoritaire, il faut donc renforcer la place des autres représentants du monde agri-alimentaire dans la décision. Cela nécessite un financement suffisant des autres syndicats, de revoir le mode de scrutin aux chambres d'agriculture et d'ouvrir la gouvernance du monde agricole à la société civile.
- **Assurer le portage interministériel de la transition agroécologique, sous l'égide du Premier ministre et du secrétariat général à la planification écologique.** L'insuffisant portage des enjeux écologiques sur les questions agricoles empêche la mise en place de politiques cohérentes, entraînant un gaspillage d'argent public et un discrédit de l'État. Au niveau local, le passage de l'office français de la biodiversité (OFB) sous tutelle des préfets risquerait d'affaiblir la prise en compte des enjeux environnementaux.
- **Redonner la capacité d'agir aux services de l'État, en priorité aux services déconcentrés.** Rares sont les agents ayant le temps ou le mandat d'aller à la rencontre des acteurs des territoires pour reconnecter décision publique et acteurs de terrain.

- **Simplifier l'application des normes et accélérer le versement des subventions.** Cela ne doit pas conduire à revoir à la baisse des normes ou à limiter les recours. Pour simplifier, accompagner et accélérer les dossiers, il faut doter les services de l'État et la justice de moyens adaptés. Cela nécessite aussi des évolutions de la part de certains représentants agricoles, qui contribuent parfois à la complexification des normes pour en limiter l'effectivité.
- **Créer localement des instances de dialogue et de décision pérennes pour une territorialisation juste des normes environnementales.** Ces instances rassembleraient acteurs des systèmes agri-alimentaires et citoyens pour identifier les transformations pertinentes à l'échelle des filières, et faciliter la répartition de la valeur et des efforts.
- **Garantir que la restauration collective publique respecte l'obligation légale d'approvisionnement durable et de qualité.**

**Nous affirmons également notre soutien aux personnels de l'OFB et d'autres administrations,** considérés par certains comme boucs émissaires des problématiques complexes auxquelles sont soumis les agriculteurs, et qui subissent parfois des menaces physiques et des dégradations des biens.

**Il est temps de mettre en œuvre une approche permettant une alimentation durable pour tous et bénéfique aux agriculteurs.**

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, la loi d'orientation agricole et la déclinaison de la planification écologique à l'échelle des territoires seront des étapes essentielles pour cela.



*Le Lierre : Fondé en 2019, le réseau du Lierre rassemble plus de 1 500 fonctionnaires, agents et décideurs publics, experts, consultants, tous acteurs des politiques publiques, et qui sont convaincus que la transformation de l'action publique est indispensable pour répondre aux urgences écologiques et sociales.*





## RSA. Solidarité à la source, fin de l'Allocation Spécifique de Solidarité, Les Départements ne peuvent plus payer pour l'État

Départements de France regrette la mise en place effective, sans concertation préalable, du montant net social destiné à servir de référence pour bénéficier du RSA. Si tout doit être fait pour simplifier les rapports entre les Français et leurs administrations, le Gouvernement ne peut pas faire comme si la mise en place de la solidarité à la source, induite par cette mesure, était sans conséquence sur le volume de la dépense sociale.



« Après avoir appris, au détour du discours de politique générale du Premier ministre et sans concertation préalable, le basculement des 320 000 bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité dans le RSA, pour un coût de plus de 2 milliards d'euros, les Départements voient, avec consternation, le Gouvernement se préparer à alourdir de 3,5 milliards supplémentaires, leurs charges sur le RSA, sans se préoccuper le moins du monde de leurs capacités à y faire face ! », a déploré François Sauvadet, le Président de Départements de France.

« Nous touchons aux limites du jeu de bonneteau auquel se livre le Gouvernement avec les agences de notation. Camoufler la dépense sociale en la transférant aux Départements, cela ne peut durer qu'un temps.

Chaque année, c'est 10 milliards d'euros que l'État camoufle dans nos comptes en ne compensant pas les Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH). Cela va finir par se voir, surtout lorsque nous ne pourrions plus les payer », a prévenu le Président de DF.

Chaque année, les Départements mettent en œuvre 12 milliards d'euros d'investissements, dont plus de 1,6 au service des communes. Dans la situation de crise économique que nous traversons, il n'est pas raisonnable de sacrifier l'avenir en augmentant les dépenses sociales des Départements, au détriment des investissements nécessaires pour les routes, les collèges, la fibre, l'approvisionnement en eau ou la transition écologique.

Si l'estimation couramment avancée par l'État de 34 % de non-recours sur le RSA s'avère exacte, c'est 3,5 milliards d'euros qui viendront s'ajouter aux plus de 10 que versent déjà les Départements (l'État ne couvrant plus, aujourd'hui, cette somme qu'à moitié alors qu'à sa mise en place le RMI était couvert à 88 %). Dépourvus de possibilité de lever l'impôt depuis la perte du Foncier Bâti au profit du bloc communal et confrontés à une érosion considérable de leurs recettes du fait de la crise immobilière (- 3,5 milliards d'euros de recettes au titre des DMT0), les Départements ne seront pas en mesure de mobiliser les 5,5 milliards nécessaires, pour répondre aux besoins des nouveaux bénéficiaires du RSA.

### On ne peut pas demander aux Départements d'investir pour les transitions écologiques,

pour armer nos pompiers face aux nouveaux risques climatiques, pour entretenir et développer le réseau routier et les ouvrages d'art, pour les collèges, pour la fibre en tout point du territoire, pour l'enfance en danger et, en même temps, disposer de leurs ressources pour les affecter à une mission qui relève de la solidarité nationale. Le risque de cette fuite en avant dans la dépense sociale non compensée, c'est la transformation des Départements d'acteur du social, sur leurs territoires, en simples opérateurs de l'État. Nous refusons cette évolution qui est contraire à notre mission comprenant, outre les solidarités humaines auxquelles nous sommes attachés, les solidarités territoriales qui visent au développement équilibré entre villes et campagnes. La paralysie de l'investissement qui en résulterait serait un choc immense pour le monde rural dont nous sommes, bien souvent, le seul rempart. Je rappelle, avec force, que plus de la moitié de nos concitoyens ne vivent pas dans les grands centres urbains et que depuis chez eux, les RER métropolitains sont une vue de l'esprit ! », a conclu François Sauvadet.

# Réaction de Département de France au Discours de politique générale de Gabriel ATTAL Et la concertation dans tout ça ?

« Les Départements de France ont appris avec stupéfaction le transfert sans la moindre concertation de l'ASS vers le RSA et ses conséquences financières. 300 000 personnes bénéficient de cette allocation pour un montant de 2,1 milliards d'euros. DF s'étonne d'autant plus que le Premier ministre a promis, dans ce même discours, d'être à l'écoute des Collectivités Territoriales. Beaucoup de Départements sont actuellement dans une situation difficile et ce que l'on attend du chef du Gouvernement ce sont des réponses concrètes pour faire face aux grands défis qui sont devant nous. Les Départements de France ont besoin de la Solidarité Nationale et pas de dépenses supplémentaires, non financées, dans le contexte actuel » a déclaré François SAUVADET, Président de Départements de France.

**B**ascule de l'allocation de spécifique solidarité (ASS) vers le RSA Actuellement, plus de 300 300 000 personnes bénéficient d'une allocation mensuelle de 545 euros au titre de L'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) versée actuellement par France Travail. La mise en œuvre de cette mesure de basculement vers le RSA représente un coût de 2,1 milliards d'euros. Le Premier ministre n'a pas spécifié les modalités de cette transition. Face à la situation d'étranglement des finances départementales, DF prévient : les Départements ne pourront y faire face ! Ils demandent donc la mise en place, rapide, d'une discussion avec le Gouvernement, pour qu'il compense ce qui ne serait rien d'autre qu'un transfert de charge de France Travail (ex-Pôle Emploi) vers les Départements.

## Généralisation de France Travail au 1er janvier 2025

DF l'a dit et répété : l'expérimentation de France Travail conduite dans 18 Départements doit aller jusqu'à son terme avant d'envisager une généralisation du dispositif annoncée par le premier ministre.

## Solidarité à la source

Départements de France (DF) est en attente d'une véritable évaluation du taux de non-recours aux droits. Le chiffre de 34 % pour le seul RSA, souvent mis en avant, ne correspond pas à ce qui est observé sur le terrain. Si ce chiffre se confirmait, là encore, il est essentiel de prendre en compte la charge financière supplémentaire de plus de 3 milliards d'euros qu'il ferait peser sur les finances départementales.

“

Il est essentiel de prendre en compte la charge financière supplémentaire de plus de **3 milliards d'euros**

François SAUVADET, Président de Départements de France



Le Gouvernement, lui-même, a disposé que pour le RSA, les droits doivent être accompagnés de devoirs. L'idée d'une automaticité totale des prestations suscite des interrogations quant à sa mise en œuvre et à ses conséquences.

conséquences du vieillissement de la population et pour assumer le virage domiciliaire, massivement souhaité par nos compatriotes. La transition démographique impose des choix de société qui doivent être élaborés entre le Gouvernement et les Départements chefs de file des solidarités humaines.



Nos compatriotes ultra-marins **font face à des difficultés** qui tiennent tant à leurs caractéristiques géographiques qu'à leurs situations géopolitiques.

**Bien vieillir**

Les Départements regrettent que le Premier ministre n'ait eu que deux phrases pour évoquer le grand âge. Ils rappellent qu'ils ne pourront pas durablement rester seuls face aux

**Outre-mer**

Nos compatriotes ultra-marins font face à des difficultés qui tiennent tant à leurs caractéristiques géographiques qu'à leurs situations géopolitiques. DF attend des mesures spécifiques,

en particulier pour le dernier en date des Départements, celui de Mayotte, qui doit faire de toute urgence, l'objet de l'attention du Gouvernement et de la représentation nationale.

**Deux sujets de satisfactions cependant,**

**Crise migratoire**

Départements de France salue l'engagement pris par le Premier ministre de renforcer les effectifs des fonctionnaires de police (border force) dans les Alpes-Maritimes, Département en première ligne dans la crise migratoire. DF souhaite que le Gouvernement aille bien au-delà et assume pleinement les conséquences du fait migratoire.

**AESH**

La prise en charge de la rémunération des AESH pendant la pause méridienne était une revendication de longue date de Départements de France. DF se félicite de cette décision, de bon sens, du Gouvernement.



# Jean-Luc Gleyze

“ —  
**Plutôt que de fuir le débat, travaillons à mieux partager la valeur, à mieux redistribuer vers celles et ceux qui en ont besoin...**

**D**ans son discours, le Premier Ministre a dit vouloir « réarmer notre pays ». Mais contre qui le Gouvernement est-il en guerre ? Ce qui est sûr, c'est qu'il est prêt à laisser des femmes, des hommes et des enfants de côté pour paver les sentiers de sa gloire.

1 heure de discours, 1 mention de l'enfance. On ne cause donc plus de la « grande cause » du quinquennat ? L'ensemble du secteur et les Départements sont une fois de plus laissés seuls, et notre demande d'un « Plan Marshall » est balayée d'un revers de main. Suppression de l'ASS, l'Allocation de Solidarité Spécifique. Une équation simple pour le Gouvernement : continuer à se délester d'allocation chômage qu'il juge trop coûteuse pour la faire glisser vers le Revenu de Solidarité Active. Résultat : l'État affiche un chômage en baisse et fait augmenter mécaniquement le nombre d'allocataires du RSA que les Départements accompagnent, sans aucun moyen supplémentaire. En Gironde, ce seraient 4 000 personnes concernées par la suppression de l'ASS ce qui représenterait 26 millions d'euros de dépenses nouvelles pour la collectivité

Éducation le « choc des savoirs » ? Nul doute que le manque d'enseignants ou la mixité sociale seront réglés en dotant les collégiens d'uniformes. A raison de 100 euros par élève, les Girondines et les Girondins devront payer 6,6 millions d'euros pour les 66.000 collégiennes et collégiens !

Généralisation du conditionnement du RSA à 15 heures d'activité « d'ici le 1 janvier 2025 ». Encore une fois, la culpabilisation des allocataires prend le pas sur le fond : l'accompagnement. Cette obsession pour la « valeur travail » évite le véritable sujet : la valeur du travail et la complexité des réalités de l'emploi.

Logement « un choc d'offre » pour « déverrouiller » le secteur... sans interlocuteur pour les services publics de l'habitat puisqu'aucun ministère de plein droit n'est nommé pour traiter le sujet. « Le logement d'abord », vraiment ?

Quid d'une Loi Autonomie ? Alors qu'il faut trouver 10 milliards d'euros de financements supplémentaires chaque année, aucune annonce n'a été faite pour un accompagnement digne de nos aînés.

Donc beaucoup de formules « chocs », sans doute en raison du bruit que font ces annonces en s'écrasant contre le mur du mépris qu'elles révèlent. Mépris de l'épaisseur humaine, mépris des territoires, mépris de la complexité des précarités.

Plutôt que de fuir le débat, travaillons à mieux partager la valeur, à mieux redistribuer vers celles et ceux qui en ont besoin et ainsi permettre à toutes et tous d'être socialement sécurisés, d'avoir l'assurance d'un revenu d'autonomie stable qui protège, à tout âge, de tomber sous le seuil de pauvreté.

Le Premier Ministre a prononcé plus de 20 fois le terme « sou-veraineté », tout en faisant des annonces qui négligent qu'elle « appartient au peuple », selon notre Constitution. C'est à nous qu'il revient de garantir la prévention et la réparation face aux aléas de la vie, la possibilité d'être acteurs des nécessaires transitions écologiques, et permettre la dignité et l'émancipation, partout ■



© Roberto Diastro - Département de la Gironde / Jean-Luc Gleyze

**Réaction de Jean-Luc Gleyze, président du Département de la Gironde et Président du groupe de gauche de l'Assemblée des Départements de France, au discours de Gabriel Attal.**

# TURGOT : Chronique des finances publiques

**Bercy admet enfin être confronté à la réalité d'une croissance plus faible** et de déficits plus lourds, dans un contexte de coût de la dette en hausse. Cette fois, l'opération vérité sur les comptes est lancée, et cela va être douloureux. Le ministère de l'Economie et des Finances est contraint de réviser ses prévisions de croissance qui ne correspondent plus du tout à la réalité, ce que nous avons dénoncé au Sénat lors de l'examen du PLF 2024. Cela va avoir des conséquences lourdes sur le financement des politiques publiques. Les choix sont d'autant plus difficiles qu'ils ont été repoussés.

## La révision de la prévision de croissance de l'OCDE a été une goutte d'eau supplémentaire.

Alors que Bercy tablait sur 1,4 % de croissance pour faire baisser le déficit à 4,4 % du PIB, l'organisation internationale ne prévoit plus que 0,6 %. Il n'est donc plus temps de faire l'autruche. Le Ministre Bruno Le Maire mise à ce stade sur une prévision encore un peu plus optimiste, de 1 %, c'est un premier pas peut-être encore insuffisant. Une nouvelle prévision désormais validée à l'Elysée et Matignon qui ont longtemps rechigné à accepter cette situation, et qui ne sera pas sans conséquences sur la stratégie budgétaire à mettre en place pour tenir 4,4 % de déficit cette année.

**Deux options à ce stade semblent sur la table.** La première consiste à miser sur des **annulations de crédits** déjà votés, par décret. Donc sans passer par le Parlement avec un vrai sujet de sincérité. La deuxième option serait de proposer un **budget rectificatif** à faire passer devant le Parlement, avec de nouvelles mesures d'économies.

C'est ce qui semble le plus démocratique et le plus transparent. Bercy penche pour cette seconde option, en indiquant qu'à ce stade ni les comptes de sécurité sociale, ni ceux des collectivités territoriales ne seraient concernés.

En posant le débat clairement cela aurait aussi pour conséquence de faciliter une prise de conscience de là où on en est vraiment. **J'appelle à cette clarté, à cette pédagogie depuis longtemps.** La première option semble toutefois privilégiée afin de ne pas risquer de faire monter davantage un vote protestataire avant les européennes.

Mais Bercy doute de la possibilité d'arriver à tenir la réduction du déficit prévue uniquement avec un décret de réduction de crédits, qui ne peut dépasser 1,5 % des crédits de la loi de finances.

Les crédits ministériels, hors masse salariale mis en réserve en début d'année, ont certes été augmentés de 3 % en 2022 à 4 % cette année, et le gouvernement peut toujours recourir à un surgel, comme l'année dernière.

Mais une partie doit en général être dégelée en fin d'année. L'ampleur exacte des coupes à réaliser, de plusieurs milliards (10 sans doute), dépend de l'exécution budgétaire de 2023, laquelle n'est pas encore totalement connue.

Les remontées des collectivités locales et de la Sécurité sociale prennent du temps. Les mauvaises nouvelles sur les rentrées d'impôts pourraient faire rater la cible de déficit fixée à 4,9 %.

Le trou entre les recettes et les dépenses de l'année pourrait atteindre 5 % du PIB, voire 5,1 %. Ce qui relèverait d'autant la marche pour revenir à 4,4 % en 2024. Et encore nous sommes loin des 3 % que beaucoup d'autres pays européens ont atteint.

Une cible pour l'instant non négociable, malgré le risque de tomber dans l'austérité. **A Bercy comme à Matignon ou à l'Elysée, on sent le souffle des agences de notation sur la nuque.** Moody's a la possibilité, réglementairement, de dégrader sa note le 26 avril tandis que Standard and Poor's a une fenêtre de tir le 31 mai. Or, les élections européennes ont lieu le 9 juin... Le risque de se faire dégrader à quelques jours des européennes est bien réel.

**Mais le véritable défi sera de boucler le budget 2025.** La prévision de croissance de 1,7 % est d'ores et déjà caduque. L'OCDE prévoit 1,2 %.

Pour 2025, cela signifie couper 15 milliards d'économies, alors que le gouvernement en prévoyait déjà 12 milliards jusqu'ici pour tenir sa cible. On voit mal alors comment les dépenses sociales et peut-être aussi celles des collectivités ne seraient pas concernées. Et pourtant, cela semble beaucoup et si peu à la fois. Les Allemands ont fait 60 milliards de coupes en trois semaines au risque de tomber dans l'austérité, nous devrions en faire au moins autant.

**Bercy admet enfin être confronté à la réalité d'une croissance plus faible**

”

STÉPHANE SAUTAREL

SÉNATEUR DU CANTAL VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT



On sait désormais que la croissance et la création d'emploi ne suffiront pas à redresser nos finances publiques. Le vrai sujet, c'est qu'on ne s'est pas déscotché de la dépense publique qui nous génère un déficit budgétaire de plus de 170 milliards d'euros et **un déficit miroir de la balance commerciale hélas récemment confirmé à 100 milliards d'euros.**

Si la trajectoire budgétaire du retour sous 3 % de déficit en 2027 ne doit pas être un dogme, **la nécessité d'amorcer la décrue de la dépense publique est désormais urgente.** On ne peut continuer à jouer avec différents critères des règles européennes, notamment celui du déficit « structurel » pour faire le minimum de l'ajustement réclamé par nos partenaires européens. Notre crédibilité est en cause.

**L'UE a validé les nouvelles règles budgétaires plus contraignantes et la voix de la France n'a pu être que partiellement entendue.** L'enjeu est de garantir des finances publiques saines tout en préservant la capacité d'investissement de l'Union.

La proposition initiale de la Commission d'avril 2023 accordait une grande flexibilité aux capitales pour définir leur trajectoire budgétaire, sur la base d'une analyse de soutenabilité de la dette et en prenant comme indicateur clé les dépenses primaires nettes. Mais les Vingt-Sept avaient ajouté, en décembre dernier, des sauvegardes automatiques beaucoup plus contraignantes. L'Allemagne et ses alliés dits « frugaux » sont parvenus à imposer des réductions automatiques de dette et de déficit aux pays dont le ratio d'endettement dépasse 60 % du PIB (pourcentage hérité des années 1990). Les nouvelles règles permettront aux pays de l'UE d'investir dans leurs atouts tout en consolidant leurs finances publiques. L'accord trouvé doit s'appliquer à partir de 2025.

Cette année, les anciennes règles (suspendues entre 2020 et 2023 pour cause de Covid et de guerre en Ukraine) s'appliquent en théorie.

La Commission examinera les budgets nationaux à la lumière des recommandations qu'elle a faites en 2023. **Au printemps, Bruxelles devrait mettre une douzaine d'États membres en procédure de déficit excessif, dont la France.**

Si on a besoin d'investissements dans l'industrie, dans la défense, dans la transition écologique, on ne saurait le faire sans **retrouver un cadre sain et convergent des finances publiques européennes.** La France ne saurait demeurer le mauvais élève de l'Europe. Elle doit donc enfin **engager ses réformes de structure** : celle de l'État et d'une véritable décentralisation, pour retrouver efficacité et proximité de l'action publique.

**Ce n'est donc surtout pas le moment de « désarmer » nos collectivités territoriales.**

Stéphane Sautarel

**LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS**

►► **ÉVÈNEMENT** ◀◀

**LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS**  
TERRITOIRES DE SOLUTIONS

**Date :**  
Jeudi 13 juin

**Lieu :** Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

**GROUPES DELBO PRESSE** **LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS** **LOIR-CHER** **VENDOMÈ** **MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

## 01. Ain

### Adoption du Budget primitif

D'un montant de 770,4 M€, soit 1 147 € par habitant, le budget primitif 2024 est en progression de 4,1 % par rapport au BP 2023.

La prévision de dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 553 M€, soit une augmentation de 5,7 % par rapport au BP 2023, avec une masse salariale en évolution de 5,8 % par rapport au BP 2023

- Hausse inédite de 5,9 % des crédits consacrés à l'action sociale et de 5,5 % pour le SDIS.

- Effort tout particulier de revalorisation de la rémunération et d'ouvertures de postes afin de renforcer l'attractivité de la collectivité, générant une augmentation de près de 6 % de la masse salariale.

- Niveau d'investissement inédit à plus de 164 M€ dont près d'un quart en faveur de la transition écologique. La politique éducative et la politique routière représentent les deux premiers budgets d'investissement de la collectivité.

Politique éducative : 1er budget d'investissement du Département en 2024, soit 47,8 M€

## 33. Gironde

### Budget primitif 2024 : un budget « empêché »

Privés de levier fiscal et de recettes dynamiques, les Départements doivent mettre en œuvre des compétences bien souvent transférées par l'État, se traduisant par des dépenses non compensées.

### 2,19 milliards d'euros de dépenses

- Protection de l'enfance : 330,4 M€
- Autonomie : 413,1 M€
- Insertion et Revenu de Solidarité Active (RSA) : 278,6 M€
- Politiques éducatives (dont investissement) : 154,9 M€
- Protection et valorisation de l'environnement : 129,4 M€
- Cohésion et vie sociale (dont investissement) : 354,5 M€

### 2,19 milliards d'euros de recettes du Département soit +0,6 % (contre +1,8 % au Budget Primitif de 2023)

- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 552,9 M€
- Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) 415 M€ soit une chute de 26 % (-148 M€)
- Fiscalité transférée : 321,2 M€
- Dotation de l'État : 186,6 M€
- L'épargne brute est alors diminuée et impacte les marges de manœuvre du Département, freinant sa capacité à autofinancer ses investissements mais n'altère en rien ses engagements. Elle l'oblige cependant à faire des choix d'économies pour atteindre l'équilibre budgétaire auquel la collectivité est tenue légalement.

## 35. Ile-et-Vilaine

### Budget adopté



Budget de 1,3 Milliards €, soit environ 5 % du PIB de l'Ille et Vilaine dans un contexte difficile (-51M€ de recettes de DMTO) et une forte hausse des besoins sociaux (Protection de l'enfance, Personnes Agées, personnes handicapées...).  
 1,068 milliard € dépenses de fonctionnement  
 233 millions € dépenses d'investissement  
 706,4 millions € pour l'action sociale (dépenses de fonctionnement)  
 109 millions € équipements et mobilités en maîtrise d'ouvrage (investissement)  
 24,8 millions € budget annexe Biodiversité et paysage.

## 45. Loiret

### Vote du budget primitif.

Budget de 827,6 M€. Il s'agit du plus important budget, jamais voté, reflétant l'ambition de la collectivité de demeurer un acteur de référence sur le territoire.

Le Département poursuivra en 2024 son action à l'égard des territoires et des Loirétains, en cohérence avec les objectifs de son nouveau projet de mandat 2021-2028.

Le Département poursuivra :

- l'amélioration des infrastructures (63,6 M€), dont le programme pluriannuel d'amélioration des chaussées et la déviation de Jargeau
- l'aménagement et l'entretien de ses collèges (54,3 M€)
- son soutien à la culture (9,6 M€), dont le Festival de Sully
- la protection de l'environnement (18,9 M€)
- sa protection à l'enfance (81,4 M€)
- son soutien aux territoires au titre de ses programmes d'aides (32,4 M€)

En 2024, le Département maintient un niveau élevé de ses dépenses d'investissement (215,5 M€), afin de poursuivre le développement du territoire. La collectivité investira massivement en dépenses d'équipement (181,4 M€), en donnant la priorité au développement des infrastructures cyclables et routières, à l'éducation et l'environnement.



## 48. Lot-et-Garonne

### Budget de 530 millions d'euros voté

Privés de levier fiscal et de recettes dynamiques, les Départements doivent mettre en œuvre des compétences bien souvent transférées par l'État, se traduisant par des dépenses non compensées.

- Le budget 2024 prévoit l'affectation de 282,2 millions d'euros à la politique de développement social du Département et 37,4 millions d'euros pour l'éducation et la jeunesse, avec notamment :
- La poursuite du Plan collèges, avec 21 millions d'euros supplémentaires alloués pour dépasser dans l'année les deux tiers de son exécution ;
- L'engagement du Plan gymnases, enveloppe globale annuelle de 3 M€ ;
- Le renforcement de la politique éducative en direction des jeunes lot-et-garonnais (maintien du repas à 2 euros maximum, modernisation du parc informatique) ;
- La poursuite de la lutte contre la fracture numérique, Attribution de 20 000 Pass numériques ;
- L'élargissement du soutien aux communes à travers la création de l'agence « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;
- La création d'une plateforme d'accompagnement visant à renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
- Un effort porté sur les aménagements routiers, cyclables et navigables, à hauteur de 40 millions d'euros ;
- Le déploiement du Très Haut Débit, avec l'objectif intact d'atteindre les 100 % sur les zones relevant de l'initiative publique d'ici à la fin du premier semestre.



## 35. Ile-et-Vilaine

### Débat d'Orientation Budgétaire

Contexte financier incertain marqué par la baisse des droits de mutation à titre onéreux et une TVA moins élevée que prévu, le département maintient son engagement envers les solidarités et l'investissement. Les Hauts-de-Seine ont vu leurs recettes chuter de plus de 200 millions d'euros en 2023, tandis que les dépenses obligatoires augmentaient de 64 millions d'euros.

Le budget 2024 prévoit une allocation de près de 980 millions d'euros pour les solidarités, en hausse pour la sixième année consécutive, ainsi que 650 millions d'euros pour l'investissement, visant à renforcer l'attractivité et le développement durable du territoire.

Les politiques sociales du département visent à renforcer la cohésion sociale et territoriale, avec un accent sur l'accompagnement des Altoséquanais à toutes les étapes de leur vie. Les investissements prévus concernent notamment les transports, les collèges, les équipements culturels et sportifs, ainsi que la préservation de l'environnement.

Le département soutient également les communes à travers des partenariats solides et des contrats de développement, avec une enveloppe prévue de 26 millions d'euros en fonctionnement et 62 millions d'euros en investissement. La lutte contre le changement climatique est également une priorité, avec un soutien financier accru pour les opérations durables.



## 35. Ile-et-Vilaine

### Adoption du budget primitif

Un effet ciseau fortement marqué sur ce budget, à périmètre constant, avec 396,5 M€ en dépenses BP 2024 et 424,5 M€ en recettes BP 2024, et une nouvelle dégradation de l'épargne brute en 2024.

Malgré ce contexte, le Département mise sur une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ambitieuse et observe même une montée en puissance en 2024.

Les fléchages se font naturellement vers l'action sociale, ADN de la collectivité, avec 265 M€ consacrés. Mais aussi vers l'aménagement et l'attractivité du territoire avec par exemple pas moins de 17 M€ consacrés cette année, sur le programme d'investissement de plus de 100 M€ sur 5 ans, à la réhabilitation des collèges.

27 M€ fléchés sur les routes départementales.

Ce budget est impacté par un niveau du Revenu de Solidarité Active (RSA) à la hauteur de 58 M€ et son reste à charge de plus de 30 M€.





# L'approche par les risques dans la gestion du FSE+, une opportunité pour les départements

L'une des principales nouveautés introduites pour la période 2021-2027 dans la gestion du Fonds social européen (FSE+) est la mise en place d'une approche par les risques dans l'exercice du contrôle des dépenses. Toutefois, l'absence d'orientations pour sa mise en œuvre laisse les autorités de gestion (AG) circonspectes ou démunies et freine son ambition simplificatrice.

Au sein de l'environnement de gestion des fonds européens, l'article 74 du Règlement UE 2021/1060 introduit une petite révolution vantée par la Commission européenne (CE) et attendue par de nombreux acteurs, en indiquant que les vérifications de gestion des programmes (contrôle de premier niveau) sont désormais effectuées de manière « proportionnée » sur la base d'une « évaluation des risques ». Toutefois, le règlement ne donne aucun cadre sur la mise en œuvre de cette approche par les risques et la CE n'a publié aucune note d'orientation sur la méthode à employer. Les AG sont seules face à cette révolution, devenue simple injonction.

En audit, l'approche par les risques consiste en une analyse préalable des risques les plus significatifs, afin de choisir parmi les travaux à réaliser ceux qui ciblent ces principaux risques sans nuire à la qualité des résultats. Le risque de non-détection d'une anomalie est la combinaison du risque inhérent (possibilité que, sans tenir compte des mécanismes de contrôle qui pourraient exister, une anomalie se produise) et du risque lié aux déficiences des contrôles (les mécanismes de contrôle ne permettent ni de prévenir ni d'identifier une anomalie). Dans le cadre du FSE+, ces risques couvrent notamment le respect des procédures de mise en concurrence, l'éligibilité des publics cibles, la qualité du contrôle interne chez les porteurs de projet, la justification des dépenses, leur rattachement à la bonne période comptable, l'identification des aides d'État et des cofinanceurs, ou encore les mesures de prévention de la fraude.

Concrètement, l'AG doit en premier lieu procéder à l'évaluation des risques applicables à son environnement propre. Celle-ci doit notamment se fonder sur les résultats des travaux menés sur la période 2014-2020 avec une analyse multifactorielle des dépenses inéligibles détectées : taux d'erreur, nature d'erreurs, types de dépenses concernées, nature et expérience du porteur de projet, nature d'opérations... Déjà menés par plusieurs AG, ces travaux font apparaître que les zones de risques ne sont pas toujours là où elles étaient attendues.

Fort de cette évaluation et de son appréciation des risques, l'AG dispose d'un large éventail d'approches : l'échantillonnage (des dépenses, des demandes de paiement ou des porteurs de projet), la mise en place de processus d'évaluation ex-ante des porteurs de projet, la réduction des contrôles pour ceux ayant déjà démontré leurs capacités de gestion, l'introduction de seuils de matérialité dans les contrôles ou encore le recours croissant aux options de coûts simplifiés.

L'approche par les risques est une opportunité pour les départements de simplifier leur gestion du FSE+ en réduisant la charge des contrôles pour eux et pour les porteurs de projet. Sans cadre conceptuel ou réglementaire, ils devront imaginer comment les strates de contrôle postérieures intégreront cette approche par les risques à leur propre approche, tout en se protégeant des conséquences éventuelles du risque pris.



**LOUIS DENISTY**  
SENIOR MANAGER EY



**DENIS THIBON**  
ASSOCIÉ EY



# Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), conséquences pour le Départements.

Le retournement de l'immobilier provoque mécaniquement une baisse des DMTO.

Les droits de mutation représentent 20 % des ressources des Départements. La crise du marché de l'immobilier a dans ces conditions un fort impact sur les recettes des Départements.

Parallèlement, les dépenses sociales explosent sous le double effet de la montée des précarités et des revalorisations salariales nécessaires pour rendre attractifs les métiers du social pour lesquels les Départements peinent à trouver des candidats.

Les Départements ne peuvent faire face à moyens constants. Les Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH) qui représentent plus de la moitié des dépenses sociales des Départements, selon le rapport annuel de la Cour des Comptes (mars 2023) et qui, toujours selon ce même rapport, relèvent de la solidarité nationale et devraient, à ce titre, être compensées à 100 %, le sont à moins de 48 % avec une charge nette de près de 9,2 milliards d'euros en 2022 (probablement à moins de 45 % en 2023 du fait des revalorisations automatiques et non compensées du RSA).

La conjoncture économique et la crise de l'immobilier entraînent une chute moyenne de 23 % des recettes DMTO des Départements. La chute des DMTO, conjuguée à la non-indexation des dotations sur l'inflation et aux dépenses imposées depuis la sortie de la COVID, entraîne un déficit de 7,5 milliards d'Euros dans les caisses des Départements en 2024 par rapport à 2021 (8 milliards si l'on ajoute la revalorisation automatique du RSA en avril).

Les revenus générés par les DMTO sont redescendus au niveau de 2019 et ont même baissé de 3,2 % par rapport à cette année-là.

19 départements enregistrent une baisse comprise entre -30 % et -25 %, tandis que 31 départements connaissent une diminution comprise entre -25 % et -20 %. 14 Départements sont actuellement en difficulté. À ce rythme, ils pourraient être 30 en 2025.



La baisse moyenne de 25 % des recettes DMTO affecte l'ensemble des Départements et plus encore le fonds de péréquation que les Départements ont été la seule strate à mettre en place.

Ce fonds a permis en 2023 de redistribuer 1,9 milliard d'euros entre les Départements fortement percepteurs et ceux moins bien lotis. En 2024, il est fort probable qu'il n'atteigne pas son plancher de 1,6 milliard d'euros !

Maintenir à niveau les prestations sociales mises en œuvre par les Départements se fait désormais au détriment de l'investissement et donc de l'activité économique. Jusqu'à présent, les Départements ont maintenu l'équilibre en affectant une partie des recettes des DMTO à leurs dépenses sociales. Cela au détriment de l'investissement. La majorité des Départements devra effectuer des coupes dans ses budgets. L'aide aux communes sera également pénalisée.

Pour rappel, les Départements investissent 12,245 milliards d'euros, dont 1,605 milliard d'euros de subventions au bloc communal et

4 milliards d'euros pour l'entretien des 380 000km de routes départementales, ouvrages d'art et extensions du réseau routier.

Dans ces conditions, on ne voit pas très bien comment les Départements vont pouvoir se lancer dans la transition écologique. À ce stade, le financement de la territorialisation de la planification écologique n'est pas assuré.

Cette baisse significative des DMTO et ses conséquences en termes de ressources financières posent des défis majeurs pour les Départements en 2024.

Il est crucial de mettre en perspective l'impact des dépenses sociales, sur l'investissement, et l'équilibre territorial, tout en soulignant la nécessité d'une réflexion approfondie sur les solutions à mettre en œuvre pour garantir, aux Départements des ressources à la hauteur des dépenses que l'État leur impose.

François Sauvadet, présentera les propositions de DF au Premier ministre, Gabriel Attal, lors d'un rendez-vous à venir.



## 26. Drôme

**Routes : le Département met en place un référentiel paysager**



Afin d'embellir le réseau routier départemental et ainsi contribuer à la qualité de vie des Drômois et à l'attractivité touristique du territoire, le Département a mis en place un référentiel de qualité paysagère. Co-construit avec les acteurs du territoire (EPCI, CAUE, PNRV, office de tourisme du Vercors...) et réalisé avec le cabinet Folléa Gautier, ce référentiel est un guide méthodologique de prise en compte des paysages aux abords des routes.

Le référentiel intègre notamment des recommandations concernant :

- les dispositifs de sécurité (barrières, glissières métalliques et bois, parapets...),
- les types de stabilisations de talus,
- les accotements avec un objectif général de renaturation dans le respect des usages (stationnement, stockage de bois, aire de chaînage ou de pique-nique, accès ONF, riverains etc.),
- les types de mobiliers dans une optique de sobriété,
- la gestion du végétal (végétation locale et adaptée à l'évolution du climat local, maintien des ouvertures visuelles).

L'usage de la pierre et du bois est privilégié.

Ce référentiel s'appliquera sur tout le territoire des parcs naturels régionaux du Vercors et des Baronnies provençales, aux routes présentant un intérêt paysager et celles situées à proximité de sites remarquables (châteaux, espaces naturels sensibles...). Sa mise en place est accompagnée de formations des agents de la Direction des déplacements, notamment à la lecture de paysage.

## 31. Haute-Garonne

**SERM. (Services express régionaux métropolitains)**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Toulouse Métropole et le Département de Haute-Garonne se sont mis d'accord pour porter le projet ambitieux de SERM pour répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire de l'aire urbaine et plus largement.

LE président du Département souligne « Les 700 millions annoncés sur l'ensemble du territoire ne sont qu'une amorce : ils ne sont pas suffisants pour mener les études et mettre les premiers coups de pioche. Si on ne prend pas des décisions aujourd'hui, dans 10 ans ce sera irrespirable. [...] Et maintenant, rendez-vous au mois de juin pour le comité des financeurs. »

## 42. Loire

**Enrobé « bas carbone »**

En 2022, la RD 53 à Champoly s'est dotée d'un enrobé « bas carbone ». Deux chantiers, menés en 2021 et 2023 avec le groupe Eiffage, ont permis d'expérimenter le retraitement mobile à froid.

À Mably comme Usson-en-Forez, l'entreprise a raboté le bitume pour le réinjecter directement sur site, mêlé à de la poix (un déchet de l'industrie papetière). Unique en France, cet atelier a permis d'emprisonner du carbone et d'éviter près de 130 rotations de camions. Un modèle d'avenir.

## 51. Marne

**Aéroport de Vatry**



Pour finir, concernant l'aéroport de Vatry, les activités de l'infrastructure redécollent enfin : l'activité fret repart à la hausse, les vols d'entraînement augmentent et le trafic passager progresse également.

En 2024, la stratégie de développement permet de multiplier les contacts et les rencontres, tant en France qu'à l'étranger pour faire émerger de nouvelles perspectives commerciales avec divers opérateurs.

Des contacts pertinents, qui confirment que notre aéroport peut intéresser à la fois par la qualité de ses équipements, par son positionnement géographique proche de Paris, par le savoir-faire de ses équipes dans le traitement du fret ou encore du fait de l'inéluctable augmentation du trafic de fret aérien.

D'évidence, il ne pourra plus être envisagé, dans les prochaines décennies, en France ou en Europe, la construction d'un équipement tel que le nôtre, et pourtant les prévisions

d'augmentation du trafic aérien sont inéluctables.

Et en même temps, face à cette perspective, les grands hubs dans toute l'Europe sont contraints de revoir leur stratégie de développement, tant les nuisances aux riverains sont devenues inacceptables, tant il y a obligation de mettre un frein à l'engorgement de nos routes avec du fret français camionné pour être traité à l'étranger. Si cette prise en compte est déjà à l'œuvre en Belgique ou aux Pays-Bas, la France et les plateformes franciliennes en particulier n'échapperont pas à une réflexion, qui tarde un peu à s'affirmer.

L'accompagnement du ministère des Transports apparaît sincère, tout comme celui de la Direction générale de l'aviation civile. Tous sont très attentifs au devenir de Vatry, en particulier depuis que le Département de la Marne s'est résolu à étendre ses recherches de partenariat jusqu'en Chine, avec l'engagement de faire en sorte que, sous brève échéance, l'aéroport puisse fonctionner sans recours à des fonds publics.



## 52. Haute-Marne

Plan d'abattage massif d'Arbres : Une initiative pour la sécurité routière



Nicolas Lacroix, Président du Conseil départemental de Haute-Marne, a annoncé un plan d'abattage massif d'arbres le long du réseau routier départemental, en réponse aux statistiques alarmantes sur les accidents mortels impliquant des arbres. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, les arbres sont responsables de 27 % des décès sur les routes, incitant ainsi le département à agir.

Avec près de 4000 kilomètres de routes sous sa responsabilité, le Conseil départemental investit annuellement 20 millions d'euros pour l'entretien et la modernisation du réseau routier. Les accidents impliquant des arbres sont fréquents et souvent fatals, comme en témoignent les récents incidents en Meurthe-et-Moselle, en Vendée et dans

la Meuse, ainsi que dans des zones comme la Haute-Marne.

Le plan cible les arbres malades et dangereux le long des routes structurantes, à l'exception des zones protégées. Environ 4000 arbres pourraient être abattus, non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi pour prévenir les déformations de la chaussée, réduisant ainsi les coûts d'entretien et améliorant la sécurité routière.

Ce projet est accompagné de mesures pour préserver la biodiversité, notamment la plantation de haies. Nicolas Lacroix souligne que la sécurité routière prime sur la préservation des arbres et que les mesures drastiques sont nécessaires pour protéger les habitants et les usagers de la route.

## 59. Nord

Réalité virtuelle



En 2021 (déjà !), la Direction de la Communication du Département du Nord invitait des milliers de Nordistes à (re)découvrir leur territoire au travers d'une expérience inédite. Équipé d'un casque de réalité virtuelle et placé au centre d'une capsule multisensorielle, on peut prendre le guidon pour une immersion dans les ruelles du Cassel, sur les sentiers du Terril des Argales à Rieulay ou sur la Voie verte de l'Avesnois.

## 69. Rhône Transfert de la RN7

Adoptée en février 2022, la loi dite "3DS" a ouvert la voie au transfert des routes et des autoroutes du réseau national aux Départements, Métropoles et Régions qui le souhaitent.

Dès juin 2022, le Département du Rhône s'est porté volontaire pour le transfert de la section de RN7 (29.7 kms), localisée entre le giratoire du diffuseur de Tarare-Ouest et le giratoire du diffuseur de Lentilly.

Ce transfert de compétence est effectif depuis le 1er janvier 2024.

La loi 3DS prévoit une période transitoire de mise à disposition des services de l'État. Ainsi, entre le 1er janvier et le 1er novembre 2024 les services de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) continueront à effectuer l'exploitation et les interventions non programmées sur cette section transférée, pour le compte du Département.

## 31. Haute-Garonne

SERM. (Services express régionaux métropolitains)

Pour rendre son territoire plus cyclable pour toutes et tous, la Métropole de Lyon déploie depuis 2021 un vaste Plan Vélo métropolitain qui a pour ambition de multiplier par trois le nombre de déplacements à vélo par rapport à 2019.

70 % des déplacements de l'agglomération font moins de 3 km, soit une dizaine de minutes à vélo. Pourtant, la moitié de ces déplacements sont aujourd'hui réalisés en voiture. De manière plus générale, 87 % des déplacements des habitants de la Métropole sont inférieurs à 12 km et sont donc potentiellement praticables à vélo.

Le Plan vélo, délibéré en janvier 2024, reflète l'engagement de la Métropole pour que chaque personne puisse se déplacer en toute sécurité, notamment à vélo. Cela se traduit par l'objectif de tripler le trafic cycliste par rapport à 2019 et de rendre la Métropole cyclable pour toutes et tous.

Le sentiment d'insécurité étant l'un des freins principaux à la pratique, la Métropole de Lyon ambitionne de devenir un territoire cyclable notamment grâce au développement du réseau cyclable et à l'aménagement d'espaces dédiés et confortables pour la pratique du vélo, qui permettent en outre de diminuer les conflits entre piéton et cycliste sur les trottoirs.

- 1 208 km d'aménagements cyclables
- 3 325 cédez-le-passage cycliste au feu (M12)
- 32 257 arceaux vélo soit 64 514 places dans l'espace public
- 4 292 places de stationnement vélo sécurisé
- 88 291 abonnés longue durée au service Vélo'v
- 3 746 Free Vélo'v prêtés depuis la mise en place du service



## 76. Seine-Maritime

Dragage sur le port de plaisance de Fécamps

N'ayant pas bénéficié depuis plusieurs années d'une mise à niveau des fonds, une partie du port de plaisance va bénéficier en 2024 d'un dragage d'entretien pour maintenir les profondeurs du port et permettre l'accès aux installations portuaires ainsi que la sécurité pour la navigation.

Le dragage est une technique permettant d'extraire les matériaux présents dans le fond d'un plan d'eau. Afin de permettre la réalisation du dragage avec une barge à benne preneuse, les catways et pontons du port ont été démontés.

Le volume à draguer sur ce secteur est estimé à 15 500 m<sup>3</sup>.

Le Département de la Seine-Maritime assure la maîtrise d'ouvrage ainsi que le financement des travaux pour un montant total de 650 000€ pour les 45 000 m<sup>3</sup> à draguer sur l'ensemble du port.

## 80. Somme

Le Département poursuit en 2024 son programme de travaux entre Voyennes et Saint-Simon



Les travaux nécessaires à la remise en navigation du canal de la Somme entre le canal du Nord et le canal de Saint Quentin ainsi que la finalisation de la Véloroute Vallée de Somme ont débuté au printemps 2023. Le partenariat initié dans le cadre de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale », vise à faire de ce projet le support d'un nouveau développement à l'Est de la Somme.

Le canal de la Somme qui assure la liaison entre le canal du Nord et le canal de Saint-Quentin est le maillon manquant dans l'itinérance fluviale des voies d'eau touristiques du réseau national et dans l'itinérance fluviale, en particulier avec la Véloroute V30 qui relie Saint-Valery-sur-Somme à Reims.

D'un linéaire de 16,5 km (dont 5 km situés dans l'Aisne), cette section comprend 4 écluses fermées à la navigation depuis plus de 20 ans pour des raisons de sécurité, ce tronçon fait l'objet de travaux dont la fin est envisagée à l'horizon 2026-2027.

Le projet global estimé à 9 millions d'euros HT, financé par le Conseil départemental de la Somme, bénéficie du soutien de Voies navigables de France, de l'État, de la Région Hauts-de-France au travers du Contrat de plan État-Région, ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur le volet biodiversité avec l'objectif d'atteindre un bon état écologique de ce milieu.

## 95. Val d'Oise

Plan vélo

Le Département accélère le développement des itinéraires cyclables dans le cadre de son Plan Vélo lancé fin 2019. Le Plan Vélo sur la période 2023-2025 comprend : +30 km en travaux (23 itinéraires) +110km en études (30 itinéraires) Investissement du Département 2023-2025 : 18,5 millions €

## 51. Marne

Le Département à l'écoute de ses cyclistes



Le Département est propriétaire et gestionnaire des 152 km de véloroutes qui traversent son territoire. Depuis plusieurs années, il a accéléré l'aménagement de tronçons manquants avec comme objectif d'accroître la fréquentation quotidienne mais aussi touristique de la ViaRhôna, la Via Venaissia et la véloroute du Calavon.

Alors qu'il poursuit le développement des infrastructures, le Département souhaite connaître les usages des cyclistes, et plus largement des adeptes des modes de déplacement doux, qui empruntent ces voies vertes pour mieux répondre à leurs besoins et met en place un questionnaire à remplir en ligne

Les usagers des trois véloroutes auront jusqu'au 14 avril, jour de « La Grande fête des véloroutes », pour remplir le questionnaire.

## 89. Yonne



Participez à l'enquête sur les mobilités actives et solidaires dans l'Yonne

Scannez le code pour répondre à l'enquête jusqu'au 4 mars 2024



yonne.fr



### Coordination des stratégies locales de développement des mobilités douces

Il s'agit de garantir leur cohérence et ainsi de renforcer l'attractivité du territoire yonnais et de permettre l'élaboration d'un Schéma départemental des mobilités actives et solidaires.

Pour cela une enquête a été lancée destinée à mieux comprendre les pratiques actuelles de mobilité et améliorer les déplacements à pied et à vélo sur le territoire.





Après une première édition à succès en 2022, c'est au Havre que se tiendra la seconde édition.

Quatre journées ouvertes aux acteurs publics et économiques ainsi qu'aux citoyens pour échanger, débattre et explorer les leviers d'actions en faveur de la transition écologique.

Cet événement permettra de montrer, au travers de conférences, débats, animations et ateliers ludiques et participatifs, que des solutions collectives existent et qu'il est possible de transformer nos comportements, nos entreprises et nos territoires.

L'Expo France 2030 présentera, quant à elle, des projets d'innovation soutenus par l'ADEME dans le cadre de ce plan d'investissement avec des ateliers dédiés, mais aussi la possibilité de tester de nouvelles solutions de déplacement !

Les 3 et 4 avril : deux journées d'échanges entièrement dédiées aux professionnels (entreprises, collectivités, associations, étudiants, personnes en recherche d'emploi ou reconversion) autour de 3 plénières, 20 ateliers, 10 visites inspirantes, 1 place de la transition et de nombreuses animations.

Les 5 et 6 avril : un événement gratuit et accessible à tous. Au programme : parcours d'animations dans la « Maison de la transition », ateliers, jeux, espace dédié aux métiers de la transition écologique...

Durant les 4 jours : une exposition de projets d'innovation France 2030, des ateliers professionnels dédiés à certains appels à projet, des animations, une piste d'essai pour tester les véhicules intermédiaires de l'eXtrême Défi...

## Plan loup



### 26. Drôme

Dans la continuité de la mobilisation initiée par le Département de la Drôme cet été pour la sauvegarde du pastoralisme, les Présidents Départements alpins ont adressé un courrier commun au ministre de l'agriculture Marc Fesneau pour l'interroger sur les motifs du retard du Plan loup 2024/2029 censé entrer en vigueur au 1er janvier 2024.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton, "Nous souhaitons une nouvelle fois, par ce courrier collectif des territoires alpins, alerter le ministre sur l'urgence à répondre aux attentes des filières de l'élevage et du pastoralisme.

Dans le contexte de crise agricole exacerbée qui appelle

des mesures fortes et concrètes, il est plus que jamais important de répondre par des engagements forts et des actes concrets à la détresse de nos bergers et éleveurs confrontés aux attaques croissantes de loups et à leurs conséquences. Nous espérons que le gouvernement ne retarde pas plus longtemps la mise en œuvre d'un Plan loup efficace et adapté à la menace, en reprenant certaines des mesures que nous lui avons collectivement proposées en décembre".

4 milliards d'euros pour l'entretien des 380 000km de routes départementales, ouvrages d'art et extensions du réseau routier. François Sauvadet, présentera les propositions de DF au Premier ministre, Gabriel Attal, lors d'un rendez-vous à venir.



### 34. Hérault

#### Maison du littoral

Après plusieurs mois de concertation sur le projet de Maison du Littoral et la préservation du site des Aresquiers, un bilan de la concertation et la présentation des évolutions du projet a été publiquement présenté.

Le projet de Maison du Littoral comporte deux aspects : la réhabilitation du Mas Vieux des Aresquiers en Maison Départementale du Littoral, et la préservation du site des Aresquiers.

Il a fait le choix de mener une concertation pendant 3 mois, entre mi-mars et mi-juin 2023, pour informer les usagers, collecter leurs avis, et compléter ainsi le projet de maison du littoral.





## 81. Tarn **Lettre à Greta Thunberg**

Albi, le 9 février 2024

"Chère Greta Thunberg, dans la perspective de votre venue dans le Tarn, je vous invite à prendre le temps de découvrir tout ce que nous mettons en œuvre pour lutter au quotidien, contre le réchauffement climatique : plantation de plus de 44 000 arbres cette année, installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de tous nos collèges, aménagement de plus de 40 aires de covoiturage pour limiter le nombre de voitures sur les routes, développement des mobilités douces, plan pour préserver notre ressource en eau..."

Loin des postures idéologiques, dans notre département nous sommes dans l'action pour apporter des réponses concrètes et utiles !

L'autoroute A69 répond à un besoin vital pour le Tarn et ses habitants.

Oui, ce chantier validé par tous les échelons de notre démocratie nous est indispensable et nous n'avons aucune leçon à recevoir en matière de développement durable.

Je me ferai un plaisir de vous le montrer en vous présentant, si vous le souhaitez, toutes les actions que nous menons avec conscience environnementale".

Chère Greta Thunberg,

Je regrette que vous n'ayez pas répondu à mon invitation. Cela vous aurait peut-être permis de découvrir ce qu'est une politique locale environnementale. Votre venue dans le Tarn s'apparente à un show. Au fond, tout ce cirque traduit de la part des protestataires professionnels un profond mépris de notre territoire, de ses habitants et des responsables publics qui, au quotidien, bâtissent des politiques environnementales cohérentes pour l'avenir du Tarn. [...] Depuis toujours quand on remet en cause la démocratie, on glisse très dangereusement vers les abîmes les plus sombres de notre histoire et on permet la montée des extrêmes.

Oui, Madame Thunberg, ce chantier de l'A69 est légitime car il a été validé par toutes nos institutions démocratiques.

Oui, Madame, on a le droit de manifester en venant de très loin mais oui aussi on doit respecter les décisions prises de manière démocratique...

## 45. Loiret

### Plan de sobriété énergétique : 1 an après son lancement, quel est le bilan ?

Le Département du Loiret a lancé en septembre 2022 un plan de solidarité et de sobriété énergétique départemental. L'objectif ? réduire les consommations pour contenir la hausse de des factures. 1 an après son lancement, point d'étape. La mise en place du plan de sobriété a permis de réaliser 19 % d'économies en volume (contre 12 % au niveau national), soit plus de 9,1 GWh sur les consommations globales de fluides entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023.

Les résultats sont particulièrement positifs sur le gaz (- 24 %) et le fioul (- 44%), alors que, dans le même temps, les consommations de chauffage urbain (-5,8 %), de bois (- 6 %) et d'électricité (-9 %) ont également diminués. Concernant les dépenses énergétiques, le plan a permis de limiter l'augmentation des dépenses financière sur les consommations globales de fluides à 2 % sur le parc de bâtiment du Département entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023 ■



## 66. Pyrénées-Orientales

### Sécheresse

Le département subit une sécheresse cumulée historique préoccupante d'après le BRGM. La collectivité imagine un lieu de confrontation d'idées avec des chercheurs, en lien avec des associations, dont Mare Nostrum. Et envisage d'aider financièrement des communes qui plantent des arbres et désimperméabilisent les sols ■

## 76. Seine-Maritime

Le Département déploie sa politique de l'arbre



Le Conseil départemental, dans le cadre du Plan Climat 76, a adopté en juin dernier les premières orientations de sa politique de l'arbre.

Parmi celles-ci figure le dispositif « une naissance, un arbre », lancé en novembre dernier, dont l'objectif est la plantation de 125 000 arbres en Seine-Maritime à l'horizon 2030, ainsi que le lancement au 1er janvier d'un appel à projets afin d'aider les

collectivités et les EPCI dans leurs programmes de plantation d'arbres s'inscrivant dans une démarche d'adaptation au changement écologique et de préservation de la biodiversité.

À ce jour, le dispositif « une naissance, un arbre » a déjà enregistré un total de 51 demandes d'achat d'arbre et 11 parrainages d'arbres ont été validés ■

## 86. Vienne

### Sorties nature pour découvrir les Espaces Naturels Sensibles

Le Département s'engage pour préserver les ENS depuis 2006 et à les faire découvrir lors de visites pédagogiques. 46 visites sont prévues en 2024.

Les espaces naturels sont des lieux d'éducation à la nature, de découverte de la biodiversité qui permettent aussi la pratique de sports de nature. Forêts, bocages, landes, rivières et zones humides... La Vienne possède un patrimoine naturel remarquable et reconnu. Cette diversité de milieux et de paysages participe à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Aujourd'hui, la Vienne compte 5 ENS. D'ici 2028, l'objectif est de porter ce nombre à 17. Ces ENS ont été aménagés dans le but d'accueillir tous les publics, les familles, les scolaires et les groupes.

De nombreuses animations et opérations de sensibilisation sont proposées tout au long de l'année afin de permettre aux habitants de la Vienne de s'immerger dans la nature et approfondir leurs connaissances sur ces milieux naturels d'exception.

Agir ensemble



**Assises Nationales**  
du **Logement** et  
de la **Ville**  
6<sup>e</sup> édition

**LE RENDEZ-VOUS DES  
ACTEURS DE L'HABITAT  
ET DE L'IMMOBILIER**

**25** Juin 2024,  
Paris

## 1 journée de rencontres et de conférences d'exception

consacrée aux thématiques de l'habitat et de la mixité urbaine

## + de 1 500 professionnels

du logement et de l'immobilier attendus :

*promoteurs, constructeurs, bailleurs, élus, collectivités, urbanistes, aménageurs, professionnels de l'immobilier, investisseurs, architectes...*



**UrbaCity  
EXPO**

Le salon  
des solutions et innovations  
pour la ville et le logement

## 4 zones d'exposition

dédiées aux échanges et rencontres d'affaires

## 1 village Start-up et e-solutions pour l'immobilier

## 1 plateforme de mise en relation

pour prise de rendez-vous

Inscrivez-vous sur [www.assisesdulogement.com](http://www.assisesdulogement.com)



25 Juin 2024  
de 8h30 à 18h00



Cité  
Internationale  
Universitaire  
de Paris



Buffet de  
restauration  
en continu

Un événement  
**batiactu**  
GRUPE

**CITÉ  
INTERNATIONALE  
UNIVERSITAIRE  
DE PARIS**

**GOVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Sous le patronage  
de la





## Actualités Démographie médicale

Obligation des gardes cet été, là où le SAS ne fonctionne pas, annoncée par Gabriel Attal dans son discours de politique générale.

### 01. Ain **Rencontres des pros de santé : ensemble pour bien soigner**

Le Département de l'Ain organise la première édition des "Rencontres des pros de santé", jeudi 11 avril 2024, à Ainterexpo- Bourg-en-Bresse, en partenariat avec les Ordres des professions de santé, les hôpitaux publics et privés de l'Ain, le SDIS, la CPAM et l'ARS. Cet événement s'adresse aux professionnels de santé installés dans l'Ain ou en dehors du département (médecins généralistes ou spécialistes, praticiens hospitaliers, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers, diététiciens, auxiliaires de puériculture, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, aides-soignants), mais également aux étudiants en santé. L'objectif de cette journée est de partager des expériences, échanger, renforcer les liens et valoriser les parcours inspirants.

### 45. Loiret

Plan Priorité Santé



Vote de 2,1 M€ pour les actions du Plan Priorité Santé en 2024. Bilan après un an du plan santé

100 étudiants et professionnels orientés par le guichet d'accompagnement Cap Loiret Santé

8 nouvelles installations de professionnels soutenues par le Département. Depuis 2019, ce sont 45 professionnels qui ont bénéficié de l'aide du Département, en contrepartie d'une obligation de rester dans le Loiret pendant 5 ans.

42 étudiants boursiers en 2023 soutenus par le Département

Offrir les meilleures conditions aux internes stagiaires en médecine. Le Département met également à disposition 16 logements pour les internes effectuant un stage.

35 projets financés depuis 2019 (dont 4 en 2023) grâce à l'appel à projets Santé innovation Loiret

Petite enfance : 1 enfant Loirétain sur 2 bénéficie d'une consultation de la PMI

112 professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, dont 6 médecins sont chargés d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. 1 enfant sur 2 bénéficie d'une consultation dans les 2 mois suivant sa naissance, représentant environ 15 000 enfants vus en consultation en 2023.

1 M€ par an pour soutenir les investissements en santé des communes

améliorer l'accueil et les conditions d'exercice des médecins. Les projets retenus seront votés en avril.

→ Un bus de prévention ophtalmologique dans le Montargois d'ici l'été 2024

Le Projet d'Ophtalmologie du Montargois se construit en partenariat avec la CPTS du Gâtinais

Montargois. Ce service itinérant mènera des actions de prévention de certaines affections de longues durées de type diabète et hypertension. Les tests et la mise en service sont prévus à l'été 2024. Une

version plus légère au format mallette destinée aux EHPAD sera déployée en mars 2024. Le Département consacre un budget de 480 000 € dont 200 000 € en 2024 au lancement de ce bus itinérant.

→ L'appel à projets Santé Innovations Loiret renouvelé

L'appel à projets 2024 est en cours et doté d'une enveloppe de 90 000 €. Le Département s'est déjà engagé à financer le matériel médical du nouveau centre de soins non programmés du Malesherbois piloté par la CPTS Beauce-Gâtinais. L'ensemble des projets sera dévoilé d'ici l'été 2024.

→ 260 000 € d'aides à l'installation et 330 000 € de bourses étudiantes prévues en 2024

### 06. Alpes-Maritimes

Medicobus

Bus santé connecté présenté à l'ARS PACA en vue de la candidature à L'AAP Medicobus dans le cadre du Plan France Ruralité. Le projet "Medicobus" porté par le Département vise à apporter une solution concrète pour lutter contre les déserts médicaux, en expérimentant une offre de soins de médecine générale itinérante et de proximité à travers un bus santé, connecté, sur des territoires ruraux et isolés, à destination d'une population qui se trouve en dehors d'un parcours de soins coordonné et majoritairement sans médecin traitant.

### 70. Haute-Saône

La maison des stagiaires du bassin Vésulien

Une maison des stagiaires médicaux et paramédicaux a vu le jour à Vesoul avec un loyer réduit (20 euros/mois) début septembre 2023. Cette maison (appartenant à Habitat 70) est destinée à accueillir des professionnels de santé en stage sur le territoire. Le reste du loyer est intégralement financé par le Département.

La création d'un lieu de colocation chaleureux, entièrement meublé et à loyer réduit permet d'attirer des stagiaires paramédicaux et médicaux en Haute-Saône pour effectuer leur stage. Cela permet de développer l'envie d'une future installation dans le département.

Durant les 4 derniers mois de l'année 2023, le nombre de jours d'hébergement disponible dans la maison des stagiaires, les 3 chambres confondues, était de 366 jours (4 mois x 3 chambres). Au 31 décembre 2023, les 3 chambres ont été occupées durant un total de 308 jours, soit à hauteur de plus de 84 % dès les premiers mois, ce qui a démontré un réel besoin.





# L'aide sociale des départements en 2022.

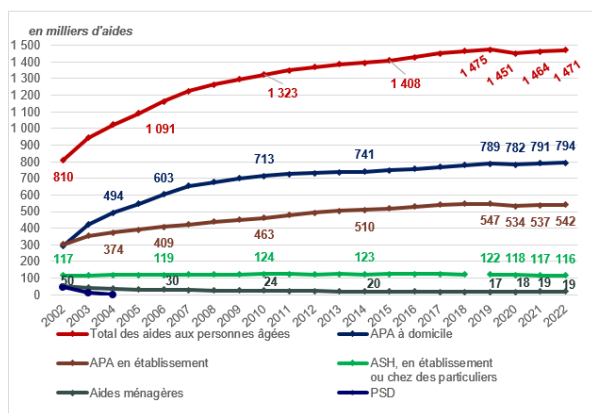
La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition des statistiques sur l'aide sociale des départements en 2022 et en séries longues. Ces résultats, départementaux et nationaux, portent sur les aides sociales accordées aux personnes âgées ou handicapées et les mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE). Ils comprennent aussi les effectifs du personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale. Enfin, ils sont complétés par des données nationales provisoires sur les dépenses d'aide sociale.

## Le nombre d'aides sociales aux personnes âgées croît légèrement en 2022, comme en 2021, après la baisse liée à la crise sanitaire

Fin 2022, 1,471 million d'aides sociales aux personnes âgées sont attribuées par les départements; en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte (graphique 1). L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile en représente 54 %, l'APA en établissement 37 %, et les aides sociales à l'hébergement (ASH) – en établissement ou chez des particuliers -8 %. Ce nombre total d'aides augmente de nouveau légèrement en 2022 (+0,5 %, après +0,9 % en 2021) et retrouve presque son niveau de fin 2019, avant la baisse inédite observée en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Les effectifs de bénéficiaires de l'APA en établissement et de l'ASH restent inférieurs à ceux de fin 2019 (de respectivement -0,8 % et -4,5%).

Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées, nettes des différents recouvrements et récupérations<sup>2</sup> et hors frais de personnels du département, augmentent de 4,8 % en euros courants en un an pour atteindre 8,2 milliards d'euros en 2022. Outre l'augmentation du nombre de bénéficiaires, la revalorisation des salaires des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et la hausse du tarif national minimum de ces services, dans un contexte de résurgence de l'inflation, expliquent la croissance soutenue des dépenses brutes d'APA à domicile (+5,8 % par rapport à 2021).

Graphique 1 - Évolution du nombre d'aides sociales départementales aux personnes âgées en décembre, de 2002 à 2022



APA : Allocation personnalisée d'autonomie  
ASH : Aide sociale à l'hébergement  
PSD : Prestation spécifique dépendance

Note : Dans un département, les personnes handicapées de 60 ans ou plus bénéficiaires d'une aide sociale à l'hébergement en établissement étaient, à tort, comptabilisées parmi les bénéficiaires de l'ASH aux personnes âgées. Ce n'est plus le cas à compter de 2019, ce qui crée une rupture de série, dont l'impact est limité sur le total des aides sociales aux personnes âgées.

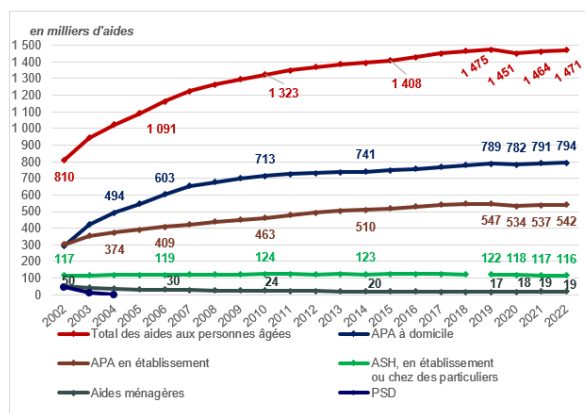
Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte  
Source : DREES, enquête Aide sociale

## Le développement des aides sociales aux personnes handicapées se poursuit en 2022

Fin 2022, 608 000 droits ouverts à une aide sociale départementale aux personnes handicapées sont dénombrés, soit 2,6 % de plus que fin 2021 (graphique 2). Cette hausse est majoritairement due à celle, toujours marquée, du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (+4,2 % en 2022), en parallèle de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) que la PCH remplace depuis sa mise en place en 2006. Les aides à l'hébergement ou l'accueil de jour en établissement ou chez des particuliers représentent un quart des aides, et leur nombre augmente de 2,0 % en 2022.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les dépenses nettes d'aide sociale aux personnes handicapées, hors frais de personnels du département, s'élèvent à 9,1 milliards d'euros, un montant en hausse de 7,1 % en euros courants par rapport à 2021. En premier lieu, cette évolution est portée par la forte progression des dépenses de PCH (+5,4 % des dépenses brutes entre 2021 et 2022), qui s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires, la hausse du tarif national plancher des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et les revalorisations salariales des professionnels de ces services dans un contexte de résurgence de l'inflation. En second lieu, le montant brut des dépenses d'aides à l'accueil augmente de 3,7 % par rapport en 2021.

Graphique 2 : Évolution du nombre d'aides sociales départementales aux personnes handicapées au 31 décembre, de 2006 à 2022



APA : Allocation personnalisée d'autonomie  
ASH : Aide sociale à l'hébergement  
PSD : Prestation spécifique dépendance

Note : Dans un département, les personnes handicapées de 60 ans ou plus bénéficiaires d'une aide sociale à l'hébergement en établissement étaient, à tort, comptabilisées parmi les bénéficiaires de l'ASH aux personnes âgées. Ce n'est plus le cas à compter de 2019, ce qui crée une rupture de série, dont l'impact est limité sur le total des aides sociales aux personnes âgées.

Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte  
Source : DREES, enquête Aide sociale

<sup>1</sup> Par convention, les « départements » désignent ici les collectivités en charge des compétences départementales : les conseils départementaux et les collectivités à statut particulier (la collectivité de Corse, la Métropole de Lyon, la Ville de Paris et les collectivités territoriales uniques de Guyane, de Martinique et de Mayotte).  
<sup>2</sup> Recouvrements auprès d'autres collectivités territoriales, remboursements de participations et de prestations, mandats annulés et subventions. Récupérations auprès des bénéficiaires, des obligés alimentaires et de leurs héritiers.

### Le nombre d'accueils à l'aide sociale à l'enfance augmente en 2022, mais pas celui des actions éducatives

Au 31 décembre 2022, 381 000 mesures d'ASE<sup>3</sup> sont en cours, dont 55 % de mesures d'accueil en dehors de leur milieu de vie habituel et 45 % d'actions éducatives exercées auprès du jeune ou de sa famille (graphique 3). Le nombre total de mesures croît de 0,9 % en un an, un rythme moins élevé que celui observé au cours des dernières années, hormis l'année 2020. Alors que le nombre d'actions éducatives décroît légèrement en 2022 (-0,2 %), le nombre d'accueils à l'ASE augmente de 1,7 %.

Ce dernier a connu une très forte croissance entre 2015 et 2019 (+4,7 % par an en moyenne), portée notamment par la hausse du nombre de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés (+29,6 % par an en moyenne), le nombre des autres accueils progressant aussi. Le nombre total d'accueils à l'ASE n'a que relativement peu augmenté en 2020 (+1,4 %), les accueils de mineurs reculant même en cette année de crise sanitaire, puis à nouveau davantage en 2021 (+2,4 %). En particulier, la forte chute des flux migratoires qui a découlé de la crise sanitaire explique la baisse du nombre de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés pris en charge par les services de l'ASE en 2020 et en 2021. Ce nombre augmente à nouveau en 2022 (+ 2,1 %).

Pour la première fois depuis fin 2017, le nombre d'accueils de jeunes majeurs diminue en 2022 mais reste à un niveau élevé. Cette baisse est toutefois principalement la conséquence du recul du nombre de mineurs accueillis les années précédentes (et en particulier de mineurs non accompagnés en 2020 et 2021), et non pas d'une diminution de la part de jeunes dont l'accompagnement se poursuit une fois atteinte la majorité. En 2022, la croissance du nombre d'accueils à l'ASE s'explique essentiellement par celle des placements à l'ASE par le juge (+2,3 %).

Fin 2022, l'accueil par les établissements (y compris en logement individualisé<sup>4</sup>) devient la modalité d'accueil la plus fréquente (41 %), juste devant l'accueil familial (38 %). En augmentation constante depuis 2006, l'accueil selon d'autres modalités (à destination d'adolescents et de jeunes majeurs autonomes - foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en location, en hôtel ... - ou d'autres modalités, telles que l'internat scolaire, l'attente d'un lieu d'accueil, une partie des placements à domicile...) progresse encore.

Les dépenses nettes consacrées par les départements à l'ASE, y compris la rémunération des assistants familiaux mais hors frais des autres personnels départementaux, atteignent 9,5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2022, un montant en très forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 8,1 % en euros courants). L'augmentation des dépenses d'accueil à l'ASE, qui représentent les quatre cinquièmes des dépenses, peut s'expliquer, au-delà de la hausse du nombre de bénéficiaires, par des revalorisations des salaires des assistants familiaux et des personnels des établissements de l'ASE plus généralement, le haut niveau d'inflation en 2022 se reporte sur les frais de prise en charge en établissement ou en famille d'accueil.

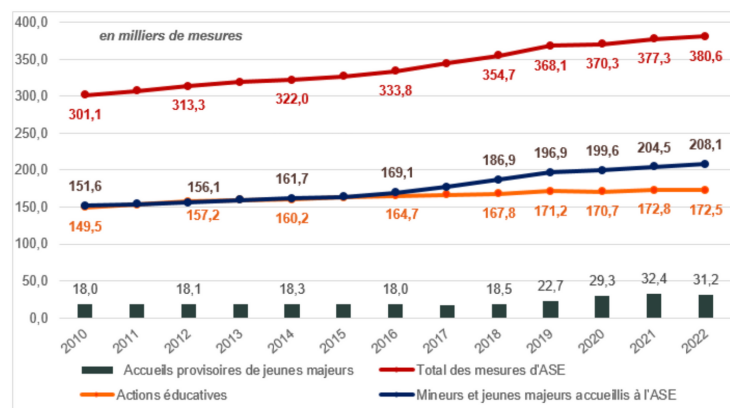
<sup>3</sup> D'autres mesures d'aide sociale à l'enfance à domicile existent, mais leur dénombrement statistique est plus complexe. Voir L'aide sociale l'enfance – Edition 2023.

<sup>4</sup> Les établissements de l'ASE- Mecs ou foyers- peuvent disposer de places en dehors de la structure, dans un ensemble de logements ou chambres dispersés dans l'habitat ordinaire, social ou en hôtel.

<sup>5</sup> La Guyane, La Réunion, la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales

<sup>6</sup> hors personnels des établissements et services sociaux et médicosociaux, notamment.

Graphique 3 : Évolution du nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance au 31 décembre, de 2010 à 2022



Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte  
Source : DREES, enquête Aide sociale

### Au total, les dépenses d'aide sociale augmentent de 3 % entre 2021 et 2022

En 2022, les départements ont consacré 41,5 milliards d'euros à l'aide sociale. Ce montant augmente de 1,4 % en euros courants par rapport à 2021. Toutefois, si on exclut du calcul les territoires où le financement des allocations du RSA et du RSO est désormais pris en charge par l'État<sup>5</sup>, l'augmentation est de 3,0 %. Cette évolution globale résulte de deux effets de sens contraire : la forte hausse des dépenses dans les domaines d'aide sociale déjà cités, en partie compensée par le recul des dépenses nettes liées au RSA (-5,3 % en euros courants en dehors des départements où ils sont financés par l'État). Les autres dépenses nettes d'aide sociale (services communs et autres interventions sociales, frais de personnels non comptabilisés par ailleurs) progressent de 4,7 % en euros courants, par rapport à 2021.

### L'effectif total de personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale augmente légèrement en 2022, mais l'évolution varie selon les catégories

En 2022, l'effectif total de personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale<sup>6</sup> augmente à nouveau très légèrement (+0,6 %) pour atteindre 121 300 personnes en fin d'année. Parmi eux, les effectifs de personnels administratifs et techniques (38 600) croissent de 1,5 % et ceux des personnels socio-éducatifs (32 600) de 2,1 %. La nombre d'assistants familiaux poursuit sa baisse (-1,7 %) : 34 900 fin 2022 contre 35 500 fin 2021.

### **Interdiction des prises en charge de mineurs en hôtel en application de la loi Taquet. L'avis de DF « Une bonne intention, mais hélas inapplicable dans les conditions actuelles »**

Ces dispositions « sont entrées en vigueur, comme prévu, mais malgré les alertes des Départements [...] elle est, dans les conditions actuelles de saturation des structures de l'ASE et de chute des recettes des Départements, irréaliste et inapplicable » François Sauvadet, Président de DF.

« Aussi, je ne peux pas laisser se diffuser une petite musique insupportable selon laquelle les Départements se désintéressent du sort des mineurs dont ils ont la charge. Ils avaient, dès 2022, pris la mesure de cette loi.

Ils avaient pour certains réussi à ne plus recourir au placement en hôtel. Qui aurait pu, cependant, prévoir la hausse exponentielle du nombre des placements en ASE due en partie à l'arrivée de MNA ? Il y a évidemment une envie partagée d'améliorer les choses. Mais le constat est sans appel : parfois, nous n'avons pas le choix ! ». 208 064 enfants sont placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). 21 % sont des mineurs non accompagnés (MNA)[1]. « Nous accueillons déjà, au sein de l'ASE, près d'un tiers de jeunes qui ne devraient pas être de notre responsabilité du fait des carences de la PJJ et des ARS. Face à l'arrivée massive de MNA nous n'avons plus de possibilités d'accueil dans nos Départements. Nos personnels, très dévoués, sont sous tension » ajoute François Sauvadet.

« Les dépenses totales de l'ASE France entière représentent une charge nette de plus de 9 milliards d'euros, dont 1,5 milliard, pour les seuls MNA », d'après Florence Dabin, Vice-Présidente de DF en charge de l'enfance. « Les Présidents de Départements sont responsables pénalement en matière d'aide à l'enfance. Les inspecteurs ASE qui les représentent ne recourent au placement en hôtel que lorsqu'ils n'ont pas le choix », ajoute François Sauvadet.

L'ASE comme tous les métiers de l'humain, connaît de grandes difficultés de recrutement. Tous les moyens investis sont conditionnés par l'attractivité des métiers qui n'est pas simplement une question financière, mais aussi de considération sociale ...

DF demande un financement de l'État pour la prise en charge des MNA, la prise de responsabilité de l'État pour la mise à l'abri, la révision de certaines des dispositions de la loi Taquet (hébergement à l'hôtel, contrats jeunes majeurs), une concertation 360°, aux niveaux national et départemental, de toutes les parties prenantes (Départements, justice, santé / pédopsychiatrie, éducation nationale), ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges national de l'évaluation des MNA pour harmoniser les pratiques.

Les Départements de France demandent instamment au Gouvernement de confirmer son intention de travailler avec eux et d'engager rapidement les travaux de l'instance de dialogue. ■

### **19 députés de gauche appellent l'État à financer l'interdiction des placements en hôtel.**

Une mobilisation de 200 professionnels de la protection de l'enfance a eu lieu devant le conseil départemental du Puy-de-Dôme pour rendre hommage à Lily et dénoncer l'inaction de l'État en matière de protection de l'enfance.

La députée Marianne Maximi et d'autres ont publié une tribune appelant à l'application effective de l'interdiction des placements d'enfants à l'hôtel, soulignant que l'État aurait dû anticiper en allouant des ressources financières supplémentaires pour créer des alternatives adaptées.

Malgré les critiques de certaines associations d'élus, les députés insistent sur le fait que seule l'interdiction des placements à l'hôtel permettra de contraindre l'État à financer des solutions alternatives.

**Les 19 signataires :** Marianne Maximi, Mathilde Panot, Léo Walter, Ugo Bernalicis, Perceval Gaillard, Anne Stambach-Terrenoir, William Martinet et Danielle Simonnet (LFI) ; Karine Lebon et Elsa Faucillon (PC) ; Lisa Belluco, Marie-Charlotte Garin, Francesca Pasquini, Sébastien Peytavie, Marie Pochon, Sandra Regol et Sandrine ■

### **CNAS Prestations 2024 : des nouveautés.**

Les nouveautés 2024 pour répondre aux attentes actuelles des 926 000 bénéficiaires et 1 million d'ayants droit en matière de pouvoir d'achat, de transition écologique, d'aides sociales et de loisirs.

- une nouvelle prestation pour les bénéficiaires en contrat d'apprentissage ou d'alternance
- la prise en compte de l'inflation dans le calcul des prestations sociales
- un nouveau voyageur pour les séjours des bénéficiaires avec enfant(s) en situation de handicap (UFCV – Union française des centres de vacances)
- des aides plus intéressantes pour les activités culturelles extra-scolaires et pour la pratique de la pêche
- un montant d'emprunt plus avantageux pour l'achat d'un véhicule 100 % électrique

### **RSA**

**Lors de sa déclaration de politique générale, le premier ministre, Gabriel Attal a confirmé** que l'expérimentation sur le RSA menée dans 18 départements donnera lieu à généralisation au 1er janvier 2025

### **Service public départemental de l'autonomie de l'adulte (SPDA)**



Représentants nationaux des professionnels, des territoires, et des personnes concernées par le SPDA travaillent à la rédaction d'un cahier des charges.

Cela passe par l'identification des enjeux et objectifs pour les quatre missions :

Accueil, information, mise en relation Instruction des droits, accompagnement aux solutions concrètes, prévention, repérage, aller-vers

Après le travail au niveau national des ateliers locaux travailleront pour une rédaction finale du cahier des charges fin 2024 et une généralisation en 2025.

### **Deux ans après la promulgation de la loi Taquet, le collectif Cause Majeur ! constate qu'elle n'est pas vraiment appliquée sur le terrain.**

L'enquête qu'ils ont menée fait état de nombreuses disparités territoriales et d'importantes marges de progressions.

Ils dénoncent la persistance de disparités territoriales dans l'application du droit à l'accompagnement des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, comme le prévoit la loi Taquet. Cette loi, adoptée en février 2022, vise à garantir un suivi aux jeunes de 18 à 21 ans précédemment pris en charge par l'ASE et se retrouvant sans ressources ni soutien familial. Pourtant, deux ans après son entrée en vigueur, son application complète se fait toujours attendre, dénonce le collectif, regroupant 30 associations nationales.



Selon l'enquête menée par le collectif auprès de professionnels du secteur, certains progrès ont été observés dans la nature des accompagnements éducatifs proposés. Toutefois, la moitié des répondants ne constatent pas d'augmentation du nombre de contrats jeunes majeurs ni d'allongement de leur durée. De plus, les conseils départementaux justifient souvent des refus d'accompagnement par des motifs non conformes à la loi, critiquent les associations.

De son côté la Cnape s'interroge « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? » Dans un communiqué, la fédération de protection de l'enfance souligne que deux ans après, il manque encore 11 décrets, sur les 27 prévus par la loi, soit plus de 40 % de ses textes d'application.

### Décrets d'application.

Les individus âgés d'au moins 16 ans et les jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance pourront être hébergés temporairement dans des structures dénommées "jeunesse et sport", selon un arrêté publié dans le Journal Officiel dimanche 17 février.

Bien que la loi Taquet, adoptée en 2022, ait fixé au 1er février 2024 l'interdiction de l'hébergement en hôtel pour les enfants de l'ASE, le décret d'application manquait jusqu'à présent.

Ce type d'hébergement sera possible dans des structures telles qu'un "centre de vacances" ou relevant du régime de la déclaration, mais seulement en cas d'urgence et pour une période n'excédant pas deux mois, a précisé le ministère en charge de la jeunesse, de la famille et de l'enfance dans un communiqué.

L'accueil devra assurer une surveillance permanente, tant de jour que de nuit, avec la présence d'un professionnel formé. Le ministère a souligné que le conseil départemental, dans le cadre de sa mission de protection, fournira un suivi socio-éducatif et sanitaire adapté assuré par des professionnels qualifiés, ainsi que des visites régulières pour évaluer les conditions matérielles de prise en charge.

Il est également spécifié que "l'hébergement en hôtel est formellement interdit, sans exception possible".

Plusieurs députés considèrent le décret "insuffisant", et flou. Regrettant que la procédure reste déclarative et le flou sur le professionnel qui doit garantir que l'accueil répond aux besoins fondamentaux de l'enfant. La ministre déléguée chargée de l'Enfance, Sarah El Haïri, a assuré qu'il y aura des contrôles permettant d'ajuster ce décret. "Rien n'est figé", a-t-elle ajouté lors d'une visite en Meurthe-et-Moselle.

Les deux autres décrets visent à faciliter la proposition d'un mentor ou d'un parrain pour un enfant ou un jeune de moins de 21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

L'objectif est d'offrir à chaque enfant de nouveaux soutiens pour l'aider individuellement vers l'autonomie et dans son développement, encourageant ainsi la proposition d'un parrain ou d'un mentor pour les enfants pris en charge par l'ASE, comme le résume le ministère.

L'implication de bénévoles, dans un cadre associatif sécurisé, fournira un soutien et un accompagnement aux enfants qui le souhaitent, indique-t-il.

Dans les deux cas (mentorat ou parrainage), une évaluation préalable est effectuée pour s'assurer de l'adéquation du dispositif aux besoins et aux intérêts du mineur ou du majeur pris en charge. Les décrets précisent les missions et les rôles respectifs du conseil départemental et de l'association chargée de mettre en œuvre l'action

### Loi Taquet. Interpellation de députés de gauche.

Loi Taquet. Interpellation de députés de gauche.

Dix députés de gauche ont cosigné un courrier à Catherine Vautrin, pour l'interpeller sur l'interdiction des hébergements en hôtels des enfants protégés.

Ils protestent contre le projet de décret d'application de la loi TAquet, tel qu'il a été déposé sur le bureau de la ministre des Solidarités « le 30 janvier ».

« Plutôt que d'interdire les placements en hôtel », la réglementation envisagée « risque, au contraire, de pérenniser ce mode de placement, avec un cadre de sécurité et d'accompagnements socio-éducatif toujours insuffisant »

« De quelle interdiction s'agit-il ici alors que, d'après ce projet de décret, un hôtelier ou "association gestionnaire d'un hôtel" peut, sur simple déclaration au conseil départemental, être habilité pour accueillir des enfants placés ? »

« De plus, pourquoi ce projet de décret n'impose-t-il qu'une "surveillance" de nuit et de jour et par un professionnel qui n'a pas forcément de formation en matière éducative ? »

« Nous ne pouvons accepter que des vies d'enfants soient mises en danger dans des lieux de placement non adaptés ».

### Médiateurs sociaux.

L'Assemblée nationale a unanimement adopté en première lecture une proposition de loi visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale (voir notre numéro du mois précédent). Portée par le député Patrick Vignal, ce texte vise à doter les médiateurs sociaux d'un statut légal en définissant leurs missions dans le code de l'action sociale, tout en cherchant à professionnaliser cette activité axée sur la prévention et la résolution des conflits.

Cette proposition de loi introduit un nouveau chapitre intitulé "Médiateurs sociaux" dans le code de l'action sociale et des familles. Ce chapitre définit la médiation sociale comme une activité de prévention et de règlement de conflits à l'amiable, impliquant l'intervention d'un « tiers impartial et indépendant ». Il précise que la médiation sociale ne relève pas d'une mission de maintien de l'ordre.

Le texte prévoit également la mise en place de « référentiels de compétences et de formation ainsi qu'un code de déontologie », alignés sur ceux du travail social. Il impose aux médiateurs sociaux le suivi d'une formation certifiante dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste, à moins qu'ils ne justifient d'une qualification suffisante.

La proposition de loi souligne que les collectivités locales, l'État ou toute personne morale peuvent initier des démarches de médiation sociale, avec la possibilité de signer des « contrats pluriannuels de développement territorial de la médiation sociale ». Ces contrats visent à assurer une couverture pertinente du territoire en médiation sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Loi grand âge

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, s'engage à élaborer et faire voter une loi sur le grand âge d'ici la fin de l'année 2024, bien que la nature légale de cette loi (programmation ou autre) reste à définir selon l'avis du Conseil d'État.

La législation abordera la stratégie, les finances et la gouvernance pour orienter la politique grand âge vers le domicile, mettant l'accent sur la "tolérance zéro" pour la violence.

La relation financière entre l'État et les départements pour soutenir le "virage domiciliaire" sera examinée. Reconnaisant les défis liés aux financements et à l'équilibre entre établissements et soins à domicile, la ministre souligne l'importance de la formation et des parcours professionnels attractifs dans le secteur des métiers liés au grand âge, soulignant le besoin de coordonner les intervenants à domicile.

La nécessité de former des professionnels face au vieillissement rapide de la population est soulignée, avec des défis tels que la coordination des intervenants et la pénurie de médecins.

La ministre souligne la continuité entre travail, santé et solidarités et affirme que le retour des personnes à l'emploi crée des marges de manœuvre financières. La loi grand âge sera développée en collaboration avec les parties prenantes et abordera des piliers tels que le virage domiciliaire, l'humanisation des lieux d'accueil, le renforcement des contrôles, la revalorisation du personnel et une meilleure attractivité des carrières.

La formation des professionnels et la coordination des soins à domicile seront au cœur de la réflexion.

## Loi grand âge

Au 31 décembre 2018, 12 500 établissements et services médico-sociaux accompagnent 310 000 adultes et 170 000 enfants ou adolescents en situation de handicap. Les établissements restent les structures les plus nombreuses, malgré la forte croissance des services depuis 2006. Les personnes accompagnées sont plus masculines et les adultes sont moins âgés que la population générale. Les personnes handicapées accompagnées ont majoritairement des déficiences intellectuelles. On dénombre également 0,6 million de personnes âgées dépendantes en établissement. Au total, 0,8 million de personnes handicapées ou dépendantes résident dans des établissements dédiés. »

## 01. Ain

### Engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Département a adopté la convention à passer avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention, qui couvre la période 2024-2026, témoigne de l'engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Avec un taux d'emploi dans la collectivité de 8,02% de personnes en situation de handicap (contre 7,61% en 2019), le Conseil Départemental de l'Ain dépasse largement l'obligation légale fixée à 6%.

### Aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie

Les chiffres communiqués par la DREES concernent 2021 et font état de 9,3 millions de personnes qui déclarent apporter une aide régulière à partir de l'enquête Vie quotidienne et santé avec un large échantillon de 334 000 personnes.

« 8,8 millions d'adultes et 0,5 million de mineurs âgés de 5 ans ou plus sont proches aidants, soit respectivement une personne sur six et un mineur sur vingt. Le pourcentage de proches aidants culmine aux alentours de 60 ans : entre 55 et 64 ans, une personne sur quatre est concernée.

L'aide régulière apportée peut prendre la forme d'une aide dans les activités de la vie quotidienne, d'un soutien moral ou d'une aide financière. L'aide la plus fréquemment déclarée est le soutien moral (6,4 millions de personnes âgées de 5 ans ou plus, dont 368 000 mineurs), puis l'aide à la vie quotidienne (5,7 millions de personnes, dont 308 000 mineurs) et l'aide financière (1,3 million d'adultes).

Les femmes apportent plus souvent que les hommes une aide régulière à la vie quotidienne ou un soutien moral.

La part des proches aidants apportant une aide aux activités de la vie quotidienne culmine dans les DROM, dans les Hauts-de-France et en Corse.

La part de proches aidants âgés de 5 ans ou plus apportant une aide régulière aux activités de la vie quotidienne est plus élevée, à structure par âge identique, en Martinique (15,1 %), en Guadeloupe (12,5 %), à La Réunion (11,5 %), à Mayotte (10,4 %), en Guyane (10,3 %), dans les Hauts-de-France (10,2 %) et en Corse (9,6 %). Après avoir contrôlé l'effet des différences territoriales de répartition par âge des populations, ces régions sont également celles où la part de personnes âgées de 5 ans ou plus se déclarant fortement limitées ou déclarant au moins une limitation fonctionnelle est la plus élevée (carte).

## 15. Cantal



La MACIF Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Cantal réunis autour de Soliguide pour favoriser l'accès aux droits.

Soliguide, développé par l'association Solinum, est un guide solidaire numérique qui recense les lieux et services utiles aux personnes en difficultés : distributions alimentaires, accompagnement social, ateliers numériques, cours de français... Soliguide est géré localement en partenariat avec le Conseil départemental du Cantal depuis deux ans et ce sont déjà plus de 700 services qui sont référencés dans le département.

Lors de l'atelier, les participants ont pu réaliser eux-mêmes des recherches sur le site Soliguide.fr telles que : "Où trouver de l'aide alimentaire à Aurillac ?", "Quels lieux donnent accès à un ordinateur à Murat ?". Ils ont pu apprécier la simplicité de la re-

cherche via les pictogrammes et la possibilité d'obtenir un itinéraire pour se rendre au service trouvé. Certains ont également découvert des services sur leur territoire : "J'ignorais que cette association proposait du don de vêtements, c'est bon à savoir". En naviguant sur le site, les participants ont également pu faire quelques suggestions de nouvelles fonctionnalités pour continuer à améliorer l'accès aux services.

De telles actions de sensibilisation, organisées de façon régulière sur le territoire, permettent de faire connaître le site Soliguide.fr et de toucher de plus en plus de personnes en difficultés et d'accompagnants. En 2023, ce sont ainsi plus de 7000 recherches qui ont été effectuées sur Soliguide.fr dans le département..



## 15. Cantal

### Réaction de Bruno Faure au transfert de l'Allocation Spécifique de Solidarité

« Le Gouvernement va mettre en faillite les Conseils départementaux ! » Lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé que l'Allocation spécifique de solidarité (ASS), versée par l'État, serait transférée vers le RSA, soit.

Seul problème, ce dernier est financé par les Départements.

L'impact pour le Conseil départemental du Cantal va être terrible. Ce transfert de charge caché représente environ 2,2 millions d'euros de dépenses annuelles supplémentaires, mais ce n'est pas tout ! Le Gouvernement envisage aussi la mise en place d'une future « solidarité à la source » destinée à rendre automatique le versement du RSA et cela pourrait engendrer quelque 4 millions d'euros de dépenses supplémentaires chaque année pour le Cantal !

Comme habituellement, ces deux mesures n'ont fait l'objet d'aucune concertation et même d'aucune information préalable. Leur seul objectif est de dissimuler encore une fois la dépense sociale en la transférant aux Départements.

## 19. Corrèze

### Corrèze Autonomie



Corrèze Autonomie, c'est :

Pour les personnes qui ont besoin d'être aidées au quotidien pour pouvoir rester à leur domicile : La visite au domicile d'une coordinatrice pour évaluer leurs besoins, un accompagnement administratif complet pour toute demande d'aide, la mise en place de services d'aide à domicile sur mesure : auxiliaire de vie, portage de repas, téléassistance, infirmière, kiné...

Pour les personnes qui accompagnent un proche en perte d'autonomie : un accès direct et continu aux informations pratiques pour les

aidants (lieux de répit, aides financières, hébergement temporaire du proche, etc.), une écoute bienveillante et un accompagnement personnalisé ;

Pour les personnes qui souhaitent se déplacer en toute sécurité sans inquiéter leurs proches : l'installation au domicile d'un dispositif de téléassistance, une assistance rapide en cas de signalement d'un problème, la prise de nouvelles dans les 24 heures après un événement grave (malaise, chute, détresse morale, ...) et une visite à domicile si besoin, l'information de leur famille sur l'évolution de leur situation ;

Pour les personnes qui ont eu un accident les privant, temporairement ou durablement, de leur autonomie : une information sur leurs droits et un accompagnement administratif complet, la proposition de services d'aide à domicile adaptés à leur situation ;

Pour les parents d'enfants en situation de handicap : des conseils pour lui offrir un accompagnement et une scolarité adaptés et dans les meilleures conditions, un suivi de leur situation et celle de leur enfant, un accompagnement administratif complet.

## 26. Drôme

### Suppression de l'allocation de solidarité spécifique

La Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton, a écrit au Premier ministre et a demandé aux parlementaires drômois d'interpeller le Gouvernement quant aux conséquences de la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique et le transfert des bénéficiaires vers le Revenu de solidarité active annoncé par Gabriel Attal. C'est un nouveau transfert financier de l'État vers les Départements, sans moyens supplémentaires Gérée par France Travail (ex-Pôle emploi) et financée par l'État, l'ASS est une allocation spécifique pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Son versement est conditionné à la recherche effective d'un emploi pour les personnes qui justifient de cinq ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin du dernier contrat de travail. Si le montant est légèrement inférieur au RSA (545€/mois pour une personne seule pour l'ASS contre 608 € pour le RSA), contrairement au RSA, avec l'ASS les demandeurs d'emploi continuent à acquérir des trimestres pour le calcul de la retraite.

Alors que la Drôme compte près de 2400 allocataires de l'ASS, un transfert vers le RSA représenterait une dépense supplémentaire de près de 14 M€/an pour le Département, privant les Drômois d'investissements importants pour la transition écologique, l'aide aux communes, la protection de l'enfance ou les collégiens.

Le transfert camouflé de l'ASS aurait un énorme impact sur les finances du Département. Au-delà de la méthode verticale, avec une annonce sans concertation alors que le Premier ministre s'est engagé dans le même discours à se tenir « à l'écoute des territoires et des élus locaux », l'État dispose une nouvelle fois des ressources des Départements pour les affecter à une mission de solidarité nationale.

## 15. Cantal

### Pack à Dom pour les seniors

Équiper 600 seniors pour lutter contre leur isolement social. L'essai étant un succès, il est transformé en offre permanente financée entièrement par le Conseil départemental.

Il s'agit d'un dispositif départemental (en lien avec La Poste), qui vise à doter les seniors isolés d'une tablette ergonomique, d'une présence lumineuse pour prévenir des chutes et de visites de courtoisie du facteur. Près d'1.5 M€ est budgété pour les 4 années à venir, afin d'équiper 600 Eurois supplémentaires.

3 outils :

Une tablette ergonomique,

Un système lumineux qui s'active dès que la personne passe sa main ou sa jambe devant le détecteur. Il vise à réduire au minimum les risques des chutes des seniors. Des visites de courtoisie du facteur, une ou plusieurs fois par semaine, avec la possibilité de se faire porter des médicaments. Un accompagnateur de La Poste intervient aussi pour aider à la prise en main de la tablette.



## 29. Finistère

### Débats sur le RSA sous condition d'activité

Le Département est expérimentateur dans ce domaine et dès cet été le versement du RSA sera conditionné à 15 heures d'activité hebdomadaires. Le dispositif a été adopté en séance en dépit d'une opposition claire des élus de la gauche.

## 34. Hérault

### Pose de la première pierre pour la future Maison des Solidarités de Lunel

Les locaux de l'ancienne agence des solidarités de Lunel ne permettaient plus d'accueillir l'ensemble des agents que comptait désormais la Maison départementale des solidarités. La future maison départementale des solidarités ouvrira au printemps 2025 et accueillera l'ensemble des services de la solidarité du Département. Dans deux espaces dédiés et équipés, médecins, puériculteurs et travailleurs sociaux recevront les Héraultais accompagnés par les services des solidarités et ceux de la Protection maternelle et infantile.

## 41. Loir-et-Cher

### Assises de la solidarité



Il s'agissait des premières assises des solidarités en Loir-et-Cher, évènement rassemblant les professionnels du territoire mobilisés face aux défis sociaux de demain.

L'objectif de cette rencontre : faire un point sur les travaux réalisés, présenter le diagnostic et les grandes orientations, améliorer la compréhension et la connaissance mutuelle afin de poursuivre les travaux du schéma des solidarités et élaborer un plan d'action commun.

A l'occasion de ces assises et des travaux en ateliers, leur participation active, leurs expériences du quotidien, les expertises vont permettre la conception de politiques publiques cohérentes et faciliter l'élaboration d'un schéma simple et concret, adapté aux réalités et problématiques du quotidien.

« Le schéma des solidarités, en cours d'élaboration depuis mars 2023, incarne une opportunité unique de renforcer l'engagement collectif en faveur des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher et de forger ensemble une alliance inédite entre tous les acteurs impliqués dans le quotidien des plus fragiles. » a déclaré Philippe Gouet, président du conseil départemental.

## 53. Mayenne

### Nouveau dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA en Mayenne, la MFR de Saint-Berthevin et le Conseil départemental mettent en œuvre un parcours spécifique « 2ème Chance Adultes » pour les bénéficiaires du RSA en catégorie « emploi et socioprofessionnel » de la zone Laval ouest.

Ce programme cible spécifiquement 20 bénéficiaires du RSA, âgés de plus de 30 ans et résidant dans la zone d'expérimentation de Laval Ouest. Les participants seront orientés par les référents uniques RSA et doivent être en capacité de suivre le rythme proposé, démontrer leur motivation pour bénéficier d'un accompagnement visant à développer des compétences personnelles et professionnelles.

La durée moyenne de ce parcours est de 6 mois, avec une participation hebdomadaire allant de 15 à 20 heures en centre de formation et de 20 à 24 heures en entreprise. (Pouvant aller jusqu'à 35 heures).

La formation englobe une variété d'activités telles que des ateliers, des interventions, des visites, des stages, des actions individuelles et collectives tant au centre de formation qu'auprès des partenaires. Il s'agit de développer des compétences dans des domaines tels que la confiance en soi, la mobilité, le numérique, le sport, le logement, l'alimentation, la santé, le budget, l'ouverture culturelle ainsi que la compréhension du monde de l'entreprise.

## 41. Loir-et-Cher

### Appel à projets Autonomie des personnes âgées

Aux côtés de ses partenaires de la conférence des financeurs, le conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé un nouvel appel à projets pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Ouvert à tous les opérateurs, son objectif est de faciliter l'émergence et le déploiement d'actions innovantes sur l'ensemble du territoire. Les actions financées concerneront :  
-des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile ;  
-des personnes vivant en résidences-autonomie ;  
-des personnes vivant en EHPAD ;  
-les proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus.  
Les projets présentés pourront prendre différentes formes (ateliers, conférences, sorties, actions intergénérationnelles ...) sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux bénéficiaires.

## 53. Mayenne

### Livraison de la première flotte de véhicules électriques à destination des aides à domicile aidée par le Conseil départemental



Le déploiement se concrétise avec la livraison de 16 véhicules, auprès de l'association Aid' A Dom. (Dacia Spring). Ce choix s'inscrit dans la volonté du Département de favoriser les véhicules électriques dans le cadre de sa démarche bas carbone.

Conscient des difficultés rencontrées concernant le recrutement du personnel qualifié dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), l'aide à la mobilité apparaît comme une mesure concrète d'attractivité, d'amélioration des conditions de travail pour les salariés permettant de renforcer les services essentiels fournis à nos citoyens le plus vulnérables.

Le Département apporte une aide significative de 50 % du coût de la location du véhicule, représentant un investissement annuel d'1 million d'euros pendant une durée de 5 ans. Plus de 400 véhicules sont à venir pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

## 58. Nièvre

### Appel à projets de l'Économie sociale et solidaire



Il s'agit de favoriser de nouveaux modes d'entreprendre. Ce 4e appel à projets s'adresse aux entreprises et aux structures de l'ESS : associations, fondations, mutuelles, coopératives (SCIC, SCOP, CAE), entreprises solidaires (ESAT, SIAE, etc.), sociétés commerciales d'utilité sociale bénéficiant de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Afin de permettre à un large spectre d'acteurs de proposer des projets, toutes les initiatives relevant de l'ESS sont concernées, quel que soit le secteur d'activités.

Deux catégories sont concernées : les projets en phase « ante création », ou en phase « amorçage ».

Les projets devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- être domiciliés dans la Nièvre et contribuer à la consolidation ou au développement de l'ESS sur le territoire et des coopérations entre les divers acteurs ;
- favoriser la création d'activités socialement utiles afin d'apporter des réponses pertinentes et innovantes à des besoins peu, mal ou non satisfaits ;
- être porteurs de création et/ou de consolidation d'emploi(s) et s'inscrire dans une démarche de cohésion sociale et territoriale visant le progrès économique, social et culturel ;
- être viables économiquement.

## 81. Tarn

### + 30 % pour le SDIS

Plus de 30 % ! Un effort financier inédit en faveur de ses sapeurs-pompiers en portant à 60 M d'€ le budget alloué dans le cadre de la convention (2023-2025) avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS 81). Elle a été signée au sein des locaux du SDIS du Tarn à Albi en présence de Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn ; Michel Benoit, Conseiller départemental, Président du Conseil d'Administration du SDIS et le colonel Jimmy Gaubert.



Cérémonie  
D  
D'OR

LE JOURNAL DES  
DEPARTEMENTS

Candidatez dès maintenant  
Septembre 2024

[www.delbopresse.com](http://www.delbopresse.com)



# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ON AVANCE, ON AVANCE...

*« La Mgéfi travaille à la construction d'offres dans le cadre de la réponse à appel d'offre à la fois sur le versant fonction publique d'État et fonction publique territoriale. Nous serons au rendez-vous de la mise en place de cette réforme de la protection sociale complémentaire avec des réponses adaptées, soucieux de la pérennité de la couverture de nos adhérents : actifs, retraités, ayants droit et souhaitant pouvoir offrir au plus grand nombre de fonctionnaires notre expertise au service de leurs besoins spécifiques. »*



**BRUNO CARON**  
PRÉSIDENT DE LA MGÉFI

**Mgéfi**  
groupe matmut 

Les agents publics territoriaux bénéficient actuellement du remboursement d'une partie de leur cotisation de protection sociale complémentaire, destinée à couvrir les frais de santé. Le montant de cette prise en charge, versée par l'employeur public, dépend de chaque collectivité, de la convention de participation et/ou de la labélisation ou non de l'offre souscrite. Un accord a été conclu le 11 juillet dernier sur le volet de la prévoyance, mais n'a toujours pas été retranscrit juridiquement et n'a donc pas force de loi. Le dispositif vise à assurer la transition vers un nouveau régime de protection sociale complémentaire à adhésion obligatoire, avec pour objectif d'apporter aux agents publics les mêmes avantages qu'aux salariés du privé. Tous les agents publics actifs sont concernés, y compris les agents contractuels. Les conjoints et enfants (jusqu'à 25 ans) de l'agent pourront aussi se rattacher au contrat collectif, mais ne bénéficieront pas naturellement de la participation de l'employeur, tout comme les retraités.

La Mgéfi est une mutuelle spécialiste de la protection santé et prévoyance des agents publics. Depuis 2009, elle est la seule mutuelle référencée par les ministères économiques et financiers. Sa mission est de protéger la santé des agents publics et celle de leurs proches tout au long de leur vie, mais aussi de leur proposer une couverture en prévoyance adaptée à leur statut, et des services adaptés à leurs besoins.

Forte de son expérience depuis 14 ans auprès du ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la Mgéfi connaît parfaitement la fonction publique dans son ensemble, les aspects qui unissent les différentes fonctions publiques comme ceux qui les distinguent. Ainsi, la Mgéfi s'est naturellement mise à pied d'œuvre, dès l'annonce de la réforme, afin de construire et proposer des réponses en matière d'offre collective obligatoire, en santé comme en prévoyance, avec un objectif qui se maintiendra au-delà de la réforme de la PSC : offrir une protection sociale de qualité, solidaire et mutualisée, complète et équitable pour l'ensemble des agents qu'elle protégera, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

## **Que concerne cet accord pour la Fonction publique territoriale ?**

Le 11 juillet 2023, un accord a été signé entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales dans le but de renforcer la protection sociale des agents face aux risques de la vie en matière de prévoyance. Il garantit ainsi aux agents en situation de maladie ou d'invalidité le maintien de 90 % de leur rémunération nette. Cet accord représente une avancée sociale majeure et constitue le résultat de la première négociation collective nationale achevée sur le versant territorial. L'ambition est l'aboutissement des discussions sur le volet santé d'ici à l'été 2025.



# Billet d'humeur

Article de

**Claude Roméo**  
Directeur départemental honoraire  
Enfance-Famille Seine Saint Denis  
Ancien Président de l'ANDASS

*On a trop stigmatisé les parents, alors qu'en réalité c'est toute la collectivité qui doit se remettre en question pour élever ses enfants.*



## PARENTS DÉFAILLANTS OU FRAGILISÉS ?

Tel est le titre du journal La Croix du 12 Décembre 2023 à la suite des déclarations d'Aurore BERGÉ ex-ministre des solidarités et des familles qui invite à punir les parents « défaillants » de travaux d'intérêt général et d'une amende, en réponse aux émeutiers de Juin dernier.



Le Président de la République de son côté a souligné la défaillance des parents et particulièrement des mères seules dans les émeutes, envisageant la perspective de « sanctionner financièrement et facilement les familles dès la première infraction ». Certains y ont vu une nécessité de supprimer les allocations familiales qui avaient été votées en 2010 débouchant sur près de 600 suspensions d'allocations pour 800 000 signalements, avant que cela ne soit supprimé en 2013 le dispositif étant considéré comme injuste et inefficace.

Aurore BERGÉ, qui est restée 2 mois sur son poste ministériel, a joué sur les mots. La défaillance des parents est bien une faute prévue au

Code Pénal article 227-17 avec des peines graves pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement. Mais cette « défaillance » correspond à une définition bien précise, à savoir une forme de maltraitance, lorsque le père ou la mère se soustraient à des obligations légales, au point de mettre en danger leur enfant : sa santé, sa moralité, son éducation. Une faute grave et non un défaut d'autorité, tel que le visait la Ministre.

6 mois après les violences provoquées par la mort du jeune Nahel à Nanterre et le rappel à l'ordre des parents d'émeutiers par le Ministre de la justice demandant aux procureurs des sanctions exemplaires.

Dans l'entretien au Journal du Dimanche Aurore BERGÉ a annoncé la création d'une Commission qui ferait « des propositions concrètes » pour relever les défis de la Parentalité.

Malheureusement pour la Ministre, les 2 Présidents de cette Commission, Serge HEFEZ, pédopsychiatre à l'hôpital La Pitié-Salpêtrière et Hélène ROQUES, Directrice de « notre avenir à tous » structure spécialisée dans les questions de la jeunesse ont pris leurs distances avec cette mesure sur les « parents défaillants ». « On va aller dans le sens du soutien des familles en difficultés plutôt que celui de sanctionner et punir ».

Par ailleurs 3 membres de la Commission ont démissionné dès la première réunion organisée au lendemain des déclarations d'Aurore BERGÉ, dont Irène THERY, sociologue, Professeur des Universités spécialiste du Droit de la Famille et de la vie privée.

Serge HEFEZ précise quant à lui « j'ai l'habitude d'être confronté à des Familles qui sont en difficultés. J'ai pu constater qu'en faisant un travail « auprès d'elles » on arrive très nettement à améliorer la situation » mais la situation sinistrée de la Pédopsychiatrie est un obstacle majeur à ces actions thérapeutiques.

## LA SITUATION INQUIÉTANTE DES ADOLESCENTS.

On a trop stigmatisé les parents, alors qu'en réalité c'est toute la collectivité qui doit se remettre en question pour élever ses enfants.



Les JEUNES VONT MAL! Tous les indicateurs d'anxiété et de dépression sont en hausse!

En 2023, le baromètre de l'association « notre avenir à tous » montre que 17 % des enfants interrogés ont répondu OUI à la question de savoir si dans les dernières semaines ils avaient été envahis par des idées suicidaires alors qu'ils étaient 10 % l'année précédente.

Le nombre de passage aux urgences de l'hôpital pour enfants Robert DEBRÉ à Paris pour tentative de suicide chez les moins de 15 ans avait augmenté en 2 ans de 300 % dans la période de la pandémie du COVID, avec une progression chez les adolescentes.

À cela ajoutons un récent rapport de la Cour des Comptes publié en 2023, 1 600 000 enfants et adolescents souffrent de troubles psychiques et 600 000 à 800 000 présentent des troubles importants.

Face à cette situation reconnaissons-le, il y a des parents qui n'ont plus confiance en eux, qui sont dépressifs dans une grande solitude et qui ont abandonné leur mission, en particulier dans les familles monoparentales qui représentaient 60 % des mineurs interpellés durant les émeutes.

Néanmoins Christian TEYSSANDIER, Pédopsychiatre à la retraite s'interrogeait « ne pas assumer son rôle de parent, est-ce un délit où une souffrance ? ».

Par ailleurs, de nombreux facteurs internes peuvent perturber un enfant : un divorce, une reconstitution familiale, mais aussi des influences extérieures comme les fréquentations, l'endoctrinement, la drogue, l'alcool, etc....

Enfin, il y a la question de la mixité sociale dans les quartiers, où l'on met ensemble des gens qui ont un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne et des revenus considérablement plus faibles, des jeunes sans boulot avec des trafics.... Il n'y a plus qu'à attendre que ça explose ! Il n'y a pas débat là-dessus !

Dans les années 80, dans les quartiers populaires, il y avait une petite classe moyenne. Les enseignants, les travailleurs sociaux habitaient dans le même quartier. C'était à la fois populaire et très riche dans les relations.

On a l'impression que le mécanisme démocratique, les syndicats, les élus locaux qui transformaient les colères en mouvements sociaux s'est cassé !

Aujourd'hui il faut reconstruire, sinon on va vivre des cycles de silence et de violence. Et ces cycles font monter les demandes de politiques autoritaires. La solution passe par un retour à la mixité. Il faut que les classes moyennes soient aidées et soutenues.

L'une des pistes pour ces jeunes en difficulté est de trouver des lieux de médiation qui peuvent exister dans les villes. Je garde le souvenir dans les années 90 d'avoir mis en place à Montreuil-sous-Bois (Seine Saint Denis) les premiers médiateurs de nuit pour aller dans les halls d'immeubles rencontrer les jeunes qui s'y regroupaient. Ces lieux qui ne sont ni l'école, ni la maison dans lesquels ils se sentent en sécurité pour qu'ils puissent se développer et se construire.

Dans ce cadre, la prévention en protection de l'enfance doit pouvoir aussi être une réponse sans attendre les situations à risques de danger pour intervenir. J'avais en 2000 rédigé un rapport à la demande de la Ministre de l'enfance intitulé « l'évolution des relations Parents-Enfants-Professionnels dans la protection de l'enfance ». Aujourd'hui, encore les préconisations faites restent d'actualité pour favoriser le dialogue entre les familles, les enfants et les professionnels afin d'élaborer ensemble des projets. Là aussi la situation de la protection de l'enfance est inquiétante avec des mesures éducatives mises-en place 12 mois après la décision judiciaire!

## UNE SOCIÉTÉ QUI TIENT À SES ENFANTS DOIT VEILLER SUR LEURS PARENTS

Le développement de la psychologie de l'enfant a contribué lui aussi à changer la donne. Il y a 50 ans beaucoup considéraient que les enfants poussaient tout seuls livrés aux aléas de la destinée. Maintenant les parents ont conscience d'avoir un rôle à jouer dans la réussite de leurs enfants. Et cela d'autant plus que la réussite sociale est plus que jamais corrélée à la réussite scolaire.

À cela il convient d'ajouter que les familles suivent un « cycle de vie » qui met à mal la stabilité des liens parents-enfants du fait des divorces et des reconstitutions familiales.

La monoparentalité qui concerne 21 % des familles entraîne parfois plus de précarité. Par ailleurs 2 parents sur 5 se déclarent en difficultés éducatives avec leurs enfants ne parvenant pas à poser des repères clairs et stables de règles de vie et d'éducation.



Le temps d'attention et de disponibilité parentale a aussi tendance à se réduire : temps de transports accrus, moindre étanchéité entre la vie privée et professionnelle et bien sûr l'omniprésence du numérique. Toutes ces mutations impactent aussi le milieu scolaire où les violences entre enfants ont tendance à s'accroître notamment avec l'émergence du cyber harcèlement.

La fragilité accrue de tous ces liens peut être à l'origine de carences éducatives et de dérives qui affecteront le futur des enfants que ce soit le bien-être personnel, la construction des relations durables. Pour toutes ces familles le soutien à la Parentalité est une indication importante prévue par l'ordonnance de Mai 2002 qui consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'informations et à favoriser l'entraide et

l'échange entre parents au travers des réseaux d'écoute et d'appui aux parents (REAP), lieux d'accueils enfants-parents (LAEP), point info famille (PIF).

Un rapport de l'IGAS démontre que ces solutions d'accompagnement ont un fort potentiel de réussite dans le maintien et le renforcement des liens Parents-Enfants d'une part et de développement de l'enfant d'autre part. Cependant le rapport de l'IGAS fait également état de résultats décevants de ces dispositifs de soutien à la Parentalité du fait d'une présence et d'un manque d'accessibilité et de visibilité des dispositifs.

Face à ces constatations le gouvernement a tenté de relancer le soutien à la parentalité avec un plan d'action intitulé «Dessine-moi un parent» mis en œuvre entre 2018-2022.

À cela vient s'ajouter un rapport sur les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant remis par la Commission CYRULNICK, Neuropsychiatre reconnu, en Septembre 2020 pour assurer une intervention précoce et préventive durant cette période charnière du développement de l'enfant.

Enfin l'ordonnance du 9 Mars 2022 a porté sur la création d'une Charte Nationale de soutien à la Parentalité.

Une conclusion s'impose sous forme d'interrogation. Des solutions existent pour accompagner les parents qui ont reçu l'accord du précédent Ministre de la solidarité, Jean Christophe COMBE. Elles sont récentes pour certaines d'entre elles et ne demandent qu'à se développer.

Pourquoi aller chercher des mesures uniquement répressives sous le coup de l'émotion d'événements ? Chacun y répondra ! ■





## Avec le Pacte des Solidarités, les outils d'orientation vont partager leurs données et avoir une animation territoriale



En vigueur depuis le 1er janvier 2024, le Pacte des Solidarités, plan de lutte contre la précarité du gouvernement, place l'accès aux droits parmi ses axes prioritaires. Le non-recours est un phénomène important en France qui freine l'efficacité des politiques de solidarité ; on estime entre 30 % et 40 % le nombre de Français qui ne sollicitent pas les aides auxquelles ils ont droit et dont ils ont besoin. Barrières psychologiques ou administratives, les raisons sont plurielles et peuvent varier d'une personne à une autre. Cependant, selon une étude publiée en avril 2023 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), **le non-recours aux prestations sociales est principalement lié au manque d'information pour quatre personnes sur dix.**

### Rendre visible les dispositifs solidaires

Ainsi, le renforcement de la visibilité des dispositifs d'inclusion socio-professionnels revêt une importance toute particulière dans le plan élaboré par l'État. Un objectif également poursuivi par l'association Solinum et son outil Soliguide qui recense les services et initiatives utiles aux personnes en difficulté afin de combler le fossé entre les droits sociaux existants et le public qui pourrait en bénéficier. L'outil permet aux professionnels, bénévoles et personnes concernées de retrouver les services utiles de leur territoire ainsi que les informations pour y accéder (public, conditions, horaires,...) via un site internet, une app, des guides papiers et un chat. Dans ce cadre, plusieurs expérimentations de déploiement ont été conduites sur les territoires pour évaluer l'efficacité des modes opératoires et donner naissance à une méthodologie éprouvée dont les principaux enseignements sont :

- Une donnée n'a aucune valeur si elle n'est pas à jour. Un constat d'autant plus fort qu'il s'agit d'orienter des publics fragiles pour qui une information erronée peut avoir des conséquences désastreuses. Par exemple, toute la base de données mise à disposition sur Soliguide est mise à jour deux fois par an pour garantir la qualité des informations.
- L'animation locale est indispensable à la création d'une dynamique partenariale entre les acteurs et à la mise à jour réelles des informations
- La pluralité des outils de cartographie et des bases de données n'est pas forcément un problème, tant que les données sont partagées. Sur les territoires, l'interopérabilité doit être soutenue grâce au partage des données comme c'est le cas de Solinum avec son API Solidarité de Soliguide qui centralise l'information et permet de donner accès en temps réel à une base de données à jour et complète.

Pour mesurer l'efficacité de ce modèle, Solinum a réalisé une mesure d'impact en 2022.

### Cartographier les territoires, les bases d'obligation énoncées par le Pacte des Solidarités

En plaçant l'orientation du public fragile au cœur de ses priorités, le Pacte des Solidarités vise à structurer et harmoniser la démarche. Le travail de création et de maintenance d'outils d'orientation a ainsi sa première doctrine, référencée dans l'annexe 2. Ces principes sont destinés à guider le financement et l'action des acteurs publics et privés impliqués dans la création d'outils d'orientation et de base de données.

Dorénavant, les projets de ce type financés devront donc investir dans le recensement et la mise à jour des données, en désignant une personne référente par territoire. Cette personne aura pour mission de suivre et d'actualiser les dispositifs, d'identifier les thématiques à renforcer, de mobiliser les partenaires locaux et de collecter des données au besoin. Également, un premier standard est posé concernant la fraîcheur des informations : la mise à jour devra être réalisée au moins une fois par an. Enfin, les données devront être partagées, soit via l'API Solidarité de Solinum, soit via data-inclusion de la Plateforme de l'inclusion.



## Pour lutter contre les déserts médicaux, le Cercle des élus locaux appelle à jouer collectif et à sortir des corporatismes !

Pour lutter contre les déserts médicaux, on a tout essayé depuis 20 ans, sans succès. Ils ne cessent de s'étendre et concernent désormais 1 Français sur 3. Impuissants à attirer et retenir les médecins sur leur territoire, les élus locaux concernés se désespèrent.



Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge à gauche  
Arnaud ROBINET, Maire de Reims et Président de la Fédération Hospitalière de France à droite

Pour lutter contre les déserts médicaux, on a tout essayé depuis 20 ans, sans succès. Ils ne cessent de s'étendre et concernent désormais 1 Français sur 3. Impuissants à attirer et retenir les médecins sur leur territoire, les élus locaux concernés se désespèrent. Inégaux en matière d'accès aux soins, les Français qui vieillissent doivent se préparer au pire dans la décennie qui vient car le nombre de médecins va continuer de baisser. C'est le constat posé par Arnaud ROBINET, Maire de Reims et Président de la Fédération Hospitalière de France, invité par le Cercle des élus locaux cofondé par Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge et Hugues ANSELIN, Président du cabinet de conseil FURSAC-ANSELIN.

Si la situation est grave, Arnaud ROBINET ne la juge pas désespérée et propose des solutions concrètes. Il estime indispensable de jouer collectif et de faire confiance aux territoires pour bâtir au niveau local des projets de santé qui mobilisent tous les acteurs de santé. Il s'est inspiré du Québec pour proposer dans sa ville de Reims de mettre en application « cette responsabilité populationnelle » qui invite chacun à se préoccuper de la santé de tous.

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

### Save The Date

Eric Woerth, Député de l'Oise, Chargé par le Gouvernement de proposer une réforme de la décentralisation pour "simplifier l'organisation territoriale et clarifier les compétences" sera l'invité du Cercle des élus locaux le mardi 5 mars prochain à 19h.

Devenu indigeste pour beaucoup, le mille-feuille territorial doit sans nul doute être simplifié, mais comment faire si chacun des niveaux de collectivités actuelles est maintenu ?

Les élus et les experts du Cercle lui poseront la question et engageront le débat sur les freins à l'action publique locale.

### 5 Mars à 19h00

Pour plus d'infos : [www.cercledeseluslocaux.fr](http://www.cercledeseluslocaux.fr)

## Pluralisme et indépendance de l'information : En censurant l'ARCOM, le Conseil d'État ne va-t-il pas trop loin ?

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication impose aux chaînes de télévision d'assurer l'honnêteté, le pluralisme et l'indépendance de l'information et fait de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) la garante du respect par les chaînes de ces obligations.

**E**stimant que CNews ne respectait pas ces exigences, l'association Reporters sans frontières (RSF) a demandé à l'Arcom de mettre en demeure cette chaîne de les respecter. Face au refus de l'Arcom de prononcer une telle mise en demeure, RSF a saisi le Conseil d'État.

Dans sa décision, faisant suite à cette saisine, le Conseil d'État (5ème et 6ème SSR) a jugé le 13 février 2024, conformément aux conclusions de son rapporteur public, Florian Roussel, que, « pour apprécier le respect par une chaîne de télévision, quelle qu'elle soit, du pluralisme de l'information, l'Arcom doit prendre en compte la diversité des courants de pensée et d'opinion représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement le temps d'intervention des personnalités politiques. »

Le Conseil d'État a, également, jugé que l'Arcom doit s'assurer de l'indépendance de l'information au sein de la chaîne en tenant compte de l'ensemble de ses conditions de fonctionnement et des caractéristiques de sa programmation, et pas seulement à partir de la séquence d'un extrait d'un programme particulier.

Ainsi, faute d'avoir examiné tous ces aspects, l'Arcom devra réexaminer sous 6 mois la demande de mise en demeure à l'encontre de CNews, formulée par RSF, en tenant compte des précisions apportées par le Conseil d'État sur la portée des obligations prévues par la loi.

Le Conseil d'État a en revanche écarté l'argumentation de RSF sur les autres points en litige. « Il a considéré que la place des émissions de débat dans la programmation de CNews ne remet pas en question son format de service consacré à l'information.



## En censurant l'ARCOM, le Conseil d'État ne va-t-il pas trop loin ?



**BERNARD DE FROMENT**

ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE, AVOCAT  
SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC ASSOCIÉ DU  
CABINET PUBLICA-AVOCATS



S'agissant des séquences pointées par Reporters sans frontières comme manquant à l'honnêteté de l'information, le Conseil d'État a retenu, selon les cas, que l'Arcom avait déjà adressé des mises en garde à la chaîne ou que les éléments apportés par l'association étaient insuffisants. »

Dans son communiqué de presse, publié le même jour que sa décision, le Conseil d'État indique ne pas s'être prononcé sur le respect par les programmes de la chaîne CNews des exigences de pluralisme et d'indépendance de l'information.

Dès lors qu'il n'existe pas une seule chaîne de télévision, ou une seule station de radio, comme au bon vieux temps des débuts de l'ORTF, et du ministère de l'information, (créé, soit dit en passant, en 1938, sous le Front Populaire, et disparu définitivement en 1974), les téléspectateurs, comme les auditeurs de programmes radiophoniques, ont le choix, étant donné la multiplicité des médias auxquels ils ont accès, de regarder les programmes des chaînes de télévision et d'écouter les émissions de radio, qui correspondent le mieux à leurs opinions et à leurs attentes.

## Le Conseil d'État n'a fait qu'appliquer la loi de 1986 relative à la liberté de communication !



Il estime avoir seulement précisé « les principes applicables au contrôle que l'Arcom doit exercer sur le respect de leurs obligations légales par l'ensemble des chaînes » et avoir rappelé « que, dans le respect de ces principes, le régulateur dispose d'un large pouvoir d'appréciation dans l'exercice des prérogatives qui lui sont conférées par la loi. »

Roch-Olivier Maistre, Président de l'Arcom, interrogé par l'hebdomadaire « La Tribune Dimanche », du 18 février 2024, sur la question de savoir si la décision du Conseil d'État ne constituait pas un désaveu, a répondu, non sans pratiquer la langue de bois : « Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une évolution, avec une capacité d'appréciation élargie de la notion de pluralisme. Ces dernières années, l'Arcom n'a pas été inactive.

Concernant CNews et C8, puisque les débats ont beaucoup porté sur ces deux chaînes, nous avons pris un certain nombre de sanctions significatives à des niveaux sans précédent dans l'histoire de notre institution. Et pas uniquement en matière de pluralisme. Le régulateur remplit sa mission. »

Pour ma part, et je ne suis pas seul à le penser, je trouve la décision du Conseil d'État un peu inquiétante.

Seules les chaînes et radios du service public (France Télévision et Radio-France) devraient, dans un État réellement démocratique, être soumises à l'obligation de neutralité. Les autres ne devraient être tenues qu'à l'obligation éthique, sanctionnée pénalement, de ne pas propager de fausses nouvelles et de s'abstenir de diffamer ou de calomnier. Et ce, dans les mêmes conditions que la presse écrite.

Le résultat auquel conduit cette décision du Conseil d'État est d'autant plus contestable, que l'on aimerait bien que le respect du pluralisme soit véritablement assuré par les médias du service public, au sein duquel les opinions majoritairement expri-



mées par les journalistes, animateurs et invités ne sont pas exemptes, elles non plus d'esprit partisan, mais cela ne saurait constituer une circonstance atténuante, il est vrai, l'exact opposé des messages véhiculés par CNews.

J'entends bien l'objection : le Conseil d'État n'a fait qu'appliquer la loi de 1986 relative à la liberté de communication !

Peut-être, mais cette loi n'est pas une vache sacrée, et ce qu'une loi a décidé, une autre peut le défaire !



## Actualités Juridiques

### #ÉLUS

#### L'Assemblée nationale dit oui au renforcement la sécurité et de la protection des élus

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires.

Déposée le 26 mai 2023 par plusieurs sénateurs dont Monsieur François-Noël Buffet, Madame Françoise Gatel, Monsieur Bruno Retailleau, cette proposition vise trois objectifs : consolider l'arsenal répressif en cas de violences commises à l'encontre des élus, améliorer la prise en charge des élus victimes de violences ou d'injures dans le cadre de leur mandat ou de leur campagne, renforcer la prise en compte des réalités des mandats électifs locaux par les acteurs judiciaires et étatiques.

Selon l'exposé des motifs de cette proposition, l'incendie volontaire du véhicule et du domicile du maire de Saint-Brévin-Pins, le 22 mars 2023, « a mis en pleine lumière les violences auxquelles les élus locaux, et en particulier les maires, sont confrontés dans l'exercice quotidien de leur mandat ».

La proposition de loi prévoit la création de peines spécifiques pour sanctionner plus lourdement les auteurs de violences commises contre les élus pour les aligner sur les peines prévues pour les dépositaires de l'autorité publique, l'octroi automatique de la protection fonctionnelle des maires et adjoints qui en font la demande, ou encore un « un mécanisme de dépaysement d'office, dans la juridiction la plus proche, des affaires dans lesquelles un maire ou un adjoint au maire serait mis en cause comme auteur, les affaires dans lesquelles il serait victime restant traitées selon les règles de compétences territoriales locales ».

La procédure accélérée étant engagée sur ce texte, la commission mixte paritaire a été convoquée le lendemain de son adoption par l'Assemblée nationale.

*Proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux*



### #ASE

#### Précisions sur les modalités de mise en œuvre du mentorat

Ce décret ajoute une section 8 au chapitre 1er du titre II du livre II du code de l'action sociale et des familles définissant le mentorat « comme une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basée sur l'apprentissage mutuel ».

Pour mémoire, le mentorat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de l'enfant accompagné en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent en fonction de ses besoins spécifiques, a été créé par l'article 9 de la loi du 7 février 2022 dite loi Taquet. Il doit être proposé à l'entrée au collège.

En pratique le mentorat ne peut être mis en place qu'après évaluation de la situation du jeune, réalisée lors de la prise en charge des mineurs d'au moins onze ans et au plus tard au moment de l'entrée en collège ou des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité.

Il ne peut se faire sans avoir recueilli l'avis et l'adhésion du mineur et l'accord écrit du ou des titulaires de l'autorité parentale. Le président du conseil départemental doit s'assurer que le mentorat est conforme à l'intérêt de l'enfant et à ses besoins fondamentaux.

Le mentorat est coordonné et mis en œuvre par une association ou à défaut, par le service ou l'établissement assurant la prise en charge de l'enfant. Il fait l'objet d'une convention individuelle, signée par l'enfant et « précise l'identité du mentor et les modalités de mise en œuvre de l'action de mentorat ».

*Décret n° 2024-117 du 16 février 2024 relatif aux modalités de mise en œuvre du mentorat pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance*

### #MNA

#### Nouvelle convention type entre les départements et l'État pour les MNA

L'article R. 221-11 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le président du conseil départemental conclut avec le préfet de département et, à Paris, le préfet de police une convention en vue de fixer les modalités selon lesquelles l'action de leurs services est coordonnée, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du traitement de données prévu par l'article R. 221-15-1. L'arrêté du 1er février 2024 propose le modèle type de convention pouvant être complétée et/ou adaptée aux besoins et circonstances locales.

*Arrêté du 1er février 2024 relatif à la convention-type prévue à l'article R. 221-11 du code de l'action sociale et des familles*



## L'Assemblée nationale dit oui au renforcement la sécurité et de la protection des élus



**MATHILDE HAAS**

AVOCATE AU BARREAU DE PARIS  
AVOCATE COLLABORATEUR DU CABINET  
PUBLICA-AVOCATS



## #ASE Précisions sur les modalités de mise en œuvre du parrainage

Ce décret a été pris en application de l'article 9 de la loi du 7 février 2022 dite loi Taquet aux termes duquel « *Lorsqu'un enfant est pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, quel que soit le fondement de cette prise en charge, le président du conseil départemental propose systématiquement, avec l'accord des parents ou des autres titulaires de l'autorité parentale, si tel est l'intérêt de l'enfant et après évaluation de la situation, de désigner un ou plusieurs parrains ou marraines, dans le cadre d'une relation durable coordonnée par une association et construite sous la forme de temps partagés réguliers entre l'enfant et le parrain ou la marraine* ».

Le parrainage ainsi mis en place a « *pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers, d'un lien affectif et d'une relation de confiance entre un enfant pris en charge en application de l'article L. 222-5 et un ou plusieurs parrains ou marraines* ».

Les bénéficiaires et les modalités de mise en œuvre sont similaires à ceux du mentorat.

Le président du conseil départemental doit

s'assurer que le parrainage est conforme à l'intérêt de l'enfant et à ses besoins fondamentaux, en tenant compte de sa situation et en prenant en compte les relations et les liens affectifs qu'il a pu nouer.

Le parrainage est préparé, organisé et accompagné par une ou plusieurs associations habilitées par le président du conseil départemental ou à défaut par le service départemental d'aide sociale à l'enfance.

« *Lors de de l'évaluation réalisée dans le cadre du projet pour l'enfant ou du projet d'accès à l'autonomie, l'action de parrainage est régulièrement évaluée par le service de l'aide sociale à l'enfance, en lien avec l'association habilitée et le service ou l'établissement assurant la prise en charge de l'enfant.* »

L'avis de l'enfant sur le parrainage est pris en compte dans cette évaluation. Il est mis fin au parrainage lorsque celui-ci n'est plus en adéquation avec l'intérêt de l'enfant tel qu'identifié dans son projet. »

Décret n° 2024-118 du 16 février 2024 relatif aux modalités de mise en œuvre du parrainage pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance



## #COLLÈGE Une circulaire pour renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire

« *La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité absolue de notre institution et un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative* ». Pour ce faire, la circulaire du 2 février 2024 rappelle que la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement est obligatoire dans chaque école, collège et lycée depuis la rentrée 2023. Il comprend des actions de formation de l'ensemble des personnels, des élèves et la mise en place d'une politique de prévention et du protocole national de détection et de prise en charge des situations de harcèlement. Un label a été créé pour évaluer le niveau d'actions réalisées.

Cette circulaire rappelle aussi que les élèves doivent bénéficier d'une formation d'au moins dix heures par année scolaire et qu'un « *protocole national de traitement des situations est mis à la disposition des équipes sur la plateforme Phare* ».

Dans le premier degré, « *les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont responsables de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement dans leur circonscription et suivent le traitement des situations de harcèlement* ». Dans, le second degré, ce sont les chefs d'établissements.

Des responsables académiques et départementaux de la lutte contre le harcèlement sont recrutés, les premiers étant chargés de piloter les seconds qui doivent assurer le traitement des signalements, piloter le déploiement du dispositif et diriger les personnels départementaux qui participent à la lutte contre le harcèlement.

Lutter contre le harcèlement à l'école, une priorité absolue, circulaire du 2 février 2024, NOR : MENE2403161C, MENJSJOP - Dgesco

## #ASE Précisions sur les modalités du régime dérogatoire d'accueil

Ce décret, pris en application de l'article 7 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022, crée une section 3 bis au chapitre 1er du titre II du livre II du code de l'action sociale et des familles.

Il précise les modalités du régime dérogatoire d'accueil des personnes mineures ou âgées de moins de vingt et un ans prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le régime de droit commun prévoit que hors « *périodes de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, la prise en charge [...] est assurée par des personnes mentionnées à l'article L. 421-2 ou dans des établissements et services autorisés au titre du présent code* ».

L'article 7 de la loi Taquet dispose que par dérogation à ces dispositions, « *et à titre exceptionnel pour répondre à des situations d'urgence ou assurer la mise à l'abri des mineurs, cette prise en charge peut être réalisée, pour une durée ne pouvant excéder deux mois, dans d'autres structures d'hébergement* » sauf dans le « *cas des mineurs atteints d'un handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant, reconnu par la maison départementale des personnes handicapées* ».

Décret n° 2024-119 du 16 février 2024 relatif aux conditions d'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance hébergés à titre dérogatoire dans des structures d'hébergement dites jeunesse et sport ou relevant du régime de la déclaration

## #PROTECTION FONCTIONNELLE #JURISPRUDENCE La protection fonctionnelle s'étant aux atteintes portées aux biens

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État dans une décision du 15 février 2024 dans laquelle un sapeur-pompier volontaire au sein d'un SDIS s'est fait dérober, « *dans le vestiaire des agents, des effets personnels, ainsi que les clés de son véhicule, stationné aux abords du centre, qu'ils ont également volé* ». Après avoir rappelé les dispositions relatives à la protection fonctionnelle, le Conseil d'État juge que « *Ces dispositions établissent à la charge de la collectivité publique et au profit des sapeurs-pompiers volontaires, lorsqu'ils ont été victimes d'attaques à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, sans qu'une faute personnelle puisse leur être imputée, une obligation de protection à laquelle il ne peut être dérogé, sous le contrôle du juge, que pour des motifs d'intérêt général. Cette obligation de protection a pour objet, non seulement de faire cesser les attaques auxquelles l'agent concerné est exposé, mais aussi de lui assurer une réparation adéquate des torts qu'il a subis, y compris ceux résultant d'une atteinte portée à ses biens. Cette protection n'est due, cependant, que lorsque les agissements concernés visent l'agent concerné à raison de sa qualité d'agent public.* »

Conseil d'État, 15 février 2024, n°462435





**#FONCTIONPUBLIQUE  
#JURISPRUDENCE**

**L'absence d'un agent pour motif médical ne nécessite pas une autorisation spéciale d'absence (ASA)... sauf si le supérieur hiérarchique l'exige.**

Dans cette affaire dont l'issue est sévère, la requérante sollicitait l'annulation de l'avertissement que lui avait infligé le maire pour avoir refusé de demander l'autorisation à sa hiérarchie de s'absenter deux jours pour un motif médical en présentant des demandes d'ASA.

Le tribunal administratif de Marseille juge dans son considérant 3 : « Si aucune disposition législative ou réglementaire ou principe général du droit n'astreint l'agent qui s'absente du service pour un motif médical durant son temps de travail à demander et à se voir accorder spécifiquement une ASA, l'intéressé doit néanmoins obtenir l'autorisation de s'absenter du service, quelle qu'en soit le motif, au risque d'être considéré comme en absence irrégulière et de faire l'objet d'une retenue sur salaire en raison de cette circonstance. »

En l'espèce, l'avertissement infligé « n'a pas pour fondement l'irrégularité de ces absences mais bien son refus de demander l'autorisation à sa hiérarchie de s'absenter lors de ces deux journées ». Selon le tribunal administratif « dans ces conditions, Mme A doit être regardée comme s'étant volontairement affranchie de solliciter une ASA, ou toute autre autorisation d'absence, auprès de sa hiérarchie malgré la demande de celle-ci alors que les agents doivent se conformer aux instructions de leur supérieur hiérarchique ».

Dès lors « la circonstance, à la supposer avérée, que le centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence, aurait indiqué à la requérante qu'une absence du service pour un motif médical ne nécessitait pas de solliciter une ASA auprès de sa hiérarchie pour que son absence soit considérée comme régulière est sans incidence sur la légalité de la sanction disciplinaire en litige ».

TA Marseille, 8<sup>e</sup> ch magistrat statuant seul, 8 févr. 2024, n°2110953

**#DISCIPLINAIRE  
#JURISPRUDENCE**

**Le procès-verbal constatant un manquement doit être communiqué dans le cadre de la procédure de sanction**

Une société ambulancière a demandé au tribunal administratif l'annulation de la décision suspendant son agrément pour une durée d'un mois. Sa requête a été rejetée. La Cour administrative d'appel de Versailles, saisie de l'appel contre le jugement, juge que : « 3. D'autre part, aux termes de l'article L. 122-2 du code des relations entre le public et l'administration : « Les mesures mentionnées à l'article L. 121-1 à caractère de sanction ne peuvent intervenir qu'après que la personne en cause a été informée des griefs formulés à son encontre et a été mise à même de demander la communication du dossier la concernant. »

4. Si aucune disposition ne prévoit expressément que le procès-verbal constatant un manquement aux obligations de la section du code de la santé publique relative à l'agrément des transports sanitaires soit communiqué au contrevenant, le respect du principe général des droits de la défense suppose, s'agissant des mesures à caractère de sanction, ainsi d'ailleurs que le précise l'article L. 122-2 du code des relations entre le public et l'administration, que la personne en cause soit informée, avec une précision suffisante et dans un délai raisonnable avant le prononcé de la sanction, des griefs formulés à son encontre et mise à même de demander la communication des pièces au vu desquelles les manquements ont été retenus.

En l'espèce, ni le courrier de convocation à la réunion du sous-comité des transports sanitaires, ni aucun autre document n'ont informé la société Ambulances ABM 95 de son droit de demander la communication du procès-verbal d'infraction du 15 septembre 2017 sur la base duquel ont été établis les manquements qui lui sont reprochés. Ce document ne figurait pas non plus dans le dossier administratif qu'elle avait été invitée à consulter sur place. Par suite, et nonobstant la circonstance que la société requérante n'a jamais expressément demandé la communication de ce procès-verbal, l'agence régionale de santé d'Ile-de-France a entaché la procédure d'un vice substantiel justifiant l'annulation de la décision attaquée. »

Il appartient donc à l'administration qui envisage une sanction de mettre à même l'intéressé de prendre connaissance de toutes les pièces au vu desquelles les manquements ont été retenus et justifie la sanction, en l'informant de la possibilité de prendre connaissance du document en question et en mettant une copie dans son dossier administratif.

Cette décision rendue dans le cadre d'une procédure de sanction d'une société ambulancière pourrait être transposable à des cas de procédure disciplinaire d'agents.

CAA Versailles, 6 févr. 2024, n°21VE01220

**#MARCHÉS  
#JURISPRUDENCE**

**Précisions sur l'exclusion d'une personne ayant entrepris d'influencer la prise de décision de l'acheteur dans une procédure de passation d'un marché public**

Dans cette affaire, la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'exclure une société dont l'associé majoritaire a été condamné, par un jugement de 2022 pour des faits de corruption active commis dans le cadre de procédures de passation de marchés publics entre 2012 et 2016 alors qu'il était gérant de cette même société.

Le Conseil d'État rappelle qu'en application des articles L. 2141-8 et L. 2141-11 du code de la commande publique, les acheteurs peuvent exclure de la procédure de passation d'un marché public une personne qui peut être regardée, au vu d'éléments précis et circonstanciés, comme ayant, dans le cadre de la procédure de passation en cause ou dans le

cadre d'autres procédures récentes de la commande publique, entrepris d'influencer la prise de décision de l'acheteur.

Selon la haute juridiction, ces dispositions « doivent être interprétées à la lumière des dispositions de l'article 57 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 qu'elles transposent en droit national, lesquelles limitent à trois ans la période pendant laquelle un opérateur peut être exclu ». L'acheteur ne peut pas prendre en compte, pour prononcer une telle exclusion, des faits commis depuis plus de trois ans. Toutefois, lorsqu'une condamnation non définitive a été prononcée à raison de ceux-ci, cette durée de trois ans court à compter de cette condamnation.

Dès lors, c'est à tort que le juge des référés a pris en compte la date de commission des faits alors qu'une condamnation par le juge pénal avait été prononcée à raison de celle-ci. La durée de l'exclusion aurait dû s'apprécier au regard de la date de cette condamnation même non définitive.



# Enjeux et conséquences de la probité à l'aune de la responsabilité pénale



**Par Juliette Chapelle,**  
avocate pénaliste, associée de Le Kbinet

*Juliette Chapelle est avocate pénaliste depuis 10 ans et est associée de Le Kbinet en charge du pôle droit pénal. Elle conseille et défend les élus et membres de la fonction publique concernant leurs obligations et leur responsabilité pénale. Elle a récemment obtenu la relaxe de Madame Annick Petrus, poursuivie pour favoritisme à la suite du passage de l'ouragan Irma.*

Dans un climat où la confiance envers les institutions publiques est scrutée avec attention, la probité chez les élus et les responsables départementaux devient un pilier incontournable de l'intégrité et de la transparence de la gouvernance locale. Ce principe, qui dépasse la simple conformité légale, est essentiel pour assurer une gestion publique transparente, équitable, et centrée sur l'intérêt général.

## La probité, sous-jacent de multiples infractions pénales

Les atteintes à la probité recouvrent 6 infractions : la corruption, le trafic d'influence, la concussion, la prise illégale d'intérêts, le favoritisme et le détournement de fonds publics. La probité concerne en particulier les personnes dépositaires de l'autorité publique, celles chargées d'une mission de service public et les titulaires d'un mandat électif tel que le président du conseil départemental. Les autorités qui s'assurent de la bonne application de la probité sont l'agence française anticorruption, via des contrôles et des sanctions administratives et le procureur de la République, via l'engagement de poursuites pénales.

Certaines activités sont à considérer comme particulièrement à risque, par exemple, le versement de subventions, l'achat public, les délivrances d'autorisations, des partenariats, et de manière générale de tout processus de décision où le risque de conflit d'intérêts est prégnant.

Les violations de ce principe fondamental ne sont pas sans conséquence, pouvant entraîner des sanctions sévères, incluant des amendes importantes et des peines d'emprisonnement.

## Naviguer parmi les défis

Les défis pour maintenir la probité sont multiples, incluant la complexité des cadres légaux et la nécessité d'une formation adaptée pour comprendre et appliquer ces règles dans leur intégralité. À cela s'ajoutent les pressions politiques et économiques, qui peuvent parfois conduire à des dilemmes éthiques.

Le risque pénal est réel au regard de l'interprétation sévère des textes par la Cour de cassation. A titre d'exemple, l'infraction de favoritisme ne nécessite pas de démontrer que la personne poursuivie ait favorisé ou nui à une partie (Crim. 14 janv. 2004, n°03-83.396). Il suffit de ne pas respecter les règles d'attribution des marchés publics

Pour surmonter ces défis, plusieurs stratégies sont à adopter :

1. **Formation continue** : Organiser des formations régulières pour les élus et le personnel des départements pour être informé des évolutions légales et des meilleures pratiques en matière d'éthique publique.
2. **Procédures de contrôle interne** : Mettre en place des processus clairs et transparents pour toutes les décisions importantes, notamment dans la gestion des finances publiques et l'attribution des marchés, afin de prévenir tout conflit d'intérêts ou corruption.
3. **Culture de l'éthique et de la transparence** : Encourager une atmosphère où la transparence est la norme, à travers l'adoption de chartes éthiques et la promotion active des valeurs d'intégrité et de responsabilité.
4. **Signalement** : Instaurer des systèmes permettant de rapporter anonymement et en toute sécurité les comportements non éthiques, assurant ainsi que les problèmes peuvent être identifiés et adressés rapidement.
5. **Audits et évaluations** : Effectuer des audits réguliers, tant internes qu'externes, pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Adopter une démarche proactive en matière de probité et de responsabilité pénale n'est pas seulement une obligation légale mais un choix éthique fondamental. Cela reflète un engagement envers l'excellence dans la gestion publique et la volonté de servir l'intérêt général avec honneur.

## Conduire les grandes transitions sur les territoires

7 questions pour comprendre la conduite des grandes transitions



Ce mois-ci nous poursuivons notre exploration des visions et mécanismes de la conduite des grandes transitions en nous intéressant à la dynamique développée au sein de la Métropole Européenne de Lille. Notre article est la contribution commune de Marc Pons de Vincent, Directeur général des services et Nolwenn Anier, Chargée de mission R&D à la Direction Recherche et Développement, Métropole Européenne de Lille. En lisant leurs réponses à nos 7 questions pour conduire les grandes transitions, vous découvrirez leur choix d'explorer, de conduire une recherche pour contribuer à l'intégration de l'approche comportementale aux projets, mais aussi au management de la collectivité. Le pari du temps long, du refus du solutionnisme, du design pour renforcer la relation aux citoyens constitue une pensée singulière que nous vous invitons à prendre le temps de lire pour vous inspirer dans la conduite des grandes transitions. Il ressort de leurs propos une confiance dans la capacité à agir. Nous sommes heureux de la partager avec vous.

*Jean-Marie Martino Gilles Lagarde*





## GRAND FORMAT

Nolwenn Anier, Chargée de mission R&D à la Direction Recherche et Développement et  
Marc Pons de Vincent, Directeur général des services à la Métropole Européenne de Lille



### Quelle est votre vision des enjeux de transition ?

Une transition, par définition le processus de passage d'un état à un autre, est très souvent décrite à travers le prisme de la situation de base et de la situation envisagée ou espérée. Cela passe sous silence un aspect pourtant crucial de toute transformation : l'état intermédiaire. Lorsqu'on envisage une transition simplement sous l'angle de l'écart entre état actuel et situation projetée, l'accent est mis sur l'ampleur du chemin à parcourir plutôt que sur les potentialités, voire même sur les réussites. Les transitions nécessaires doivent aujourd'hui, selon nous, être considérées non plus comme des phénomènes linéaires, mais comme des réalités mutantes, mouvantes, porteuses de défis mais aussi d'espoirs. C'est aussi pour les acteurs publics une occasion de recréer du lien avec le citoyen, en le replaçant au cœur des processus de transition.

Le caractère systémique des enjeux de transition écologique appelle, au-delà de solutions et d'expertises nouvelles, une réinterprétation-adaptation profonde de nos modes d'organisation. Des enjeux tels que les « changements de comportement », le « pilotage de la transition par la donnée » ou le besoin de « coopérations territoriales de gestion des ressources » traversent l'ensemble des compétences de la collectivité. Cela nécessite de faire évoluer nos modes de

management organisationnels pour viser des « coalitions » dépassant les logiques sectorielles métiers et s'inscrivant dans un récit commun.

Les enjeux de transition sont également de plus en plus présents à l'échelle des comportements. Il convient dès lors d'engager et d'accompagner nos collaborateurs et collaboratrices au-delà des croyances limitantes et de la reproduction de modèles et modes de faire. Le système de représentations et les normes sociales évoluent progressivement mais il importe que nous, acteurs locaux, assistions et outillions concrètement les changements de pratiques des habitants. Nombreux sont les constats qui montrent que les freins aux évolutions de comportements sont moins d'ordre techniques que psychosociologiques. Les politiques publiques s'inscrivent dans la réalité et la complexité du vécu des individus auxquels elles s'adressent. Prendre en compte la dimension humaine dans le développement de politiques publiques permet d'en maximiser le succès, mais requiert la mobilisation d'approches innovantes, pour comprendre le fonctionnement humain et les réactions aux différents types d'action publique. Cela dépasse l'étape classique de la sensibilisation, qui permet de diffuser l'information mais ne suffit souvent pas à la métamorphose de « l'habitus », pour passer à un registre plus incitatif.

### Quelles sont les stratégies de transitions engagées par votre collectivité ?

Le projet de territoire décliné en Plan Climat Air Énergie Territoriale, Plan de Mobilité, Schéma directeur des Infrastructures de Transport, Schéma directeur des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Habitat, Charte des espaces publics, ... est mobilisé autour et au service des transitions. Il fixe de forts niveaux d'ambition. En soutien à cette dynamique, **la MEL a initié en 2022 l'intégration de l'approche comportementale aux projets, mais aussi au management.** Il s'agit d'aller au-delà du diptyque sensibilisation-aménagement. Alors que l'approche usager avait déjà été mobilisée par l'intégration des méthodes du design de services, **il s'agit là de s'enrichir de l'analyse des freins et des leviers comportementaux pour franchir ce qui nous sépare du passage à l'action.**

Des cycles prospectifs et de recherche-action sont menés avec les directions métier, pour les épauler dans l'appréhension de ces référentiels encore à défricher. À titre d'exemple, nous pouvons citer la direction Parcours Entreprises qui travaillent actuellement avec d'autres collectivités (dans le cadre du programme Rebonds proposé par la 27e Région), sur les nouveaux modèles économiques, les modèles de développement traditionnels se percutant à la raréfaction du foncier, des ressources naturelles mais également à des arbitrages financiers plus tendus.

### Quel est le projet en particulier que vous avez choisi de nous présenter ?

Acteur de l'écosystème de l'innovation publique, la MEL explore depuis près de dix ans de nouveaux modes de faire à l'origine de la conception d'une action publique plus efficace. Capitale mondiale du design en 2020, nous avons depuis intégré l'approche centrée usager dans de nombreux projets métropolitains. Consciente de la nécessité d'adresser les enjeux de changement de comportement, nous avons souhaité il y a

organisation publique. Profondément innovante, la recherche dans laquelle nous nous sommes engagés à vocation à nourrir l'accompagnement managérial d'ores et déjà proposé à la MEL, en enrichissant les pratiques, en facilitant pour les managers l'analyse des situations managériales, mais aussi en identifiant les particularités du management d'un projet lui-même innovant.

### Il s'agit à notre connaissance de la première fois qu'un travail de recherche

agents qui se sont volontairement engagés dans cette démarche expérimentale. Pendre le temps de la prise de recul et de la remise en question est un défi, aussi vertueux que périlleux dans un monde et un environnement où la temporalité est sujette à une accélération constante. Leur regard, leur engagement et leurs qualités professionnelles aussi sont précieux et indispensables à la démarche.

### Quels enseignements en tirez-vous en matière de conduite des projets de transition ?

**Le premier enseignement est lié à la connexion forte entre enjeux de transition écologique et de transition managériale au sein de la collectivité.** L'atteinte d'objectifs de transition exige une réelle transformation de notre manière de concevoir les politiques publiques, ainsi que l'investissement de l'ensemble de

la chaîne de décision de nos administrations. Le collectif de managers « embarqués » dans l'expédition sciences comportementales a montré à quel point les encadrants sont des acteurs clés de l'innovation et de la transition. Des managers sensibilisés à ces approches vont ainsi être de vrais soutiens pour les porteurs de projet et vont également témoigner de l'importance des enjeux de transition auprès des élus et du comité de direction.

**Le second enseignement tient à l'indispensable « translation » en termes de posture des agents face à l'impératif d'accompagner efficacement le changement de comportements.** Si les collectivités disposent en effet d'expertises techniques solides en lien avec leurs compétences, il est essentiel lorsque l'on aborde le facteur humain, de déconstruire ses idées préconçues pour mettre en œuvre une méthode systématique d'étude des freins et des leviers de changement.

Toute la difficulté de cet exercice réside dans le fait que nous avons toutes et tous une lecture des phénomènes qui nous est propre, mais que nous avons tendance à généraliser. Comment alors dépasser ses propres biais, sa propre grille de lecture, pour objectiver les perceptions et représentations majoritaires, telle est la question.

**Cela demande également d'accorder un temps plus long à la compréhension du problème et de sortir du « solutionnisme » dans lequel l'urgence permanente a tendance à nous enfermer.** Accepter de passer plus de temps à la qualification de la situation, celle de la transformation à venir et aux résistances existantes peut certes donner une impression de lenteur. Mais comme souvent le respect de « l'ordre des temps » offre l'opportunité in fine de concevoir des

**L'urgence de la transition écologique est réelle**, mais l'importance de ces enjeux nous imposent également une réflexion profonde sur nos modes de faire qui exclut toute précipitation, mieux, qui plus que jamais nous inscrit dans des temporalités et des rythmes au long cours.

deux ans maintenant explorer les apports de l'approche comportementale. À ce jour peu mobilisée au sein des collectivités, cette approche permet d'identifier les facteurs psychologiques, cognitifs, émotionnels et sociaux qui font obstacle au changement de comportements et au basculement de l'intention à l'acte. Cette démarche ouvre ainsi le champ à des propositions identifiant les leviers d'évolutions qui tiennent justement compte du « facteur humain ».

Afin de permettre aux directions métier de la MEL de s'accoutumer à cette approche, nous avons lancé en janvier 2023 une « expédition apprenante » qui mobilise 20 cadres et agents de la MEL volontaires sur une durée d'un an « renouvelable ». Au programme de cette année : découverte de fondamentaux, visites inspirantes mais aussi identification des enjeux de changements de comportements sur le territoire, de manière très contextualisée. La démarche riche en enseignements a donné naissance à plusieurs projets d'accompagnement au changement de comportement via l'approche comportementale, sur des sujets tels que la perception de la densité urbaine, la préservation de la ressource en eau, l'alimentation durable, les mobilités douces, le tri des bio-déchets...

Au-delà de ses suites opérationnelles, cette découverte a également donné lieu à un programme de recherche en partenariat avec la Chaire Innovation Publique et piloté par le chercheur en psychologie sociale Nicolas Fieulaine, sur l'apport des sciences comportementales aux pratiques managériales. Cet « itinéraire » ou ce « parcours », nous permet d'appréhender les spécificités d'un management par et avec les sciences comportementales au sein d'une

### sur cette thématique est conduit au sein d'une collectivité.

### Quel est selon vous le rôle du DGS dans ce projet ?

Le rôle du DGS dans la mise en œuvre de ce type de projet est probablement protéiforme. En premier lieu, créer l'espace nécessaire et donner les moyens aux équipes d'innover, d'explorer et d'expérimenter bien sûr. Cela implique notamment de véritablement mettre en application le droit à l'erreur, inhérent à tout processus de créativité, le management par la confiance, mais également d'autoriser, voire d'encourager, à sortir des logiques et des temporalités classiques ou communément admises de l'action publique. L'urgence de la transition écologique est réelle, mais l'importance de ces enjeux nous imposent également une réflexion profonde sur nos modes de faire qui exclut toute précipitation, mieux, qui plus que jamais nous inscrit dans des temporalités et des rythmes au long cours.

Apporter également son soutien au collectif de « nos explorateurs » et « exploratrices ». Dans le cadre du projet qui nous intéresse ici, il a principalement pris la forme d'une affirmation de la légitimité des agents publics à aller sur le terrain délicat mais capital de l'incitation au changement de comportement, dans la mesure évidemment où les initiatives prises et mises en œuvre respectent les standards éthiques de l'approche comportementale.

Enfin peut-être, pour dépasser une vision par trop « syncrétique », le terme de « garant » est-il le plus approprié au rôle dévolu au DGS.

Mais par ailleurs il convient surtout de souligner ici l'implication de l'ensemble des

actions plus en prise avec la réalité des usages, de leurs contraintes et de leurs sources de motivation. Ces évolutions de postures ont été observées tant au niveau des porteurs de projet que de leur ligne managériale.

Ces enseignements peuvent paraître triviaux. Pourtant nous avons vu durant « l'expédition » l'exigence et la constance qu'ils demandent, car il s'agit bien d'un changement complet de paradigme qui peut d'ailleurs mettre les agents publics en situation d'inconfort et d'incertitude. À cet égard, nous avons également pu constater la puissance et le soutien du collectif lorsqu'il s'agit d'accepter cet inconfort.

### Pensez-vous que l'on conduit des projets de transition comme des projets plus classiques de modernisation ou de changement ?

Comme évoqué précédemment, l'importance vitale des enjeux de transition écologique nous oblige désormais à penser les projets à la lumière première du citoyen, à s'extraire de la segmentation ou des « silos », pour systématiser le recours à des équipes projets et approches transversales. Or cette transversalité n'est pas d'évidence, elle génère une complexité en termes de pilotage et de management, de rapport à soi et à l'autre. Comment appréhender les fonctionnements en réseaux, horizontaux, « rhizome et pas racine » auraient dit Gilles Deleuze et Félix Guattari ? Comment faire collectif autour d'un projet qui, par définition,

est temporaire ou transitoire ? Comment engager et sécuriser dans cet environnement des agents aux pratiques et aux cultures professionnelles différentes ? Ces questionnements font pleinement partie des sujets à l'ordre du jour de notre recherche managériale.

Les enjeux de transition intègrent de surcroît une exigence d'évaluation des initiatives prises quant aux changements de comportements. À ce titre, les sciences comportementales enrichissent la boîte à outils des évaluateurs des politiques publiques. Directement issues de la recherche scientifique, elles fournissent des méthodes d'évaluation systématiques et rigoureuses, permettant de quantifier l'impact d'un dispositif mais aussi de comprendre les mutations observées et d'en déduire de futures pistes d'action.

**Enfin, parce que le citoyen est au cœur de la réussite de la transition écologique, renforcer le lien entre les équipes en charge des projets d'innovation publique et les équipes responsables de la communication externe est indispensable**, ne serait-ce que dans un souci de transparence. À cette fin, nous allons initier prochainement un parcours de sensibilisation des conseillers communication de la MEL aux sciences comportementales, dans la conception de communications incitatives.

### Quel impact cette démarche a sur vos collaborateurs au sein de votre collectivité ?

Si l'usager est déjà au centre des préoccupations des élus en charge de politiques publiques et des agents les mettant en œuvre, la marche est haute quant aux changements de comportement attendus. Elle justifie la mobilisation de ces leviers nouveaux de compréhension et d'appropriation de l'usager dans toutes ses composantes, cognitives, émotionnelles, sociales, psychologiques et économiques.

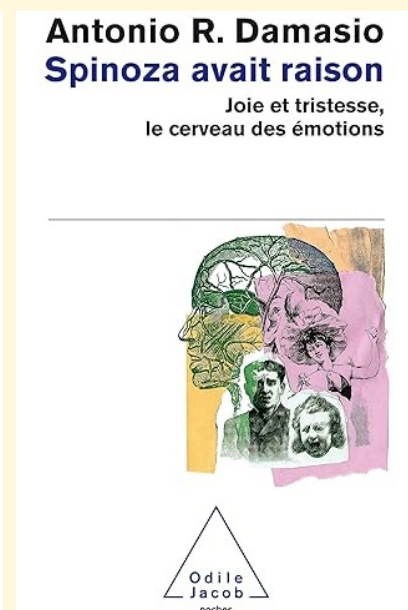
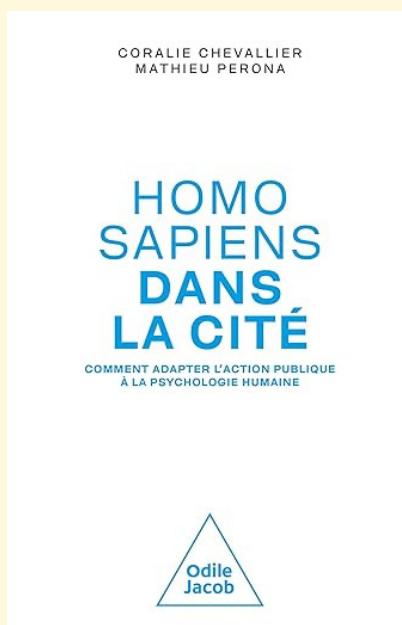
L'approche comportementale et les nouveaux modes de faire qu'elle induit, contribuent ainsi à aborder les politiques publiques sous un angle renouvelé et permet de ré-envisager des enjeux perçus comme insolubles sous un éclairage complémentaire, au moins.

**En proposant aux porteurs de projets de la MEL ce nouvel outil de conception de l'action publique, la démarche renforce aussi leur sentiment d'appartenance et leur motivation.** Elle est également porteuse de sens pour les chargés de projet, dans la mesure où elle les reconnecte à la conception de l'action publique, aux besoins et aux contraintes des usagers.

Face à la méfiance des citoyens envers les institutions, l'approche comportementale, dans la lignée du design des politiques publiques, constitue en effet un moyen renforcé de connexion entre les agents publics et les citoyens, au service de la conception de politiques publiques plus efficaces et reconnues comme telles.

## Conseil de lecture

Comme il se doit pour des « duettistes », aux éditions Odile Jacob, deux ouvrages, d'une part sur l'importance d'aborder les enjeux de transition sous l'angle des comportements « Homo Sapiens dans la cité », de Coralie Chevallier et Mathieu Perona. Cet ouvrage explique de manière très accessible les contradictions intérieures qui freinent l'adoption de comportements pourtant au service du bien commun. Les auteurs rendent ainsi compte des particularités évolutives qui ont amené l'espèce humaine à développer une logique qui lui est propre, parfois éloignée de la rationalité. L'ouvrage fournit également des pistes d'action ainsi que des exemples concrets de la manière dont les sciences comportementales peuvent être mises au service de l'incitation au changement et contribuer à redéfinir l'action publique ; et d'autre part « Spinoza avait raison. Joie et tristesse, le cerveau des émotions » d'Antonio R. Damasio. L'intuition géniale du philosophe enrichie d'une approche des processus mentaux stimulante, où les sentiments s'avèrent la clé de notre système d'autorégulation, et qui dans une perspective pluridisciplinaire, nous ouvre la voie à la compréhension de la place de l'homéostasie au cœur de notre vie biologique mais aussi socio-culturelle, dans nos relations, nos organisations et nos espaces de gouvernance.





Vous êtes fiers  
de votre collectivité...

**JOB PUBLIC**  
L'EMPLOI PUBLIC POUR TOUS

**JOB PUBLIC**

Chercher une annonce

Chercher une localisation

Rechercher

Offres d'emplois - 2631 offres

**CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
Com. com. du haut poitou  
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE

**CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
Com. com. du haut poitou  
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE  
Non renseigné  
Recruteurs Candidats

**JOB PUBLIC**



**VILLE DE NOISY-LE-GRAND**  
Administration publique régionale  
Noisy-le-Grand

Présentation

Lieu de travail

Équipe

Infos pratiques

Emplois 49

Suivez-nous :



Site web

REJOIGNEZ #Destination NOISY

Clés

Création Non renseigné

Employés 1000

...affichez-le  
et faites-le savoir  
sur **JOB PUBLIC**.fr

Sondage 2023 : Plus de 90% des talents souhaitent voir  
qui vous êtes avant de candidater.

Contactez-nous >



## RÉINVENTER L'ACCUEIL : LA STRATÉGIE GAGNANTE DE COLLECTIVITÉS POUR SÉDUIRE ET GARDER LES NOUVEAUX TALENTS

Imaginez votre premier jour dans une nouvelle collectivité : vous arrivez plein d'enthousiasme, prêt à vous lancer dans de nouvelles aventures professionnelles, mais vous vous heurtez à une série de désagréments. Votre badge d'accès ne fonctionne pas, votre poste de travail n'est pas prêt, votre clavier n'a pas été nettoyé, et vos nouveaux collègues semblent surpris de votre arrivée.

Ce scénario, loin d'être rare, est malheureusement vécu par un nombre significatif de nouveaux employés. Selon une étude, 20 % des collaborateurs qui rejoignent une collectivité envisagent de la quitter dès le premier jour en raison d'un accueil défectueux.

On se souvient toujours de la première heure passée dans l'entreprise. L'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, ou l'onboarding, est une étape cruciale pour retenir les talents dans les collectivités. Un collaborateur a plus tendance à rester en poste quand les premiers contacts sont agréables

### DES BONNES PRATIQUES D'ACCUEIL

Dans le cadre de l'amélioration du processus d'intégration des nouveaux arrivants, les collectivités adoptent diverses pratiques pour garantir une expérience d'accueil enrichissante et chaleureuse. Une des initiatives clés consiste à nommer un référent-bienvenue, un agent volontaire qui se voit attribuer la responsabilité d'accompagner chaque nouvel agent. Ce référent joue un rôle crucial dans l'assistance au quotidien, offrant son aide pour des aspects pratiques tels que la navigation dans les locaux, la gestion des accès à la cantine, au parking et autres nécessités administratives, assurant ainsi un soutien continu pour une période de six mois par exemple.

Souvent, une visite guidée des différents sites de travail de la collectivité est prévue, permettant une découverte concrète et interactive de l'environnement professionnel. Cette visite est essentielle pour familiariser les nouveaux agents avec leur nouveau lieu de travail et les diverses facettes de la collectivité.

En outre, l'accueil matériel des nouveaux agents est également pris en compte, avec la remise de goodies personnalisés aux couleurs de la collectivité. Ces articles promotionnels, variés et utiles, contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance dès les premiers instants.

Enfin, une réunion d'accueil est organisée, durant laquelle les nouveaux agents ont l'opportunité de s'immerger dans l'univers de la collectivité. Cette session avec les directeurs généraux et les élus est l'occasion de présenter l'organigramme et les projets en cours. Un buffet peut suivre la réunion, créant un moment propice aux échanges et à la convivialité, favorisant ainsi l'intégration sociale des nouveaux venus.

Ces pratiques d'onboarding, pensées pour couvrir à la fois les aspects pratiques, informatifs et sociaux de l'intégration, visent à assurer une transition fluide et agréable pour les nouveaux collaborateurs, marquant positivement le début de leur parcours au sein de la collectivité.



### UNE ÉVOLUTION POUR LA GÉNÉRATION Z

L'arrivée de la Génération Z sur le marché du travail et le contexte post-Covid, avec une augmentation du télétravail, nécessitent une adaptation des méthodes d'onboarding dans les collectivités. Les attentes spécifiques de cette génération, telles que l'engagement de la collectivité en matière d'écologie et de diversité, ainsi que l'importance des réseaux sociaux, doivent être prises en compte. Les collectivités doivent donc repenser leur processus d'onboarding pour offrir une expérience positive et engageante à ces collaborateurs particuliers.

Ce n'est qu'en accordant une attention particulière à cette phase que les collectivités pourront fidéliser leurs talents et construire une culture forte. L'onboarding réussi n'est pas seulement un avantage pour les nouveaux employés, mais une nécessité stratégique pour les organisations qui souhaitent prospérer dans le paysage actuel.

**Laurent Clementz**  
Directeur Général  
Job Public



Pour explorer les  
ressources essentielles et  
identifier les collectivités  
avant-gardistes qui  
publient les salaires dans  
leurs offres d'emploi, il  
vous suffit de scanner ce  
QR code.





▶▶▶ **ÉVÉNEMENT** ◀◀◀

Face au défi pressant de la pénurie médicale, le Journal des  
Départements, organise avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher  
et la Ville de Vendôme :

# LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

TERRITOIRES DE SOLUTIONS

**M**  
LE MINOTAURE

JUL  
17

Date : Jeudi 13 juin

• Lieu : Le Minotaure à  
Vendôme (à seulement 42  
minutes de Paris par TGV)



# Introspection du mois :

## « Questionner pour mieux écouter ! »

**Jean-Pierre Boisoteau**

Consultant en management des Ressources Humaines

*la question nourrit,  
développe les  
connaissances, combat  
les idées reçues en  
favorisant l'ouverture*”



### En quoi le questionnement facilite l'écoute ?

Tout simplement, nous écoutons plus facilement les réponses aux questions que nous posons ! C'est une évidence et pourtant de nombreuses personnes parlent beaucoup au lieu d'interroger. La soif de parler, de donner son avis, d'exprimer ses idées est souvent plus forte que de prendre en compte. Cela peut révéler l'envie de transmettre, le besoin d'expression, la nécessité d'exister, l'espoir de valorisation.

Lorsque nous demandons aux salariés ce qui fait un bon chef, ils nous répondent en chœur

« sa capacité d'écoute » ! Lorsque nous demandons à des managers la principale qualité pour bien manager, ils nous répondent l'écoute ! Bizarre !

Comment se fait-il que le manque d'écoute soit si souvent cité ? Goethe apporte une réponse : « parler est un besoin, écouter est un art. »

### Il y a trois types de questions efficaces :

- La question fermée neutre qui sert à valider, à concrétiser, à vérifier.

Elle commence toujours par un verbe et nous donne pour seule réponse soit oui, soit non voire je ne sais pas.

- Exemple : Est-ce clair ? Pensez-vous que ce soit possible ? Aimerez-vous réaliser cette mission ?

- La question ouverte neutre pour obtenir de l'information, de la précision, des commentaires, du détail...

Elle démarre par un adverbe ou un pronom : CQCOQP — comment, qui, que, combien, où, quand, pourquoi.

- Exemple : Comment à votre avis ? Qui s'engage à le faire ? Quand nous revoyons-nous ? Où se déroule la réunion ? Que pensez-vous de ? Combien de personnes ?

- La question ouverte orientée pour aider votre interlocuteur à clarifier son avis.

Elle est ouverte et possède un qualificatif permettant de sélectionner les éléments de réflexions utiles et nécessaires.

C'est la question « magique » pour tous managers, coaches, orateurs, animateurs, médiateurs qui veulent être efficaces avec leur public. Au lieu de s'efforcer à vouloir argumenter à tout prix voire à sûr argumenter, favorisons l'auto persuasion, grâce à ce type de question.

- Exemple : Quels avantages voyez-vous à... ? Quels risques prenez-vous en... ? Quel est l'intérêt de... ? Quel danger... ?

Ces trois formes de question suffisent amplement à conduire toute action du débat au coaching en passant par le management. D'ailleurs, ayons toujours à l'esprit ce qui devrait être une maxime : « qui questionne, dirige ! »

Il existe aussi une autre forme de question souvent pratiquée :

- La question fermée influencée !

Deux types de personnes la pratiquent : les manipulateurs et les personnes manquant d'affirmation.

Les premiers expriment leur opinion dans la question et tentent d'influencer leur interlocuteur à leur dire oui. Les journalistes sont les champions toute catégorie de ce questionnement !

- Exemple : Monsieur le Premier Ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de rétablir... ? Imaginez une réponse négative au journal de 20 heures.

Les deuxièmes souvent en mal de confiance — utilisent la même forme, espérant obtenir le oui à leur demande. Et la réponse sera non.

- Exemple : Tu ne veux pas faire ce travail pour ce soir, s'il te plaît ?

Nous pourrions lire d'autres appellations comme la question alternative ou l'interrogative négative suggestive, mais restons simples.

**En conclusion**, Rudyard Kipling nous rappelle que la question nourrit, développe les connaissances, combat les idées reçues en favorisant l'ouverture, lorsqu'il écrit : « J'ai suivi six honnêtes serviteurs, ils m'apprentent tout ce que je connais, ils se nomment quoi, comment, quand, pourquoi, où et qui. »

# NOMINATIONS

## 12. Aveyron

**Delphine BIELANSKY** nommée chef de projets Ressources Humaines

Delphine Bielansky est ancienne élève de l'université Paul Valéry - Montpellier 3 et titulaire de l'executive certificate développement et management de la créativité à Centrale Supélec.



Elle a été :  
Responsable de l'association Aveyron Coopération internationale (1999-2009)  
Chargée des relations internationales (2009-2011) au Conseil général de l'Aveyron.  
Chargée de mission développement durable (2011-2016), chef de projet et protection de l'enfance (2016-2019), chargée de mission projet administratif de demain (2017-2021) au Conseil départemental de l'Aveyron.  
Elle était chargée de projets innovation au Conseil départemental de l'Aveyron depuis 2021.

## 13. Bouches-du-Rhône

**Victoria LEMETTRE** nommée chargée de projet prévention de la délinquance et de la radicalisation

Victoria Lemettre est titulaire d'un master 2 à Sciences po Aix et a suivi la formation de l'inet. Elle a été :  
Coordinatrice pédagogique, directrice adjointe (2005-2009) aux Cours Galien  
Juriste/ assistante de direction (2010-2015) chez SajeF avocats.

Chargée de mission formations sanitaires et sociales (2017-2018) à la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
Elle était chargée d'études Conseil de Provence au conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2019.

## 23. Creuse

**Agathe ABDERAKMAN** nommée assistante sociale de secteur

## 33. Gironde

**Amaury BRANDALISE** nommé directeur général adjoint préfigurateur du Secrétariat général

Amaury Brandalise est ancien élève de l'INET. Il était :  
Directeur des assemblées, des achats et de la sécurité juridique depuis 2022.

## 41. Loir-et-Cher

**Maxime MOREIRA** nommé ergonome au service prévention et santé au travail

Maxime Moreira est titulaire d'un master ergonomie de l'Université d'Orléans. Il a été : ergonome à MBDA France à Bourges (2015-2016), ingénieur ergonome à Preventech Consulting à Paris (2017-2018), ergonome intervenant en prévention des risques professionnels à l'ACMS d'Issy-les-Moulineaux (2018-2023).



## 41 Loir-et-Cher

**Malaz NEEISSEH** est nommé manager qualité à la mission qualité et design de service



Malaz Neeisseh est titulaire d'un master Business Partner et Amélioration continue de l'Université de Caen.  
Il a été :  
ingénieur Amélioration continue à Renault Trucks, Volvo à Blainville-sur-Orne (2018-2020),  
ingénieur Amélioration continue des entrepôts But à Mer (2021-2022),  
chef de projet Site à Kuehne+Nagel à La Chaussée-Saint-Victor (2022-2023).

## 43. Haute-Loire

**François BERNASSAU** nommé directeur délégué systèmes et réseaux et responsable de la cellule technique informatique

Il était chef du service systèmes et réseaux depuis 2018.

## 59. Nord

**Clément FABREGUETTES** nommé Chargé de mission aides européennes

Clément Fabreguettes est titulaire d'une double licence Histoire/ Sciences Politiques à l'Université de Vincennes et d'un double diplôme AlterEurope, Grandes écoles politiques et voisinages de l'Union européenne à Sciences Po Lyon.  
Il a été :  
Chargé de mission coopération décentralisée et développement territorial (2018-2020) à l'ambassade de France en Roumanie.  
Conseiller technique (2020-2021) au Cabinet du Président du conseil départemental de la Somme.  
Il était directeur adjoint de cabinet au Conseil départemental de la Somme depuis 2021.

## 59. Nord

### **Caroline LECLERCQ nommée Community manager des équipements culturels**

Caroline Leclercq est titulaire d'un master 2 Qualité et maîtrise des risques en entreprise agro-alimentaire et d'une formation Communication numérique et média / multimédia à la Pop School. Elle était :  
Community manager freelance depuis 2019.

## 91. Essonne

### **Audrey BUONO nommée directrice de projets transversaux**

Audrey Buono a été chef du service insertion jeunesse (2016-2019), chef de service insertion sociale vers l'emploi (2019-2022) au Conseil départemental de l'Essonne. Elle était responsable de la coordination au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2022.



## 59. Nord

### **Mélanie BALLIEU nommée responsable territorial ASE**

Mélanie Ballieu est titulaire d'une licence sciences de l'éducation à l'Université de Lille et d'un DEASS travail social à l'IRTS Hauts-de-France. Elle a été :  
Travailleurs social ASE (2012-2021), responsable du service enfance (2021-2023) au Conseil départemental du Nord.

Elle était responsable du service enfance famille au Conseil départemental du Pas-de-Calais depuis 2023.  
Fédération des élus des Entreprises publiques locales d'Ile-de-France.  
Gaylor LE CHEQUER, 1er adjoint au Maire de Montreuil a été élu à la présidence.

## 93. Seine-Saint-Denis

### **Xavier GARRIGUES nommé directeur des affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées**

Xavier Garrigues est titulaire d'un master 2 droit des finances publiques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un master 2 Prep' Ena à l'école normale supérieure et de l'INET administrateur. Il était :  
Chef du service de l'analyse et du contrôle de gestion depuis 2021.

## 67-68. Collectivité européenne d'Alsace

### **Émilie DISSARD nommée déléguée à l'innovation et à la transformation de la relation usages-citoyens**

Émilie Dissard est titulaire d'un master 2 Politiques européennes à Sciences Po Strasbourg et d'un diplôme de l'institut d'études politiques à Sciences Po Rennes. Elle a été :  
Chargée de mission coopération territoriale européenne (2015-2020), responsable adjointe en charge des

relations franco-suisse (2020), responsable du service Europe transfrontalier enseignement supérieur innovation (2020-2022) au conseil départemental de la Haute-Savoie. Elle avait la charge de la stratégie performance innovation à la ville d'Annemasse depuis 2022.



## 95. Val-d'Oise

### **George-Philip CHARTIER nommé directeur de cabinet du président du Département**

Georges-Philip Chartier est titulaire d'un master 2 Management stratégique des crises à l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI). Il a été :  
Directeur des relations institutionnelles à Safège Consulting (2006-2011)  
Conseiller parlementaire (2011-2012)  
Directeur de cabinet à la mairie d'Anglet (2014-2018)  
Directeur relations institutionnelles à AFC Promotion (2018-2020)  
Il était directeur de cabinet auprès du président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.  
Il est père de trois filles et marié à Maider Arosteguy, maire de Biarritz.

## 74. Haute-Savoie

### **Romain FONTAINE nommé directeur adjoint enfance**

Romain Fontaine est titulaire d'un master 1 administration et management publics Ipac Cimp à l'Université de Poitiers et du diplôme d'Etat d'assistant de service social à l'IRTS Paris Ile-de-France. Il a été :  
Chef de service MNA (2020), chef de service Meacs (2020)

à Capso Cap Social et solidaire.  
Chef de service de l'aide sociale à l'enfance au Conseil départemental de Seine-et-Marne (2021-2022).  
Chargé de mission Vie étudiante à la ville de Paris (2022).  
Il était chef du pôle évasion à la ville de Paris depuis 2022.



**Marc GAUDET**, président du Département du Loiret, nommé pour représenter les Départements au sein de l'Office français de la biodiversité

**Éric MAROCHINI** nommé Sous-Préfet de l'arrondissement de Langres.

**Frédérique GABILLERI** nommée Préfète de l'Essonne.

**Houda VERNHET** nommée directrice de cabinet du préfet de la région Occitanie

**Aurélien DIOUF** nommé directeur de cabinet du Préfet de Mayotte



## Actualités Environnement

### 26. Drôme Exposition « Les agents de l'ombre »

Le Département a réuni les anciens élus du Conseil départemental des jeunes et les agents des collèges qui ont participé à la création de l'exposition « Les agents de l'ombre », récompensée du prix Territoria Or 2023 dans la catégorie Qualité de vie en décembre dernier.



## Actualités Attractivité Territoriale

### 35. Ile-et-Vilaine

**Plan de sobriété énergétique : 1 an après son lancement, quel est le bilan ?**



Ils récompensent chaque année des entreprises bretonnes qui conjuguent audace, innovation, réussite économique, aventure humaine et engagement écologique.

Afin de saluer la diversité des entreprises engagées sur le territoire, 4 catégories sont mises à l'honneur. Les entreprises lauréates sont les suivantes :

Prix « Engagement sociétal » : ABC Texture

Prix « Innovation » : Le Verre Fluoré

Prix « Croissance Responsable » : See You Sun

Prix « Entreprise Pérenne » : Les Craquelins de Saint-Malo Ostrea, une jeune start-up rennaise pionnière dans la création de matériaux haute performance à base de coquilles de coquillage a gagné le Prix de l'Académie des Oscars.

### 53. Mayenne

**Identité sonore**

Le Conseil départemental de la Mayenne invite les Mayennais à participer au choix de son identité sonore officielle. Cette initiative vise à créer une expérience inclusive et participative, donnant à chacun l'opportunité de contribuer à la définition de la sonorité qui représentera la mayenne.

Trois propositions distinctes ont été sélectionnées pour représenter le dynamisme du Département. Ces choix reflètent non seulement l'identité du Conseil départemental mais aussi celle de ses citoyens.

Pour prendre part à cette décision pour l'identité sonore de la Mayenne, les citoyens sont invités à se rendre sur le site internet du Conseil départemental.

### 81. Tarn

**Changement de nom. Le Conseil départemental y réfléchit**

Les Pyrénées-Orientales s'apprentent à lancer une vaste consultation publique sur la possibilité de changer leur dénomination. Deux propositions figurent actuellement sur la table : Les Pyrénées-Catalanes et Pyrénées-Méditerranée. Les premiers sondages indiquent une nette préférence en faveur de la première option. Cet événement n'est toutefois pas sans précédent en France, où six départements ont modifié leur nom depuis la Révolution Française.

En 1964, les départements d'Ile de France ont connu une transformation majeure avec le changement de noms, transformant la Seine en Paris, la Seine-et-Oise en les Yvelines, et le Val d'Oise. Plus récemment, en février 1990, la Bretagne a assisté au changement du nom du département numéro 22, passant des "Côtes-du-Nord" aux "Côtes-d'Armor". Dans les années 1940, autour de La Rochelle, le département numéro 17, anciennement Charente-Inférieure, a été rebaptisé Charente-Maritime. D'autres changements ont marqué la carte française, tels que la transformation de la Seine-Inférieure en Seine-Maritime en 1955, et de la Loire-Inférieure en Loire-Atlantique en 1957. Les Basses-Pyrénées ont suivi le même chemin pour devenir les Pyrénées-Atlantiques en octobre 1969, tandis que les Basses-Alpes sont devenues les Alpes-de-Haute-Provence en 1970.

L'attachement des Français à leur département est manifeste, symbolisé par le numéro de chaque département sur les plaques d'immatriculation.

## Territoires, donnez-nous des raisons de vous croire !

*Lorsque les territoires entrent dans l'univers du marketing, ils doivent, nous le savons, faire leurs principes du marketing privé* ””

### Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication



**Les messages de promotion, en communication publique ou en marketing territorial, valent surtout par leur perception par les cibles visées : sont-elles, ou non, prêtes à y adhérer ? Et si nous parlons de « crédibilité » ?**

Il y a quelques années, je découvrais une publicité de Ester Technopole, basée à Limoges, pour promouvoir leur production d'os de synthèse en céramique. Une accroche emplissait un quart de l'annonce : « *C'est du Limoges* ». Depuis, je présente toujours à mes étudiants cette publicité en leur demandant à quoi ils associent spontanément cette ville et ils répondent dans 95 % des cas : la porcelaine. Je leur demande ensuite s'ils estiment cette porcelaine « *haut* » ou « *bas* » de gamme. Là encore, la quasi totalité répond : « *haut de gamme* ». C'est donc en parti gagné pour l'annonceur : l'esprit des cibles a des a priori positifs, et est certainement prêt à croire que, puisque là-bas on sait faire une des plus belles porcelaines du monde, on peut sans doute être capable, désormais, de fabriquer des os de synthèse de la même qualité. L'accroche a délivré d'emblée des raisons implicites d'y croire. En revanche, il y a fort à parier que si cette annonce mettait en avant des « *nuits festives* » ou la filière « *santé et autonomie* », la crédibilité serait fortement fragilisée : non pas que les arguments soient faux, mais ils ne correspondent sans doute pas avec ce que les cibles sont prêtes à croire de ce territoire, en toute subjectivité évidemment.

**Être crédible, c'est d'abord donner des raisons de vous croire**

Lorsque les territoires entrent dans l'univers du marketing, ils doivent, nous le savons, faire leurs principes du marketing privé. Et celui-ci repose, entre autres, sur la notion dite du « *Re-ason to believe* » ou du « *permis de croire* ». Cette formule veut simplement dire qu'une marque doit délivrer à ses cibles la possibilité qu'ils croient qu'elle tiendra ses promesses, que ses produits correspondront au discours promotionnel. En somme, qu'il y ait le moins possible de dissonances, cognitives ou affectives, entre le discours et les atouts attribués à la marque par les cibles. En somme, pour être cru, encore faut-il être crédible aux yeux des cibles. Longtemps la marque automobile Volvo rimait avec « *sécurité* » ; si d'un coup elle se positionnait sur le « *design automobile* », sa crédibilité serait nettement moindre. D'ailleurs, ils ne l'ont pas fait !

Un autre exemple : au début des années 2000, Saint-Étienne s'est lancée dans l'aventure du célèbre salon « *MIPIM* », à Cannes. Lorsque s'est posée la question du positionnement à mettre en avant sur le stand, de nombreuses pistes se sont ouvertes et certains auraient souhaité affirmer « *Saint-Étienne, 2ème ville de Rhône-Alpes* ». Après pas mal de débats, cette piste n'a pas été suivie car nombre d'acteurs craignaient que cette affirmation, totalement réelle au demeurant, ne soit trop en contradiction avec ce que pensaient une large majorité de personnes pour qui,

la 2ème ville de la région Rhône-Alpes, c'était Grenoble ! On a donc renoncé à une réalité arithmétique qui risquait de heurter des croyances, donc de provoquer un rejet pour cause de « *non crédibilité* ».

**Une notoriété pour rassurer, une crédibilité pour confirmer**

Souvenez-vous de ce raisonnement basique : en tant que consommateur de marques, laquelle vais-je croire le plus volontiers au moment de procéder à un achat, histoire de minimiser les risques de me tromper ? Comme le note Sylvie Martin-Védrine (dans *Initiation au marketing*, éditions d'Organisation) : « *Afin de minimiser le risque lié à l'achat, le consommateur peut adopter différents comportements : rechercher plus d'informations avant d'acheter ; déléguer la décision à une personne compétente ; porter son choix sur le produit le plus cher ; n'acheter rien jugeant le risque trop fort ; acheter une marque connue ...* ». L'enjeu pour les territoires est donc, sur le papier, assez simple : qu'est-ce qui va rendre crédibles leurs arguments aux yeux de leurs cibles, en fonction de ce qu'elles pensent du territoire, de ce qu'elles en perçoivent, donc ce qu'elles sont prêtes à croire ? Qu'est-ce qui va, pour ces cibles, faire sens et faire s'aligner leurs croyances et les arguments présentés ? La notoriété certainement. Des preuves lues comme crédibles à coup sûr. Vous l'avez compris, ce serait une grave erreur d'être dans le « *faire croire* », voire dans le « *se faire croire* ».



### Deux heures de sport par semaine au collège



La première évaluation du programme "Deux Heures hebdomadaires de sport au collège" révèle que les jeunes les moins intéressés par la pratique sportive n'ont pas été suffisamment attirés, bien que les participants aient bénéficié d'effets positifs. Lancée en novembre 2022 dans 167 collèges, cette initiative offre deux heures de sport supplémentaires par semaine aux collégiens volontaires.

Le rapport indique que les non-sportifs ont eu du mal à percevoir le dispositif qui leur était destiné, tandis que la présence d'élèves déjà actifs dans le sport les a parfois dissuadés de participer. Malgré ces défis, ceux qui ont continué expriment leur volonté de renouveler leur participation. Le programme a été étendu à plus de 700 collèges pour la rentrée scolaire 2023-2024.

### Transfert de la médecine scolaire aux départements

Proposition de loi déposée par la sénatrice Françoise Gatel (UC, Ille-et-Vilaine) et 50 autres sénateurs veulent expérimenter le transfert de la compétence 'médecine scolaire' aux départements volontaires", le texte. Il a été présenté à François Sauvadet, président de Départements de France, et Philippe Gouet, président du Conseil départemental de Loir-et-Cher où se déroulera le 13 juin prochain les assises nationales d'accès aux soins.

Un constat amer sur l'état de la médecine scolaire a été dressé. Il a été souligné que la médecine scolaire, actuellement en déshérence et confrontée à des difficultés chroniques, n'est pas à la hauteur des défis qui se posent.

D'après les données exposées, tirées d'un rapport critique de la Cour des comptes datant de 2020, seulement 18 % des visites médicales obligatoires pour les élèves de sixième ont été effectuées en 2018. De plus, un tiers des postes de médecins de l'Éducation nationale, y compris les contractuels, demeurent vacants, tandis que le nombre de médecins scolaires a diminué de 15 % depuis 2013, selon le même rapport. Ces lacunes de recrutement sont qualifiées par les sénateurs comme une preuve supplémentaire de l'inefficacité de l'organisation de la médecine scolaire.

Dans le but de remédier à cette situation, une expérimentation sur cinq ans du transfert de la compétence en matière de médecine scolaire et des responsabilités concernant le bilan de santé et la promotion de la santé en milieu scolaire est envisagée. Cette initiative vise à garantir la continuité de la prise en charge par les services départementaux de protection maternelle et infantile des enfants scolarisés. Ce transfert de compétences serait assorti d'un transfert de crédits, établi par convention entre l'État et le département expérimentateur, ainsi que d'une mise à disposition des services et des entités relevant de l'État contribuant à ces missions.

Un rapport des Inspections générales, qui était attendu depuis longtemps, est toujours en attente. Prévu dans le cadre de la loi 3DS de février 2022, ce rapport devait être remis au gouvernement d'ici la fin de l'année 2023, selon les indications données par le gouvernement en novembre dernier. Ce retard, combiné à ce que les sénateurs qualifient de "nouvelle occasion manquée" lors de l'adoption de la loi 3DS, souligne l'exposé des motifs de la proposition de loi. Les sénateurs estiment que cette expérimentation constitue "une première réponse concrète" aux problèmes identifiés, offrant ainsi aux territoires la possibilité de s'engager dans cette voie pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

## 23. Creuse

### Campus 2.3

Il permet aux étudiants et aux personnes en reprise d'études, d'avoir accès à des formations à distance référencées au niveau national (Parcoursup, MonMaster, CNED, FIED...) dans des conditions optimales. Les étudiants peuvent ainsi suivre leurs formations au sein d'un lieu connecté et équipé, tout en étant accompagnés par un tuteur.

Ouvert sur les mêmes horaires que les autres centres de formation, les jeunes devront réaliser une présence obligatoire minimale de 12 heures par semaine sur site.

Le Campus 2.3 contribue ainsi à rompre l'isolement de la formation à distance ; en offrant à tous les étudiants les mêmes services universitaires qu'un campus classique : restauration, médecine universitaire, bibliothèque, sports, culture etc.

## 26. Drôme

### Près de 4 000 élèves de 6e ont découvert les stations de la Drôme

Près de 4000 élèves de 6e ont découvert la montagne et le ski dans les stations drômoises cet hiver grâce à l'action éducative « Tous les 6e à la montagne » du Département.

Tous les 6e à la montagne » a fait le plein. Après une première année réussie en 2023, avec environ 3000 élèves, près de 4000 élèves ont été initiés au biathlon (57 classes), au ski alpin (51 classes), au ski de fond (27 classes) et aux raquettes (6 classes) cet hiver dans les stations drômoises.

Les séances réalisées dans ce cadre permettent de compléter les heures des professeurs de ski en semaine

## 29. Finistère

### Océanopolis

Le Département a mis en place une nouvelle action éducative en partenariat avec Océanopolis, pour sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation des océans.. 7 journées sont dédiées à l'accueil des élèves de 4ème qui peuvent visiter gratuitement Océanopolis.





## 34. Hérault

« Savoir rouler à vélo »

Dans l'Hérault, des élèves de CM1, CM2 et 6ème peuvent apprendre à « Savoir Rouler à Vélo » avec le soutien du Département. Le « Savoir Rouler à Vélo » est un programme pédagogique national d'une dizaine d'heures, qui vise à renforcer et à sécuriser la pratique du vélo en autonomie, chez l'enfant de 6 à 11 ans.

Cette formation est dispensée sur tout le territoire, pendant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire, par de nombreux partenaires agréés, clubs sportifs et associations locales.

Dans l'Hérault, le Département a inscrit cette action dans son « Plan Hérault Vélo 2019-2024 » et met à disposition des Communautés de Communes, des associations et structures engagées dans le déploiement du Savoir Rouler à Vélo, deux circuits pédagogiques modulables comprenant 58 panneaux de signalisation, des équipements de sécurité (gilets, casques...) ainsi 135 vélos enfants

## 45. Loiret

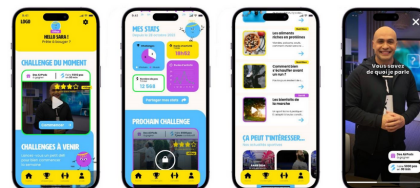
Faire bouger les jeunes en classe !

Du 22 au 26 avril, durant les vacances de Printemps à Pierrefitte-ès-Bois, le Département du Loiret organise un parcours citoyen Environnement, à destination des collégiens. Ce séjour d'une semaine propose à 100 collégiens du Loiret (6e et 5e) de vivre une expérience enrichissante grâce à différents ateliers et visites pédagogiques, essentiellement dans le Loiret.

Le Département met en place chaque année des parcours citoyens à destination des collégiens. Ils ont pour but de permettre aux jeunes Loirétains, par leurs engagements personnels, de prendre conscience de leur statut de citoyen en devenir, de leurs droits et devoirs. L'objectif est d'inciter la jeunesse loirétaine à s'engager et à comprendre les enjeux de la citoyenneté

## 45. Loiret

Faire bouger les jeunes en classe !



Le Département du Loiret vient de lancer une nouvelle application : Mou'it, déjà téléchargée près de 2 000 fois. 5 challenges ont été proposés depuis son lancement. L'objectif ? inciter les jeunes à se bouger, à pratiquer une activité physique. Dans ce cadre, Nordine Attab, coach sportif orléanais, se rend dans plusieurs collèges du Loiret pour présenter l'application, expliquer les bienfaits aux jeunes et leur faire une séance en direct..

Les adolescents français n'arrivent que 119e sur 146 pays dans le classement de l'activité physique.

## 53. Mayenne

Classe de défense du collège Léo Ferré à Ambrières-les-Vallées



Cette initiative, soutenue par de nombreux partenaires, dont le Conseil départemental de la Mayenne, vise à sensibiliser les élèves aux enjeux géopolitiques et de former les citoyens de demain.

Depuis 2015, la classe défense s'articule autour de quatre axes majeurs : la défense militaire, la défense des valeurs (devoir de mémoire), la défense civile et la défense économique.

24 élèves de 3ème sont aujourd'hui engagés dans ce projet. (L'établissement reçoit une cinquantaine de demandes chaque année au sein de ses effectifs.)

Cette initiative, soutenue par de nombreux partenaires, dont le Conseil départemental de la Mayenne, vise à sensibiliser les élèves aux enjeux géopolitiques et de former les citoyens de demain.

Depuis 2015, la classe défense s'articule autour de quatre axes majeurs : la défense militaire, la défense des valeurs (devoir de mémoire), la défense civile et la défense économique.

24 élèves de 3ème sont aujourd'hui engagés dans ce projet. (L'établissement reçoit une cinquantaine de demandes chaque année au sein de ses effectifs.)



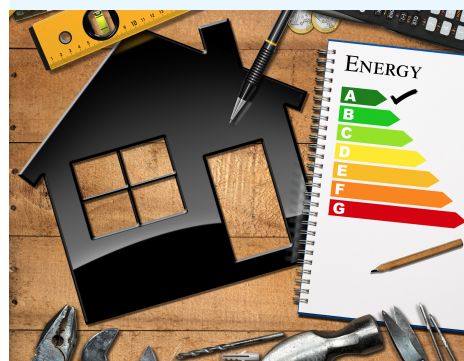
## 59. Nord

Travaux de rénovation énergétique des collèges Joliot Curie et Léo Lagrange

Le Département a fait le choix d'intégrer les principes du développement durable dans chacune des actions qu'il porte pour les collégiens et pour leur avenir.

28 millions d'euros ont ainsi été engagés pour la rénovation thermique des collèges Joliot Curie et Léo Lagrange à Fourmies, Jean Rostand à Sains-du-Nord et Solrèzis à Solre-le-Château. Cette opération s'inscrit dans un contrat de performance énergétique et contribue au Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache signé avec l'État et les collectivités territoriales.

Lancés en juillet 2022, les travaux des collèges à Fourmies sont désormais achevés : ils ont principalement porté sur l'isolation thermique par l'extérieur dont la toiture terrasse, sur le remplacement des menuiseries, sur l'amélioration des systèmes de performance du chauffage, de la ventilation et de l'éclairage grâce notamment à une Gestion Technique Centralisée.



## 69. Rhône

Voyage à Auschwitz-Birkenau pour 120 collégiens



Voyage Mémoire à Auschwitz-Birkenau, intégralement initié et financé par la collectivité.

Ce déplacement, qui s'inscrit dans les actions éducatives départementales en lien avec le devoir de mémoire, participe à la prise de conscience des risques engendrés par le racisme et la xénophobie.

Sept collèges ont été retenus pour participer à ce voyage mémoire.

120 collégiens, accompagnés par plusieurs conseillers départementaux ont pu ainsi successivement découvrir Kazimierz (ancien ghetto

juif de Cracovie), le camp de Birkenau (camp d'extermination) avant de terminer leur visite au camp musée d'Auschwitz, (camp de travail et de concentration). Ce sont les élèves délégués ou membres du Conseil de Vie du Collège de 3ème qui ont pu participer à ce voyage.

En amont du voyage, les professeurs accompagnateurs ont été formés et, en aval une restitution de l'action est conduite dans les collèges afin d'engager les élèves participants dans un processus de transmission de la mémoire.

## 92. Hauts-de-Seine

Transformation des cours de collèges.

L'objectif consiste à améliorer le cadre de vie des collégiens et répondre au défi du changement climatique. Il a été déterminé que la gestion intégrée des eaux pluviales est fondamentale dès la conception de réaménagement. Elle permet entre autres de lutter contre les îlots de chaleur urbains, qui détériorent le confort des collégiens.

Après les collèges Jean Macé à Clichy, Moulin Joly à Colombes, des Bouvets à Puteaux et Henri Georges Adam à Antony, 35 établissements bénéficieront du réaménagement de leur cour d'ici 2027. Un programme pluriannuel qui représente un budget total de 40 M€.

## 77. Seine-et-Marne

Lutte contre la surexposition aux écrans

Le Département s'engage contre la surexposition des enfants aux écrans.

15 infirmières puéricultrices de protection maternelle et infantile (PMI) ont pu bénéficier, à Seine-Port, d'une formation d'excellence spécialement construite par le docteur Anne-Lise Ducanda, spécialiste du sujet, et la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé (DPMIPS).

Désormais, dans chacun des 15 services PMI du Département, les enfants de 0 à 6 ans surexposés aux écrans peuvent bénéficier de consultations spécialisées gratuites, réalisées par des puéricultrices expertes en la matière.

## 80. Somme

Lutte contre la surexposition aux écrans



Vue du futur collège, depuis la rue. © Gobe Bernier

Le Conseil départemental de la Somme s'est engagé dans un programme d'investissement pour les collèges à hauteur de 100 millions d'euros d'ici la fin du mandat. Il comprend plusieurs opérations d'envergure dont reconstruction complète du collège Charles Bignon à Oisemont, construit en 1974. D'une capacité d'accueil de 300 élèves, cet établissement sera construit de façon exemplaire en matière de développement durable.

Travaux estimés à 10 millions d'euros

Le démarrage du chantier devrait intervenir au cours du 2ème trimestre 2025, pour une durée de 38 mois, en site occupé et par phasage.

À l'issue du Jury, le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre est maintenant connu : c'est le studio d'architecture Gobe-Bernier situé à Boves.





# Imagineraient-on des manifestants pro palestiniens avec des pancartes contre l'autoroute A69?

*Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France.*

*Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias.*

*Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.*

**CÉCILE DELOZIER**



**La rédaction : Un certain nombre de commentateurs critiquent la communication du gouvernement. Qu'en pensez-vous ?**

Cécile DELOZIER : J'observe deux tendances opposées, entre professionnalisme et amateurisme. Gabriel Attal, notre premier ministre, fait preuve d'une grande agilité dans ce domaine. Sa communication est construite, organisée, d'une efficacité redoutable. Revenons aux faits. En pleine session parlementaire, il est soit disant surpris en train de regarder des photos d'animaux domestiques sur son téléphone portable. Scandale ! Notre premier ministre manquerait de concentration voire serait méprisant à l'égard des députés ! Honte à lui ! Puis deuxième séquence, quelques jours plus tard, il poste une photo de lui et de son jeune chien sur les marches de Matignon. La photo est parfaite : tenue vestimentaire de week-end, chiot adorable, posture décontractée sur les marches, sourire éclatant... Tout est là pour le rendre sympathique. À cela s'ajoute un story telling impeccable : sa famille lui aurait offert ce chien pour le féliciter de sa nomination à Matignon. De premier ministre dilettante, Gabriel Attal devient un trentenaire sympathique ! Il dégage avec cette séquence parfaitement rythmée une humanité généreuse pleine de simplicité, très loin de la froideur prêtée aux politiques. Cependant, quand on observe l'évolution des mentalités des Français à l'égard de la cause animal et quand on liste

les projets municipaux pour créer par exemple des cimetières canins, on peut se demander quelle est la part de machiavélisme dans cette mise en scène si brillante.

**LR: Trop de communication tuerait la communication ? Vous pensez que cet épisode n'est pas réussi ?**

CD: Je crois que c'est quand même un succès. Pour deux raisons. Premièrement parce que l'image de Gabriel Attal en jeans, ti-shirt blanc, radieux avec son chiot est très forte. Elle dégage une jouvence et une fraîcheur peu communes en politique. Deuxièmement parce que cette image-là a été vue de tous (y compris de tous les abstentionnistes), tandis que les épisodes de l'assemblée nationale n'ont touché qu'un public restreint d'experts, de passionnés de politique donc un public beaucoup moins nombreux.

**LR: Quelle séquence vous a paru manquée ?**

CD: La nomination du gouvernement a été très étrange. L'attente excessive et en deux temps des ministres a semblé inexplicable. Cela me paraît d'autant plus regrettable qu'il donne un mauvais exemple aux collectivités. Dans un monde où tout s'accélère, où les enjeux économiques, financiers, politiques se jouent dans un contexte international concurrentiel, il est maladroit d'avancer le nom des décideurs nationaux au rythme d'un escargot. À tous

les niveaux (logements, transports...), les collectivités attendaient des décisions urgentes et se désespéraient d'un silence inexplicable. Cet épisode a été préjudiciable pour tous...

**LR: Donc pour bien communiquer il faut parler au plus grand nombre et ne pas imposer des délais aberrants ?**

CD: Parler rapidement au plus grand nombre oui, et aussi parler clairement ! Diffuser un message clair me paraît fondamental. J'ai été frappée par la communication de Greta Thunberg venue en France soutenir les zadistes opposés à l'autoroute A69. Je ne discute pas son engagement auprès des écologistes, ce n'est pas mon sujet, mais elle est venue arborant un keffieh palestinien autour du cou. Ce signe pro palestinien a été peu relevé et commenté par les journalistes. Je trouve pour ma part qu'il brouille son message. Invertissons le procédé. Imagineraient-on lors d'une manifestation pro-palestinienne des pancartes sur l'A69? Cela paraîtrait absurde... Pour communiquer, soyons clair, simple et rapide !

“ Dans un monde où tout s'accélère, où les enjeux économiques, financiers, politiques se jouent dans un contexte international concurrentiel, il est maladroit d'avancer le nom des décideurs nationaux au rythme d'un escargot.



# IL S'APPELAIT GEORGES ...

... Et voulait arrêter d'emmerder les français !

## Episode 6 : Femmes

« Les femmes tenaient beaucoup de place dans ma vie et je reste convaincu qu'un visage de jeune fille et qu'un corps souple et doux sont parmi ce qu'il y a de plus émouvant au monde, avec la poésie. » Georges Pompidou a 57 ans lorsqu'il livre cette confidence, dans un journal intime que sa femme Claude publiera après sa mort. Il ne sait pas encore, en cette fin d'année 1968, que le président de Gaulle, dont il a été durant six ans le Premier ministre, va se retirer cinq mois plus tard. Mais déjà, il rassemble ses forces pour entrer en campagne. Il sait qu'elle sera, pour sa femme Claude et lui, une épreuve, violente et calomnieuse.

Alors, le futur président se souvient des moments d'insouciance et de volupté de leur jeunesse. Il a 17 ans, il passe son bac philo, et il réussit à rédiger deux dissertations, pour en passer une à l'adolescente dont il est amoureux. Il en a 20 et il descend le boulevard Saint-Michel avec son camarade de Normale Sup Léopold Sédar Senghor, futur président du Sénégal. Les filles se retournent sur lui : elles l'appellent « le beau ténébreux ». Sa voix, aussi, une voix de baryton qui se fait un peu rauque pour leur murmurer des poèmes de Baudelaire, « Nous aurons des lits pleins d'odeurs légères ! », les trouble.

Mais passe, sur un vélo, cheveux blonds au vent, une grande fille un peu sauvage sortie d'un tableau surréaliste, et le voilà marié. Il a 25 ans, il est professeur à Marseille et le dandy époustoufle ses élèves lors de la première cérémonie de vœux du lycée Saint-Charles, par sa coiffure « à l'embusqué » d'acteur de cinéma et sa cravate à larges rayures crème et mauve. Claude, sa femme, qui retient d'une main gantée son chapeau cloche bleu marine, fait sensation aussi.

C'est lui qui lui a offert ce chapeau, ces gants, ainsi que le sac et les escarpins assortis : jeune mari amoureux, Georges a englouti pour cela, dans une boutique de la rue Paradis, son traitement d'un mois. En donnant des leçons particulières, il a pu acheter aussi une petite Renault, qu'ils ont surnommée « Dalila » car elle s'essouffle dans les côtes derrière une autre voiture, la « Samson ».

Ils partent à la découverte de la Provence : Cassis, les calanques, Saint-Tropez. Ils savourent la lumière rose et violette qu'ils ont aimée à Paris dans les tableaux de Signac et de Matisse. A Marseille, ils passent de folles soirées dans un cercle littéraire où un ami russe se livre à des exhibitions de danses de cosaques.

“  
Article de Stéphane Sautarel,  
Sénateur du Cantal, Conseiller  
régional de la région Auvergne-  
Rhône-Alpes  
”



Puis, adieu soleil ! Georges est nommé dans la capitale, au lycée Henri-IV. Mais Paris, à la fin de ces années 1930, est une fête. Sans enfant, le jeune couple va de bistrot en cinémas et théâtres. Il retourne sept fois applaudir L'Opéra de Quat'sous, le film de Pabst. **Le fils d'instituteurs du Cantal initie la fille de médecin de Château-Gontier (Mayenne) à l'art contemporain.** A l'exposition surréaliste de 1938, le Taxi pluvieux de Salvador Dalí, avec sa cliente trempée et couverte d'escargots, les enchante.

Mais la guerre est déclarée. En juillet 1940, l'unité dans laquelle Georges a été mobilisé stationne en Haute-Vienne lorsque le sous-lieutenant a la surprise de voir arriver sa femme : **pour le rejoindre, elle a traversé, au volant de sa petite voiture, le flot de l'exode !** A travers guerre et paix, ils forment un couple fusionnel qui aime, dit Claude, à « se trouver là où les choses bougent ».

A la Libération, en 1944, c'est en politique que ça bouge. Un ancien camarade de Normale étant entré au cabinet de de Gaulle, Pompidou le sollicite. Lui qui n'a pas risqué sa vie dans la Résistance est engagé comme « normalien sachant écrire ». Le Général le repère : à son retour au pouvoir, en 1958, il en fera son chef de cabinet.

**Entre-temps, une autre rencontre a bouleversé la vie des Pompidou. Un ami a présenté Georges à Guy de Rothschild.** Séduit par la culture et la lucidité du petit-fils de paysans du Cantal à la silhouette râblée, ce dernier le décrit ainsi : « **L'œil gauche, froid et dur, est celui d'un homme qui n'oublie jamais l'humiliation. Le droit, plissé par la fumée d'une éternelle cigarette, est celui du bon vivant, qui aime l'argent et le plaisir.** » Il l'engage dans sa banque. Commence un véritable « tourbillon » de fêtes, de rencontres. Son salaire de banquier permet à Pompidou de louer un magnifique quatre-pièces sur l'île Saint-Louis et d'acquérir des tableaux jusque-là inaccessibles. Il offre une Porsche blanche à sa femme et l'habille chez Dior et Chanel. « Nous découvrons l'univers de l'argent, écrit Claude. Quand on est fonctionnaire dans l'enseignement, on ne peut en avoir aucune idée ! »

Le couple s'y habitue vite : « Partir pour Venise et y descendre dans le plus grand hôtel, disposer d'une gondole qui vous attend, rencontrer une personnalité telle que Peggy Guggenheim dans son palais, et encore visiter la Grèce en naviguant sur de magnifiques bateaux. » **La dolce vita !** Parmi leurs nouveaux amis, les Pompidou comptent le peintre Pierre Soulages et la sculptrice Niki de Saint Phalle, mais aussi Guy Béart, Françoise Sagan, et encore Ambroise Roux, le PDG de la Compagnie générale d'électricité. Ils croisent Alain Delon. On les voit, le dimanche, à Louveciennes, chez Pierre et Hélène Lazareff, patrons de France-Soir et de Elle. Georges appelle toujours Claude « Bibiche », mais il paraît un peu grisé par sa réussite. « Un soir après dîner, racontera Maurice Rheims à son biographe Eric Roussel, il avait mis ses bras autour des épaules de la jeune journaliste Victoire de Montesquiou et d'une autre jolie femme : Regarde comme je suis beau ! Regarde comme j'ai du charme ! Regarde ce que c'est que le succès du pouvoir ! »

**Il est, c'est vrai, au sommet de sa forme et de sa puissante séduction.**

Mais Claude est choquée. Son mari nommé à Matignon, en 1962, d'autres scènes réveilleront ses craintes. Jean Mauriac raconte un dîner au Ritz pour les 80 ans de son père, François : « Pompidou présidait l'une des tables. Ma mère, qui se trouvait à sa droite, m'a raconté que, de tout le repas, il ne s'était occupé que d'une jeune femme blonde et ravissante qui devait être l'épouse de l'ambassadeur de Suède. » Un autre soir, à Matignon, où les Pompidou donnent des soirées cinéma, on voit le Premier ministre subjugué par le décolleté de sa voisine de table, Gina Lollobrigida.

**Claude, qui porte les premières robes Courrèges laissant voir les genoux et un ensemble Chanel dont raffole son mari, possède elle aussi un pouvoir de séduction.** Sur les femmes, depuis que, dans le cloître des Ursulines en Anjou, une religieuse fêrue de grec lui confiait : « Vous êtes mon rayon de soleil. » Et sur les hommes, attirés par son étrangeté. Elle raconte un dîner officiel à Londres, chez le Premier ministre britannique : « J'étais à peine assise que le ministre des Affaires étrangères posa sa main sur mon genou et me demanda mon numéro de téléphone personnel. » L'Anglais est porté sur le whisky, mais tout de même ! Le pouvoir met à l'épreuve le couple uni.

« **Il était tigre, et elle était tigresse** », se souvenait Maurice Druon. En ces années « Club Med » de libération sexuelle, les Pompidou renvoient cependant aux Français, qui aspirent, après le « Commandeur », à plus de bien-être, une image de décontraction. Au club tropézien où ils déjeunent en maillot de bain, les pieds dans le sable, entre Annabel Buffet et Sacha Distel, Georges attrape une cravate, la noue autour de son cou puissant et bronzé et se laisse ainsi photographier, torse nu. « Hâtons-nous, jouissons ! »

**L'affaire Markovic marque une rupture.** Le 1er octobre 1968, la découverte, dans une décharge publique, du corps d'un gigolo yougoslave familier d'Alain Delon, et le « témoignage » d'un jeune détenu de ses amis sur « une grande blonde » croisée à des soirées d'un genre spécial dans une villa des Yvelines, servent de prétexte à un ignoble montage. Pompidou en est ulcéré, d'autant que de Gaulle reste silencieux. En privé, le Général lâche un jour devant son fils : « A trop vouloir dîner en ville dans le Tout-Paris comme aiment à le faire les Pompidou, à y fréquenter trop de monde et de demi-monde, il ne faut pas s'étonner d'y rencontrer tout et n'importe qui. »

**Entrés à l'Elysée en 1969,** les Pompidou donneront toujours des soirées cinéma et prendront encore des vacances sur la Côte, mais désormais dans l'austère forteresse de Brégançon. Le couple présidentiel assouvira sa passion en faisant transformer les appartements privés du palais par des designers comme Wilmotte et en lançant, à Beaubourg, la construction d'un centre d'art contemporain. **Mais la mort rôde, qui fait du palais présidentiel « la maison du malheur ».** Atteint de la maladie de Waldenström, qui affecte le sang, le Président, silhouette énorme emmitouflée, visage gonflé par la cortisone, souffre le martyr. Le 21 mars 1974, on l'attend en vain au dîner qui réunit une centaine d'ambassadeurs au palais d'Orsay. Enfin paraît, seule, dans un grand silence, Mme Pompidou, vêtue d'une longue robe rose lamé or, la préférée de son mari. **Il meurt le 2 avril auprès d'elle.**

## Actualités Culture, sports et tourisme

### Fondation du patrimoine

Les lauréats 2024 du Prix du mécénat populaire sont :

- 1er Prix doté de 10 000 € - L'église de Saint Gengoux le National (Saône-et-Loire)
- 2e Prix doté de 8 000 € - Porte D'Amont de Meung-sur-Loire (Loiret)
- 3e Prix doté de 6 000 € - La Glacière municipale d'Étel (Morbihan)
- 4e Prix doté de 4 000 € - Le chalet de la Médille (Hautes-Alpes)
- 5e Prix doté de 3 000 € - La Basilique du Sacré-Cœur de Balata (Martinique)

PRIX DU PUBLIC doté de 5 000 € - Rendez-vous jusqu'au 5 mars 2024 sur le site de la Fondation du patrimoine pour voter entre les 2 projets suivants :

- L'église Saint Pierre Saint Paul de Bredons à Albepierre-Bredons (Auvergne)
- La Chartreuse et l'église de Sainte-Croix-en-Jarez (Rhône-Alpes)

## 14. Calvados

### Maison des sports



Jean-Léonce Dupont, Président du Département a inauguré la Maison départementale des sports. Initiée dès 2017 et imaginée avec et pour les comités départementaux et les ligues régionales, la Maison départementale des sports du Calvados est un lieu d'accueil pour les acteurs du monde sportif local. Elle permet d'héberger, dans un lieu unique, les différentes disciplines sportives du territoire, facilitant le travail des associations et de leurs bénévoles.

## 34. Hérault

Exposition Les Essentiels :  
« L'ordonnance instituant  
le droit de vote des  
femmes du 21 avril 1944 »



Au Domaine départemental de Pierresvives à Montpellier, les Archives départementales présentent du 8 mars au 30 avril, une exposition sur le droit de vote des femmes en partenariat avec les Archives nationales. Transposée à l'Hérault et déclinée également sous forme itinérante.

## 29. Finistère

### Exposition photographique

Dans les années 1900, le photographe Gustave William Lemaire a réalisé de belles images éditées dans les journaux ou reproduites en cartes postales, illustrant le mode de vie fastueux de la haute société de l'époque : promenades en calèches, parties de chasse, mais aussi domestiques et modernité des demeures.

Les 25 photographies sélectionnées sont exposées au détour des allées du parc de James de Kerjégu, propriétaire des lieux au début du XXe siècle. Jusqu'en janvier 2025. A Saint-Goazec, domaine départemental de Trévarez.

## 34 Hérault

### Le Département et les Missions Locales organisent des Olympiades à Bayssan !

Le jeudi 28 mars, en cohérence avec le lancement des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le domaine départemental de Bayssan à Béziers accueille « Les Olympiades des Missions Locales ». Il s'agit d'un événement qui allie challenges, rencontres, connaissances, valeurs et partage. Il rassemblera une centaine de jeunes âgés de 16 ans à 25 ans accompagnés par les 7 missions Locales de l'Hérault. Ce rassemblement fédère les jeunes autour des valeurs de l'Olympisme. La matinée sera consacrée à des tournois sportifs avec remise de lots, puis des échanges avec des sportifs de haut niveau sur leurs parcours, les métiers du sport, et l'après-midi permettra d'aborder le Handisport autour d'un spectacle.

## 38. Isère

### Course de la Résistance



Le 8 mai commémore la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945. Pour faire vivre cette date et son histoire, le Département invite chaque année les Isérois à participer à la Course de la Résistance.

Pour sa 10ème édition, labellisée 80 ans de la Libération par l'État, la Course de la Résistance, organisée par le Département de l'Isère, se déroulera sur deux territoires riches en histoire : l'Oisans et le plateau Matheysin, avec la ville hôte de Vizille. Ce rendez-vous sportif et culturel, rempli de surprises pour les sportifs comme pour les familles, rappelle depuis 2015 le sens historique de la date du 8 mai, jour de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie en 1945.

Un village d'animation proposera également de nombreuses animations sportives, culturelles et historiques accessibles à tous et gratuites. Un jeu de piste pour les familles permettra de découvrir les différents aspects de la Résistance. Enfin, des acteurs seront présents pour intervenir de manière impromptue et surprendre les visiteurs avec des histoires singulières de la Résistance.

## 53. Mayenne

Le Conseil départemental de la Mayenne obtient le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire pour le territoire Coëvrons-Mayenne



## 53. Mayenne

Le Département et les Missions Locales organisent des Olympiades à Bayssan !

Le Conseil départemental de la Mayenne a lancé en 2023 l'appel à projet « Accompagner le développement touristique du patrimoine en Mayenne » dans le but de soutenir les actions de valorisation du territoire et de développer son offre patrimoniale, culturelle et touristique. Plus d'une dizaine de candidatures, publiques et privées, ont été déposées en 2023 et trois lauréats ont été choisis par un jury.

Les lauréats de l'année 2023 sont :

- Le projet de valorisation de la porte Beucheresse, Laval
  - Le projet de restauration du bâtiment accueillant le théâtre et le musée du château de Linières, Val-du-Maine.
  - Le projet de restauration de l'accès au château de Lassay-les-Châteaux.
- Nouvel appel à projet 2024 qui vise à distinguer des projets structurants et innovants pour le territoire afin de travailler sur la notoriété, l'intérêt patrimonial et la fréquentation des sites patrimoniaux situés en Mayenne.

## 59. Nord

Le Département à l'écoute de ses cyclistes

En 1869, Henri Matisse voyait le jour dans la commune du Cateau-Cambrésis. Une commune à laquelle il a choisi d'offrir 82 œuvres désormais installées dans le Palais Fénélon, écrin du musée départemental Matisse. Afin de donner l'ampleur qu'il mérite à ce musée précieux, aux origines si singulières et intimistes, le Département du Nord a fait le choix d'agrandir et de restructurer le bâtiment pour exposer l'ensemble des collections qu'il abrite.

11,8 millions d'euros ont été investis pour le chantier avec une participation de 1,5 million d'euros de l'État, de 300 000 euros de l'UCCA et de 15 000 euros du mécène CerFrance Nord-Pas-de-Calais. SG CREDIT DU NORD, fidèle soutien du musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis contribue à la valorisation du nouveau parcours de présentation des collections avec un mécénat financier.

## 59. Nord

Action en faveur de l'inclusion par le sport des Nordistes vivant avec un handicap et plus spécifiquement des enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme

Le Conseil départemental s'est ainsi associé l'expertise du Comité Paralympique et Sportif Français et de l'association « Les enfants de la Balle » pour accompagner les clubs sportifs souhaitant rejoindre le dispositif « Club inclusif », former les personnels des clubs et recruter des aides à la vie sportive (sur le modèle des aides à la vie scolaire).

Ce dispositif innovant financé par le Département du Nord est d'ores et déjà engagé sur le territoire : plusieurs clubs ont rejoint ce dispositif.

## 60. Oise

Les archichroniques des archives départementales

Un conteur vient narrer au public, sur trois dates différentes, des faits divers importants dans l'histoire de l'Oise. Un rendez-vous incontournable pour les férus d'histoire locale, d'affaires criminelles, de faits insolites ou d'événements majeurs.

Pour 2024, trois nouveaux événements locaux seront contés :

## 80. Somme

Exposition événement « Résistance - Répression - Déportation » aux Archives départementales de la Somme

Le 27 janvier 1945, le monde entier découvrait l'horreur de la Shoah, l'extermination des juifs et des minorités à l'échelle industrielle. La plupart des déportés Français étaient emmenés dans ces camps, dont Ginette Kolinka, qui s'évertue à relater l'horreur des camps, afin de ne jamais oublier. Les Archives départementales de la Somme accueillent l'exposition

« Résistance - Répression - Déportation » jusqu' au jeudi 28 mars 2024, à Amiens.

L'exposition itinérante « Résistance - Répression - Déportation » a été conçue par le Mémorial de Ravensbrück, ancien camp de concentration nazi réservé aux femmes, de 1942 à 1945. Présentée en langue allemande et française, cette exposition amène le public à découvrir le parcours de 7 000 femmes déportées de France au camp de Ravensbrück, dans le cadre de la répression politique.

Elle met en valeur la diversité de leurs origines sociales et nationales.

Les multiples formes de résistance, de détention comme de survie, y sont représentées à travers des biographies.



## 93. Seine-Saint-Denis

Carte illustrée du territoire



Cette carte illustrée du territoire représente une invitation à explorer la richesse de la Seine-Saint-Denis avant, pendant et après les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Elaborée en collaboration avec l'artiste Courneuvien, Nicolas Bascop, cette carte offre une vision complète des trésors de la Seine-Saint-Denis, des joyaux gastronomiques à la scène artistique, en passant par les parcs et les lieux festifs. En ligne ou en version papier, cette carte « cherche et trouve » invite les explorateurs à découvrir et à reconnaître les lieux les plus emblématiques du département.

Distribuée dans les hôtels et lieux touristiques d'Île-de-France, la carte met en avant des « instants de vie », invitant les lecteurs à y naviguer au gré de leurs envies.

La Seine-Saint-Denis est un creuset de créativité, d'innovation et de diversité. Terre d'accueil des plus prestigieux producteurs du luxe à la française, elle abrite également une

multitude d'artisans du réemploi qui façonnent la mode éthique de demain. Berceau des arts urbains, les murs sont des toiles vivantes où s'expriment librement le graffiti et les cultures hip-hop.

Créée en 2016, la marque territoriale du Département de Seine-Saint-Denis, s'attache à fédérer un réseau d'ambassadeurs locaux (associatifs, entrepreneurs, artistes) pour les accompagner dans leurs projets et valoriser les belles initiatives qui se déploient dans toute la Seine-Saint-Denis.

le IN Seine-Saint-Denis participe, grâce aux différents labels qu'il crée, à l'émergence de nouveaux talents séquanais-dyonisiens dans de nombreux domaines : agriculture urbaine, produits locaux, mode, arts, etc. La Carte du IN c'est : Près de 2 000 points d'intérêt et ambassadeurs répertoriés Un tirage à plus de 220 000 exemplaires en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques.

## 93. Seine-Saint-Denis

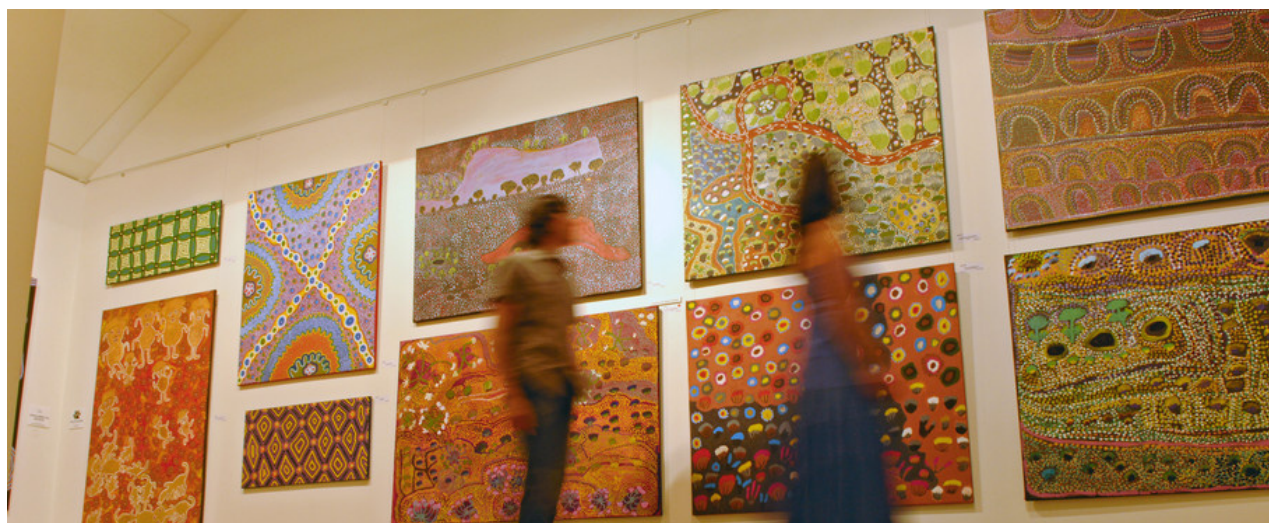
**Le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) et Est Ensemble s'engagent pour développer l'urbanisme sportif**

Un partenariat renforcé pour répondre aux besoins d'un territoire carencé en équipements sportifs.

Le territoire d'Est Ensemble, tout comme le département de la Seine-Saint-Denis, souffre d'un manque d'équipements sportifs par rapport au nombre d'habitants. Avec un taux de 16 équipements pour 10 000 habitants, le taux d'équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis est très éloigné de la moyenne nationale (49.5), voire régionale (23) (source : Portrait de territoire — Data équipements sportifs, sports.gouv.fr).

Les enjeux liés à l'accès à des équipements sportifs, à la cohésion sociale et à la santé étant particulièrement conséquents, Est Ensemble et le CDOS 93 ont considéré qu'il fallait intensifier leurs efforts et leurs échanges pour atteindre un objectif partagé : celui de l'affirmation, en tous lieux, d'une ville où il fait bon se dépenser, dans les équipements comme dans l'espace public.

Grâce à ce nouveau partenariat, le CDOS 93 pourra renforcer son implication dans la construction de projets locaux, au bénéfice des Villes et des associations. Ce partenariat contribue aussi à la politique de sport-santé portée par Est Ensemble. Cette coopération est déjà engagée et va pouvoir s'intensifier pour les projets d'aménagement déjà fléchés



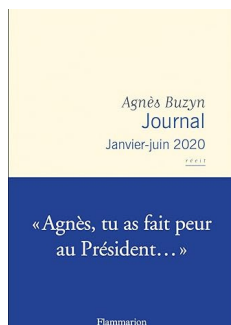


## LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



**Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat**



**Journal, par Agnès BUZYN**

Agnès Buzyn a été ministre de la Santé quand le virus du Covid est apparu. Dans son ouvrage, rédigé sous forme de journal au jour le jour, l'ancienne ministre nous raconte l'apparition de l'épidémie, alors lointaine en Chine, et des premières mesures qu'elle a dû mettre en place en France pour éviter la propagation du virus.

Agnès Buzyn explique notamment la coordination entre son ministère, la Direction générale de la Santé mais aussi avec les organisations internationales. On peut d'ailleurs relever dans l'ouvrage le manque de coordination au niveau de la gestion de cette crise sur le plan international, voire même un manque de réactivité. Agnès Buzyn a en effet dû faire preuve d'obstination auprès des institutions européennes pour qu'une réponse européenne se mette en place, notamment sur les flux aériens et les processus d'isolement. L'ancienne ministre raconte également dans ce livre sa campagne pour les élections municipales à Paris, qui l'avait contrainte, à contre-cœur, à quitter le Gouvernement.

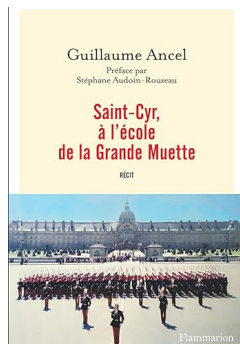


**La Guerre et la grâce – Conversations inachevées avec Hélène Carrère d'Encausse, par Darius Rochebin**

Rien de crépusculaire dans cette conversation inédite, interrompue par la mort d'Hélène Carrère d'Encausse. En confiance avec Darius Rochebin, la première femme élue Secrétaire perpétuel de l'Académie française se livre avec une totale liberté d'esprit. Par la passion du savoir, à force de ténacité, l'enfant sans patrie, née dans la pauvreté, devint une figure de la civilisation française. Méditant sur le destin russe baigné de sang, façonnée dès l'enfance par la lecture de l'Iliade, Hélène Carrère d'Encausse rappelle la loi de fer : la guerre est la règle, la paix l'exception.

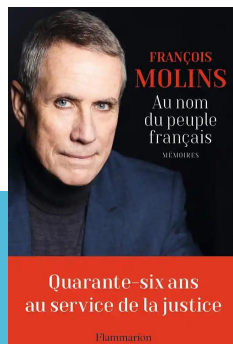
L'éblouissante leçon d'histoire nous fait comprendre la Russie, la guerre partout rallumée et l'avenir de l'Occident, menacé par la Chine et les nouvelles puissances. Pas question de céder à la fatalité. Hélène Carrère d'Encausse revendique le mot d'ordre de Voltaire : beaucoup de gaieté, beaucoup d'ironie. La culture fut la grâce de sa vie. De même, croyait-elle, la civilisation l'emportera sur les fanatismes. Non violente par tempérament, combative par l'esprit, Hélène Carrère d'Encausse baptisa son épée d'académicienne Joyeuse, en hommage à Charlemagne : joyeuse et altière comme il faut l'être, disait-elle, « surtout quand le sort paraît contraire ». Elle nous transmet cette espérance.





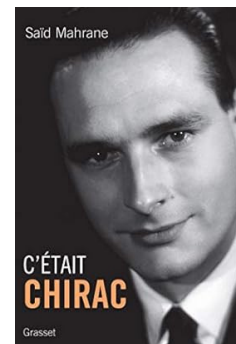
**Saint-Cyr, à l'école de la Grande Muette, par Guillaume ANCEL**

Guillaume Ancel intègre à 19 ans la prestigieuse École spéciale militaire de Saint-Cyr qui, à Coëtquidan, forme les chefs de l'armée française. Il fait ici le récit des trois années d'apprentissage de son futur métier et du rôle crucial des officiers, en vue des opérations qu'ils auront à mener. Ce sera pour lui, entre autres, le Cambodge en 1992, le Rwanda en 1994 et Sarajevo en 1995. Alors que la guerre en Ukraine ou entre Israël et le Hamas nous interpellent sur l'importance de la défense et le rôle de l'armée en France, ce témoignage inédit montre comment les chefs militaires français sont formés pour « vaincre », certes, mais aussi pour « se taire » - quand, nous dit l'auteur, ils devraient apprendre à débattre au sein d'une société qu'ils entendent protéger. Cette « culture du silence » est-elle encore compatible avec une démocratie moderne, interroge l'ancien saint-cyrien ? Telle est l'une des questions centrales de ce livre, que la préface de l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau permet de recontextualiser dans une histoire plus longue.



**Au nom du peuple français, par François MOLINS**

Visage de l'antiterrorisme lors de la vague d'attentats de 2012 à 2018, François Molins est devenu en quelques années le procureur le plus connu de France. Persuadé qu'il fallait rompre avec la trop grande discrétion de la justice pour rassurer le pays pendant les crises majeures, il fut le premier à instaurer une communication claire, neutre et objective. Son intégrité et son courage l'ont hissé au rang des grandes figures de la magistrature, ouvrant à la préservation d'une justice forte et indépendante. Au cours des grandes affaires politico-financières de ces dernières années, il a incarné un inflexible contre-pouvoir. Bygmalion, Cahuzac, Dupond-Moretti, autant de procès retentissants auxquels il a contribué en enquêtant ou en témoignant sans plier sous le poids du pouvoir politique. Son récit intime et captivant nous plonge au cœur de l'institution judiciaire à laquelle il s'est dédié quarante-six ans durant, avec toujours la même boussole : l'indignation face à l'injustice.



**C'était Chirac, par Saïd MAHRANE**

Jeune et brillant journaliste du Point, Saïd Mahrane a gagné la confiance de l'ancien Président de la République. Afin de pénétrer son cercle intime et de l'interroger sur sa vie et son parcours politique, Saïd Mahrane a eu raison de tous les obstacles : Claude, la fille de Jacques par qui tout passe et qui gère l'image de son père d'une main de fer ; Bénédicte Brissart, attachée de presse attentive et protectrice. De ces figures, le journaliste se fait des alliés qui lui permettent d'atteindre le "grand Jacques", et de nouer avec lui une relation forte et rare. Dans ce récit attachant, on croisera un Nicolas Sarkozy froissé, un François Hollande porté aux nues par Chirac à la veille de son élection, François Pinault l'ami indispensable, mais aussi Marine Le Pen, Charles Pasqua, Philippe Seguin, et, bien sûr, son épouse Bernadette.





LE JOURNAL **DES**  
DEPARTEMENTS

*Cérémonie*

**D**

*D. O. R.*

Septembre 2024

Candidatez dès maintenant

[www.delbopresse.com](http://www.delbopresse.com)





**Moins de  
gâchis**



**Plus  
d'énergie**

En développant localement la valorisation des déchets en énergie, relevons les défis de la transformation écologique et de l'indépendance énergétique.

**Découvrez nos solutions sur [veolia.fr/energie](https://veolia.fr/energie)**

 **VEOLIA**